



# FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : [district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr) - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DES CLUBS DU  
DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL**

**SAMEDI 10 OCTOBRE 2020  
A 9 H 00 PRECISES**

**Salle Maurice Baquet  
8 rue Pierre de Coubertin  
69380 CHAZAY D'AZERGUES**

*Retour en images sur l'Assemblée Générale du  
vendredi 7 décembre 2019 à FRANCHEVILLE*





PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

## REPRESENTATION DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les clubs sont convoqués suivant l'article 12 des statuts du District de Lyon et du Rhône. Le District adresse au Président du Club la convocation, l'ordre du jour et le pouvoir suivant l'article 12-5-1 des statuts du District de Lyon et du Rhône (15 jours au moins avant l'Assemblée Générale).

Le Président est celui connu de notre fichier au moment de l'envoi.

**C'est le Président connu de notre fichier qui assiste** : il se présente au bureau d'entrée avec sa licence.

**C'est le Président dernièrement élu qui remplace le Président connu de notre fichier** : il se présente avec le pouvoir que lui aura signé l'ex Président au bureau d'entrée avec sa licence. A défaut du pouvoir, il se présente avec copie du compte rendu de l'AG de son club qui l'a élu Président.

**C'est un représentant du club qui assiste** : il se présente au bureau d'entrée avec le pouvoir que lui aura signé le Président et sa licence.

Dans les trois cas, si les conditions sont remplies, il sera remis au représentant l'enveloppe qui lui permettra de voter.

Si les conditions ne sont pas remplies, le club sera noté comme participant à l'AG mais ne pourra prendre part aux votes.

Nous remercions par avance les Présidents de bien respecter ces consignes pour le bon déroulement de l'AG.

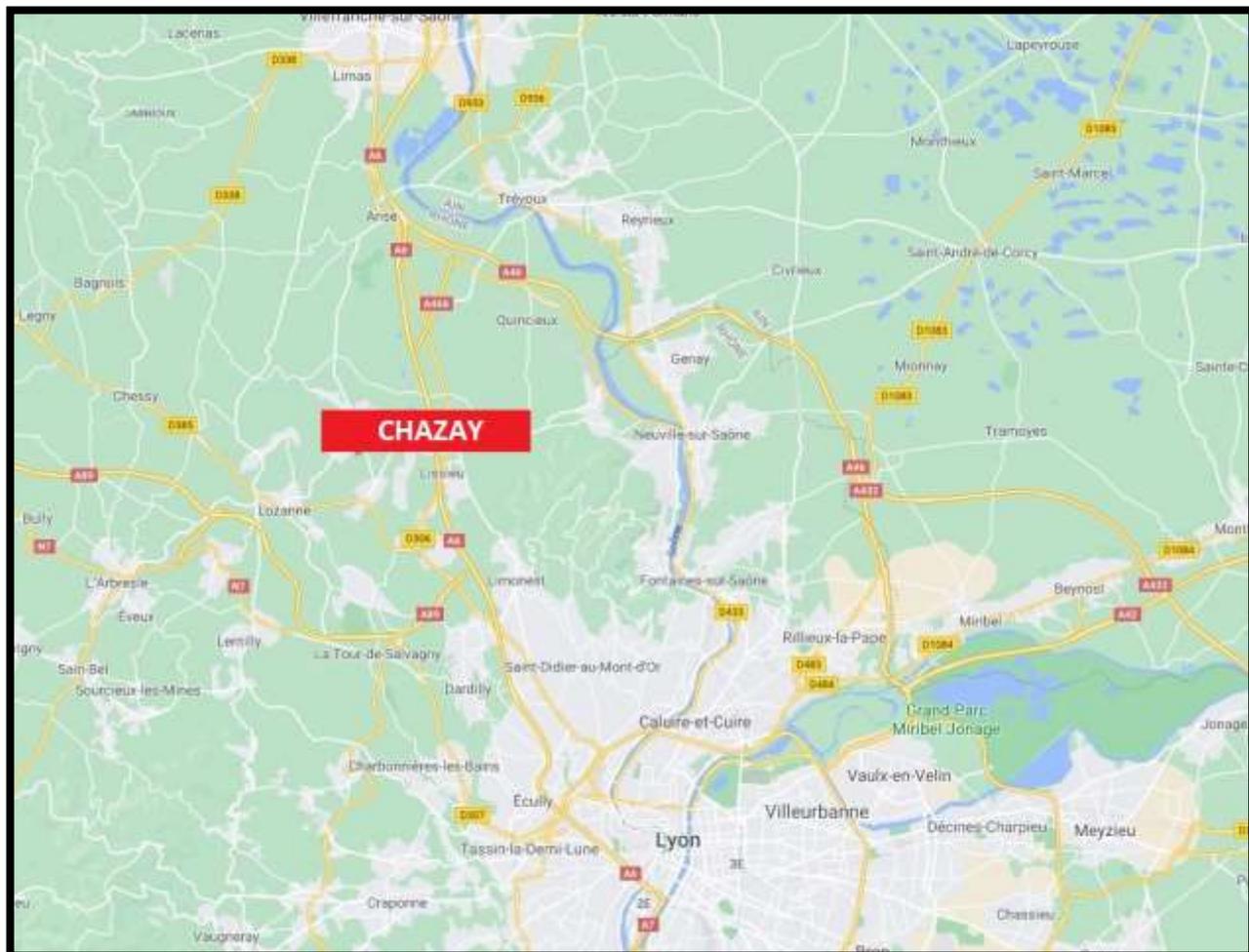
### **Nota :**

- A défaut de licence, une pièce d'identité sera exigée.
- **Le représentant d'un Club peut représenter au maximum deux Clubs y compris le sien à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.**
- A la date de l'Assemblée Générale, un club suspendu doit néanmoins participer à l'AG (sous peine de l'amende prévue - 124 €) mais ne pourra participer au vote. Ces dispositions s'appliquent également à un club suspendu le jour de l'Assemblée Générale comme n'étant pas en règle avec la trésorerie du District de Lyon et du Rhône. A moins qu'il ne régularise sa situation au moment de l'émargement.





## PLAN D'ACCES





## MOT DU PRESIDENT DU CHAZAY FC

« Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du District de Lyon et du Rhône,  
Madame le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Présidents, représentants, et dirigeants des clubs,

A l'occasion du centenaire de notre DLR, mais également pour les 100 ans de Football à CHAZAY, le CHAZAY FC est fier de vous accueillir pour cette Assemblée Générale,

### Un peu d'histoire :

1920 – 2020 : **CENT ANS** de Football à CHAZAY D'AZERGUES, tout d'abord Le Cercle Sportif de Chazay (le CSC!!!!) créé par Monsieur Joseph MAGAT le 1er octobre 1920 jusqu'en 2005, ensuite une fusion-absorption par le club de MDA Foot pour arriver à la création du Chazay Football Club (le CFC) le 29 janvier 2010,

J'en profite pour remercier et féliciter cette poignée de Chazéens qui ont cru en ce nouveau projet, à l'heure où notre football avance à pas de géants, ce ne fut pas chose simple que de redémarrer en partant de 0,

### Quelques Chiffres :

- 9 présidents,
- 24 équipes,
- 400 licenciés,

Sur le plan sportif, en 10 ans, c'est une prouesse que partant des niveaux les plus bas sur toutes les catégories, et compte tenu des clubs à proximité (DOMTAC FC, GOAL FC, Limonest et Villefranche) dont la plupart évoluent au niveau national, ou il est difficile d'exister, nos Séniors Garçons ont néanmoins connus la D1 en 2018 après 6 montées successives et nos Séniors Féminines évoluent aujourd'hui en R1.

Je souhaite féliciter plus particulièrement l'ensemble de notre structure féminine, en effet après avoir obtenu le Label école de Foot niveau BRONZE, nous avons progresser et avons obtenu cette année le niveau ARGENT.

Président depuis 5 ans, et entouré de dirigeants, d'éducateurs et de bénévoles de qualité, je considère que nous avons atteint un premier palier, des projets sont en gestation qui nous permettront de grandir encore un peu plus.

Enfin, il est difficile de passer sous silence ce terrible moment que nous vivons avec cette COVID 19, mais notre sport a traversé en 100 ans une multitude d'épreuves, et celle-ci n'en ai qu'une de plus et ne deviendra je l'espère de tout cœur qu'un mauvais souvenir.

Le Chazay Football Club vous souhaite une bonne Assemblée Générale. »





## ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs (à partir de 8 h 00)
- Début des travaux à 9 h 00 précises
- Souhais de bienvenue du Président du Club de CHAZAY FC
- Présentation du film « Les 100 ans du CHAZAY FC »
- Allocution des Personnalités
- Ouverture de l'AG par le Président - Fin des émargements
- Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 07/12/19 à FRANCHEVILLE
- Adoption du rapport moral 2019/2020 « PV Spécial AG »
- Intervention du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Renouvellement du Comité Directeur pour 2020/2024 - Vote
- Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football à l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)
- Pause
- Présentation du film « Les 100 ans du District »
- Présentation des comptes du 01/07/19 au 30/06/20
- Compte rendu des missions du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes 2019/2020 et affectation du résultat
- Présentation du budget prévisionnel 2020/2021
- Présentation des tarifs 2020/2021
- Approbation du budget et des tarifs 2020/2021
- Modifications de textes et examen des vœux
- Informations diverses
- Remise de récompenses
- Questions diverses \*
- Clôture de l'AG

\* Les questions diverses que les Clubs souhaiteraient poser devront parvenir par courrier, fax (04 72 76 01 22) ou mail ([district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr)) au District **avant le lundi 5 octobre 2020**

Tous les clubs doivent obligatoirement être présents ou représentés à l'Assemblée Générale sous peine d'une amende de 124 €.



## POUVOIR



District de Lyon et du Rhône de football

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon  
Tél : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <https://lyon-rhone.fff.fr>  
S.A.G N° 13.626 - SIRET: 327 204 152 000 26 - APE: 9312Z



**ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL**

**Samedi 10 octobre 2020 à 9 h 00 précises**

**Salle Maurice Baquet**

**8 rue Pierre de Coubertin - 69380 CHAZAY D'AZERGUES**

**Formulaire à remplir et à renvoyer au District, si possible avant le 5 octobre 2020**

### ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur .....

Président(e) du club .....

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District de Lyon et du Rhône de Football

### POUVOIR

#### **Option 1 : représentation par un licencié de mon Club**

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,

Madame / Monsieur .....

afin de représenter mon Club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité Directeur du District.

*Ou*

#### **Option 2 : représentation par un licencié d'un autre Club (attention, le représentant d'un Club peut représenter au maximum deux Clubs y compris le sien)**

En mon absence, je donne pouvoir à

Madame / Monsieur .....

licencié(e) du Club ..... et représentant ce Club,

afin de représenter mon Club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité Directeur du District.

Fait à ..... Le .....

NOM ET SIGNATURE  
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB  
du Président qui donne le pouvoir



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 7 DECEMBRE 2019 A FRANCHEVILLE

Arsène MEYER ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de FRANCHEVILLE, son Maire Monsieur Michel RANTONNET pour le prêt de cette salle
- Le FC FRANCHEVILLOIS, son Président Patrick PINTI et toute son équipe de bénévoles pour la préparation de cette AG
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes, Pascal PARENT, Président et Bernard BARBET, Président d'Honneur
- Les Présidents ou Représentants de nos quatre Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Les représentants de la presse
- Nos partenaires

Arsène MEYER excuse Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental, Madame Pascale BAY, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge des Sports, Monsieur David KIMELFELD, Président de la Métropole de Lyon et Monsieur Laurent WILLEMANN, Directeur de la DRDJSCS.

Arsène MEYER passe la parole au Président du Club.

### **Monsieur Patrick PINTI, Président du FC FRANCHEVILLOIS**

« Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du District de Lyon et du Rhône et de la Ligue Auvergne Rhône Alpes,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants de Clubs

Bonjour à tous,

Le Football Club Franchevillois a le plaisir de vous accueillir en cette salle municipale de l'Iris pour cette Assemblée Générale du 7 décembre 2019.

A l'aube des 80 ans du club, je voulais vous conter sa genèse.

En 1939 quelques jeunes Franchevillois de 15 à 17 ans avaient l'habitude de jouer au football dans un champ, ils ont eu l'idée et la volonté de créer un club.

Vu leurs âges, ils sont allés chercher des dirigeants et c'est ainsi que le Football Club Francheville est né, bien que quelques matchs aient été joués en 1939, la création officielle du club a été actée en 1940.

Une grande pensée à Monsieur Robert Blanc premier licencié et mémoire du club, décédé il y a trois ans.

Comme beaucoup de clubs, nous avons connu des hauts et des bas, mais par la force de ses bénévoles, de ses éducateurs et de ses adhérents et du travail fourni durant ces dernières années, nous sommes aujourd'hui un club de plus de 450 licenciés.

Je tenais à remercier Monsieur le Maire et l'ensemble des élus pour avoir tenu leurs engagements et doté la ville et le club de superbes installations sportives qui permettront au Football Club Franchevillois de poursuivre sa progression.

Je tenais également à remercier l'ensemble du district pour son implication et son écoute pour le bon déroulement de notre sport.

Je profite de cette assemblée pour remercier tous les bénévoles qui ont fait le Football Club Franchevillois et qui ont



écrit son histoire.

Le Football Club Franchevillois vous souhaite une bonne Assemblée Générale. »

### **Monsieur Michel RANTONNET, Maire de FRANCHEVILLE**

« Bonjour à tous,

Francheville est une commune de 15 000 habitants dans la Métropole de Lyon.

Elle est constituée par 3 quartiers délimités par deux cours d'eaux affluents du Rhône, le Charbonnières et l'Yzeron. Francheville est labellisée deux fleurs au concours national des Villes et Villages fleuris, avec plus de la moitié de son territoire classé en patrimoine naturel. Sur le plan sportif, elle a reçu par l'ANDES en 2017 le label « ville active et sportive ». Une forte activité culturelle et associative rythme la vie de la commune, avec 170 associations, sans oublier des événements culturels récurrents dans le site du fort du Bruissin : Les Estivales (juillet), Fort Halloween (octobre), Fort en Nature (novembre).

### **Francheville attractive et sportive !**

Francheville complète son attractivité avec la réalisation d'un parc sportif répondant à des exigences de qualité environnementale, d'innovation et de performance. Projet majeur du mandat de Michel Rantonnet, Maire de Francheville, et de son équipe municipale, cet espace de 35 000 m<sup>2</sup> comprend des infrastructures sportives de dernière génération. Le bâtiment du parc sportif a été inauguré le vendredi 30 août en présence de Michel Rantonnet, Maire de Francheville, Etienne Blanc, premier vice-président à la Région, François-Noël Buffet, sénateur, et Cyrille Isaac-Sibille, député, Arielle Petit, adjointe au Sport, Jérôme Moroge, Maire de Pierre-Bénite, Clotilde Pouzergues, Maire d'Oullins, et Véronique Sarcelli, Maire de Sainte-Foy-Lès-Lyon. Pascal Parent, Président du District était accompagné de Bernard Lacombe et Florian Maurice, footballeurs émérites de l'Olympique Lyonnais.

### **Réhabilitation des terrains de football**

Composé d'un terrain d'honneur de 7 140 m<sup>2</sup> avec des tribunes de 150 places et d'un terrain d'entraînement de 4 050 m<sup>2</sup>, l'ensemble est homologué et classé par la Fédération Française de Football de niveau IV. Ils peuvent être utilisés à minima pour le Championnat de National 2, le Championnat de France féminin D1 et en Championnat senior masculin R1 des Ligues régionales. La municipalité a souhaité s'orienter vers des terrains en gazon synthétique avec un remplissage en polyéthylène : le Promaxl Infill, développé par FieldTurf, division des gazons synthétiques du groupe Tarkett ne contient pas les petites billes noires issus de pneumatiques. Grennstyle a rempli les 2 pelouses des 2 terrains de foot avec 230 Tonnes de sable et 70 Tonnes de Promaxl.

Le dynamisme du Football club de Francheville associé aux nouvelles infrastructures permet au club de doubler en 2020 le nombre de ses adhérents avec 500 licenciés.

### **Un nouveau bâtiment**

Un bâtiment de 746 m<sup>2</sup>, dédié aux vestiaires, a été prévu et se situera au milieu du site pour faciliter son accès et son usage pour tous les utilisateurs du complexe. Principalement dédié aux clubs de football et d'athlétisme, le bâtiment comprendra aussi :

- 4 vestiaires de football, 2 vestiaires d'athlétisme, 3 vestiaires arbitres
- des bureaux (notamment pour les associations)
- des espaces de rangement pour le matériel sportif
- une salle dédiée au renforcement musculaire
- un club house qui pourra servir de salle de réunion ou de réception sur le toit-terrasse, offrant une vue imprenable sur tout le site.
- le futur bureau des services des sports de la ville

### **Piste d'athlétisme : lancement des travaux janvier 2019 - réception prévue fin 2019**

Cette piste d'athlétisme de 300 mètres linéaires sera dotée de 6 couloirs en ligne droite. Elle permettra de pratiquer l'ensemble des disciplines de l'athlétisme que ce soit en matière de saut, de lancer ou de course. (Saut en hauteur, saut à la perche, saut en longueur, triple saut, lancer de poids, lancer de disque, lancer de javelot, lancer de marteau,



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

sprint, fond, demi-fond.). D'un point de vue technique, le sol sera recouvert de résine afin de garantir une meilleure durée de l'équipement dans le temps. »

Arsène MEYER et Pascal PARENT remettent à Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe aux Sports et au Président du Club un souvenir de cette Assemblée Générale.

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

Tout d'abord, Arsène MEYER a une grande pensée pour tous ceux qui nous ont quittés, Marcel GALLAND, Trésorier du Club pendant près de 50 ans, Florence PUECH, membre du Comité Directeur ainsi que pour tous ceux qui souffrent. Il demande à l'Assemblée d'observer un moment de recueillement.

Puis Arsène MEYER rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de la dernière AG du 15/06/19 à SOURCIEUX LES MINES
- Adoption du rapport moral 2018/2019
- Présentation des comptes 2018/2019
- Compte rendu Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes 2018/2019 et affectation du résultat
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Election du nouveau Président du District
- Textes votés en Assemblée Fédérale
- Modifications des textes et examen des vœux
- Résultats du vote
- Remise de récompenses
- Questions diverses

### **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

#### **Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 15/06/19 à SOURCIEUX LES MINES**

*Adopté à l'unanimité moins une abstention.*

#### **Approbation rapport moral 2018/2019**

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Présentation des comptes du 01/07/18 au 30/06/19 – Messieurs Michel BLANCHARD et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District) / Monsieur Olivier RUDLOFF (Expert-comptable)**

« Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des statuts, pour prendre connaissance de l'activité de votre district au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2018-2019.

Vous avez certainement pris connaissance du détail des comptes annuels dans le PV "Spécial Assemblée Générale" du 22/11/2019. Aussi, nous vous apporterons plutôt des observations et commentaires.

Comme chaque année, vous seront présentés les chiffres globaux, puis ventilés par nature, de cet exercice 2018-2019, comparés à ceux de l'exercice précédent, ainsi qu'à l'évaluation prévisionnelle présentée en juin 2018 à l'assemblée d'été tenue à Sourcieux-les-Mines.

Tous les montants sont, bien sûr, présentés en Euros et nous précisons que les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Mais tout d'abord, jetons un regard sur la structure de nos ressources et nos dépenses globales.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>PRESTATIONS</b>	649 441	56,4%	633 450	54,9%	2,52%	676 300
<b>GROUPEMENTS</b>	54 769	4,8%	54 699	4,7%	0,13%	46 600
<b>SUBVENTIONS</b>	373 389	32,5%	396 467	34,4%	-5,82%	341 700
<b>ENGAGEMENTS</b>	59 381	5,2%	60 359	5,2%	-1,62%	59 600
<b>PRODUITS DIVERS</b>	0	0,0%	3	0,0%	NS	0
<b>REPRISE PROVISIONS ET TRANSFERTS</b>	13 598	1,2%	9 189	0,8%	47,98%	180
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 578</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 154 167</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,31%</b>	<b>1 124 380</b>

Les produits de fonctionnement, hors produits financiers, s'élèvent à 1 150 578 €, en baisse de 3 589 € par rapport à l'an dernier, soit - 0,31 %, une stabilité presque parfaite.

Cependant, les écarts sont plus notables pour ce qui concerne les prestations en hausse de 15 991 €, soit + 2,52 % et les subventions reçues en baisse de 23 078 €, soit -5,82 %. Concernant ces subventions, nous avons bénéficié d'une progression surprenante de 10 % l'an dernier. Nous remettons donc les pieds sur terre plus dans l'air du temps, comme vous le connaissez, peut-être aussi, dans vos clubs.

Notons la stabilité des ressources des groupements et des engagements.

### LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	527 196	46,7%	463 306	40,3%	13,79%	493 000
<b>CONSOMMATIONS</b>	22 241	2,0%	29 620	2,6%	-24,91%	28 000
<b>GROUPEMENTS</b>	10 881	1,0%	10 483	0,9%	3,80%	12 000
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	105 696	9,4%	107 582	9,4%	-1,75%	115 000
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	380 691	33,7%	441 704	38,5%	-13,81%	423 200
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	17 046	1,5%	17 459	1,5%	-2,37%	18 000
<b>CHARGES DIVERSES</b>	0	0,0%	4	0,0%	NS	0
<b>DOT. AMORTISSEMENTS / PROVISIONS</b>	65 402	5,8%	78 365	6,8%	-16,54%	48 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 129 153</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 148 523</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,69%</b>	<b>1 137 200</b>

De même, les charges de fonctionnement qui s'élèvent à 1 129 153 € sont en baisse de 19 370 €, soit -1,69 %, mais là aussi avec des disparités notables :

Les frais de personnel, maintenant pour 13 salariés, augmentent sensiblement à 527 196 €, en hausse de 13,79 %. Notre prévision était trop basse pour cet exercice, et ces frais représentent près de 47 % du total de nos charges de fonctionnement contre 40,3 % l'an dernier, montrant bien que nous sommes une association de services avec un côté humain prépondérant.

Par contre, saluons la baisse des consommations de fournitures de -24,91 % et des autres travaux extérieurs de -13,81 %.

Mais globalement, la baisse constatée est satisfaisante et va dans le sens de la maîtrise de nos dépenses.

Maintenant, examinons le détail de nos recettes, et en premier lieu les prestations.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### Les prestations :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)</b>	77 189	11,9%	79 584	12,6%	-3,01%	80 000
<b>COTISATIONS CLUBS</b>	30 720	4,7%	30 420	4,8%	0,99%	31 100
<b>FRAIS DE GESTION CLUBS</b>	23 040	3,5%	23 200	3,7%	-0,69%	23 000
<b>AMENDES DISCIPLINAIRES</b>	251 211	38,7%	238 324	37,6%	5,41%	234 000
<b>AUTRES AMENDES</b>	90 739	14,0%	83 119	13,1%	9,17%	85 700
<b>FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL</b>	6 845	1,1%	5 680	0,9%	20,51%	5 000
<b>RECLAMATIONS</b>	9 315	1,4%	11 480	1,8%	-18,86%	11 000
<b>ANNUAIRE DU DISTRICT</b>	14 713	2,3%	14 785	2,3%	-0,49%	15 000
<b>PUBLICITE / MECENAT</b>	16 125	2,5%	14 587	2,3%	10,54%	30 000
<b>FORMATIONS ET STAGES</b>	82 331	12,7%	83 761	13,2%	-1,71%	114 500
<b>ARBITRES</b>	42 828	6,6%	46 692	7,4%	-8,28%	46 000
<b>TABLETTES FMI</b>	2 576	0,4%	0	0,0%	NC	0
<b>COUPE DE LYON ET DU RHONE</b>	1 809	0,3%	1 818	0,3%	-0,50%	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>649 441</b>	<b>100,0%</b>	<b>633 450</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,52%</b>	<b>676 300</b>

Les prestations, soit l'essentiel des contributions des clubs augmentent de 2,52 %, passant de 633 450 € à 649 441 €, en hausse de 15 991 €, mais avec des variations selon la nature de ces contributions.

Vous noterez l'augmentation des sanctions financières. Les amendes disciplinaires s'élèvent à 251 211 €, en hausse de 12 887 €, soit + 5,41 %, les autres amendes atteignant 90 739 €, également en hausse de 7 620 €, soit + 9,17 %. Cette progression globale des amendes de 20 507 € explique à elle seule l'amplitude de la tendance à la hausse, même si ce n'est pas forcément une bonne nouvelle !

Les autres recettes paraissent plutôt stables, la baisse des frais de bénévoles de 3 % pouvant être due à l'exonération de l'Impôt sur le Revenu de l'année 2018. Certains se sont peut-être sentis moins sensibilisés à cette procédure de déduction fiscale des dons ?

Le mécénat reçu, en hausse de 10 %, plafonne encore et est en retard sur nos prévisions qui étaient donc trop optimistes. Toutefois, nous devrions noter sur l'exercice en cours un développement bénéfique grâce à la collaboration d'un consultant extérieur.

Remarque un peu similaire pour les actions de formations. Nous sommes en retard sur les prévisions. Mais là, ce sont nos prévisions qui étaient trop optimistes, car une partie de ces actions sont financées directement par la FFF. Vous le constaterez quand nous analyserons les subventions reçues.

### Les groupements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>BEAUJOLAIS</b>	10 707	19,5%	10 114	18,5%	5,86%	9 000
<b>BREVENNE</b>	9 420	17,2%	10 693	19,5%	-11,90%	9 900
<b>SAÔNE METROPLE</b>	13 066	23,9%	11 275	20,6%	15,88%	9 000
<b>LYON METROPOLE</b>	10 479	19,1%	10 487	19,2%	-0,08%	9 100
<b>VALLEE DU RHÔNE</b>	11 097	20,3%	12 130	22,2%	-8,52%	9 600
<b>TOTAL</b>	<b>54 769</b>	<b>100,0%</b>	<b>54 699</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,13%</b>	<b>46 600</b>

Pas de variation globale des produits de nos 5 groupements, en hausse de 0,13 %, mais par contre, à par Lyon-Métropole, des écarts significatifs au niveau des taux de variation, mais portant sur des sommes modiques.

Pas de commentaires particuliers sur ces recettes d'engagements et d'amendes des groupements.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Les subventions de fonctionnement :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>SUBVENTION ANNUELLE LAuRA Foot</b>	139 174	37,3%	134 050	33,8%	3,82%	128 000
<b>SUBVENTION VARIABLE LAuRA Foot</b>	2 586	0,7%	16 522	4,2%	-84,35%	0
<b>SUBVENTIONS FFF / BONS FORMATION</b>	39 428	10,6%	30 001	7,6%	31,42%	8 000
<b>CNDS</b>	34 000	9,1%	54 250	13,7%	-37,33%	42 700
<b>CONTRATS D'OBJECTIFS</b>	119 201	31,9%	117 434	29,6%	1,50%	120 000
<b>DEPART. RHONE + METROPOLE LYON</b>	39 000	10,4%	34 560	8,7%	12,85%	39 000
<b>COUPE DE France</b>	0	0,0%	9 650	2,4%	-100,00%	4 000
<b>SUBVENTIONS DIVERSES</b>	0	0,0%	0	0,0%	NC	0
<b>TOTAL</b>	<b>373 389</b>	<b>100,0%</b>	<b>396 467</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5,82%</b>	<b>341 700</b>

Globalement, nous avons l'an dernier une augmentation des subventions reçues de 10 % et nous nous en félicitons, tout en restant prudents pour l'avenir. C'est confirmé cette année. Les subventions s'établissent à 373 389 € contre 396 467 € l'an dernier, en baisse de 5,82 %, mais néanmoins supérieures à nos prévisions.

Au titre des licences, LAurAFoot nous a reversé 141 760 € au lieu de 150 572 €, en baisse de 5,85 %, malgré l'augmentation record du nombre de nos licenciés à 56 278 pour la saison 2018-2019. Mais l'investissement pour l'acquisition du nouveau siège, les aménagements des locaux, des terrains et du centre de formation de Tola-Vologe a besoin d'un certain temps pour être financièrement digéré. Et la ligue, malgré des réserves financières actuellement suffisantes, voit son résultat mis à contribution, et notre subvention variable aussi !

Baisse notoire de la subvention du CNDS comme nous l'avions prévu, mais aussi insuffisamment prévu...

Le boni résultant du résultat de nos clubs en Coupe de France disparaît purement et simplement. Il est désormais inclus dans les contrats d'objectifs et se trouve ainsi "noyé" dans l'enveloppe globale.

Heureusement, le financement des bons de formation nous procure 39 428 €, contre 30 001 € l'an dernier et les collectivités territoriales nous soutiennent à hauteur de 39 000 € contre 34 560 € l'an dernier.

Les engagements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>CLUBS LIBRES</b>	34 890	58,8%	35 448	58,7%	-1,57%	35 500
<b>FEMININES</b>	3 690	6,2%	3 257	5,4%	13,29%	3 200
<b>FOOT ENTREPRISE</b>	854	1,4%	836	1,4%	2,15%	800
<b>FOOT LOISIRS</b>	8 677	14,6%	9 142	15,1%	-5,09%	9 000
<b>FUTSAL</b>	8 834	14,9%	9 240	15,3%	-4,39%	9 100
<b>TOURNOIS</b>	2 436	4,1%	2 436	4,0%	0,00%	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>59 381</b>	<b>100,0%</b>	<b>60 359</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,62%</b>	<b>59 600</b>

Les recettes d'engagements dans nos compétitions stagnent inexorablement, et baissent même un peu cette année de -1,62 %.

Les reprises de provisions et les transferts de charges :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>REPRISES DE PROVISIONS</b>	7 079	52,1%	3 514	38,2%	NC	0
<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	6 519	47,9%	5 675	61,8%	14,87%	7 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 598</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 189</b>	<b>100,0%</b>	<b>47,98%</b>	<b>7 000</b>

Les reprises de provisions concerne l'annulation de la provision constituée suite au litige avec le CDOS pour un montant de 7 000 €, devenu sans objet, et la régularisation sur les provisions antérieures sur créances douteuses.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Les transferts de charges concernent la participation des salariés sur le coût des titres restaurants et les remboursements d'assurance maladie

Après les produits de fonctionnement, et selon la même présentation, nous passons aux charges du District et en premier lieu les charges du personnel salarié.

Les frais de personnel :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>REMUNERATIONS BRUTES</b>	454 414	86,2%	402 921	87,0%	12,78%	438 000
<b>SUBVENTIONS RECUES S/SALAIRES</b>	-165 293	-31,4%	-163 858	-35,4%	0,88%	-165 000
<b>SUBV. METROPOLE SPORT ET SANTE</b>	-8 750	-1,7%	0	0,0%	NC	-12 000
<b>MISE A DISPOSITION LAURAFoot</b>	-5 790	-1,1%	-4 493	-1,0%	28,87%	0
<b>AUTRES REMUNERATIONS</b>	-79	0,0%	-403	-0,1%	-80,40%	0
<b>CHARGES SOCIALES &amp; FISCALES</b>	241 546	45,8%	223 397	48,2%	8,12%	224 000
<b>FORMATION DU PERSONNEL</b>	11 148	2,1%	5 742	1,2%	94,15%	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>527 196</b>	<b>100,0%</b>	<b>463 306</b>	<b>100,0%</b>	<b>13,79%</b>	<b>493 000</b>

C'est la catégorie des charges la plus importante. Elle s'est accrue, globalement de 13,79 %, en raison de la prise en charge de l'emploi d'un deuxième CTD DAP chargé du développement et de l'animation des pratiques et d'un éducateur chargé de la mission "sport et santé" subventionnée par la Métropole de Lyon à hauteur de 12 000 €, mais dont nous n'avons perçu que 8 750 € à titre d'acompte.

Comme chaque année, notre personnel salarié bénéficie d'une formation professionnelle qui, cette année, est un peu plus importante que la prévision.

Les consommations :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>FOURNITURES NON STOCKEES</b>	11 469	51,6%	11 247	38,0%	1,97%	12 000
<b>FOURNITURES STOCKEES</b>	10 772	48,4%	15 573	52,6%	-30,83%	16 000
<b>TABLETTES FMI</b>	0	0,0%	2 800	9,5%	NC	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 241</b>	<b>100,0%</b>	<b>29 620</b>	<b>100,0%</b>	<b>-24,91%</b>	<b>28 000</b>

Les chiffres confirment la stabilité des frais d'eau et d'électricité.

Les fournitures administratives baissent notablement de plus de 30 %, mais il ne s'agit là que d'un transfert et nous retrouverons en locations diverses le coût total des copieurs, frais de consommables inclus.

Pas de coût, cette année, pour les tablettes FMI. La généralisation de cette importante opération d'informatisation des feuilles de matchs a été étendue aux compétitions de Futsal sur le stock constitué l'année précédente.

Les groupements :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>BEAUJOLAIS</b>	2 130	19,6%	1 452	13,9%	46,69%	2 000
<b>BREVENNE</b>	1 835	16,9%	1 486	14,2%	23,49%	2 000
<b>SAÔNE METROPOLE</b>	2 384	21,9%	2 198	21,0%	8,46%	2 000
<b>LYON METROPOLE</b>	2 092	19,2%	1 841	17,6%	13,63%	2 000
<b>VALLEE DU RHÔNE</b>	1 115	10,2%	1 629	15,5%	-31,55%	2 000
<b>AUTRES DEPENSES GROUPEMENTS</b>	1 325	12,2%	1 877	17,9%	-29,41%	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 881</b>	<b>100,0%</b>	<b>10 483</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,80%</b>	<b>12 000</b>

Rien à signaler de particulier. Les groupements restent économes des deniers du District.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Les services extérieurs :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
LOCATIONS DIVERSES	18 482	17,5%	12 355	11,5%	49,59%	14 000
ENTRETIEN ET REPARATIONS	10 855	10,3%	10 154	9,4%	6,90%	20 000
PROPRETE LOCAUX	16 910	16,0%	18 212	16,9%	-7,15%	14 000
COPROPRIETE	466	0,4%	2 393	2,2%	-80,53%	1 000
MAINT. INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE	3 538	3,3%	3 704	3,4%	-4,48%	4 000
PRIMES D'ASSURANCES	12 058	11,4%	11 119	10,3%	8,45%	12 000
HONORAIRES	11 467	10,8%	13 046	12,1%	-12,10%	12 000
AFFRANCHISSEMENTS	14 213	13,4%	18 752	17,4%	-24,21%	20 000
TELEPHONE	13 048	12,3%	13 161	12,2%	-0,86%	13 000
ALARME	2 429	2,3%	2 148	2,0%	13,08%	2 500
SERVICES BANCAIRES	2 230	2,1%	2 538	2,4%	-12,14%	2 500
<b>TOTAL</b>	<b>105 696</b>	<b>100,0%</b>	<b>107 582</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,75%</b>	<b>115 000</b>

Les frais généraux du district s'élèvent à 105 696 € contre 107 582 € l'an dernier à nouveau en légère baisse.

Le programme pluri-annuel des travaux et mises en conformité a maintenant été évalué et fait l'objet de plusieurs devis d'entreprises spécialisées. Cette année, nous n'avons pas entrepris de dépenses à ce titre. C'est pourquoi nous sommes en retrait par rapport au budget de 20 000 €.

Autre observation satisfaisante ; les dépenses d'affranchissements ont continué à baisser de près de 25 % en raison de l'économie sur les frais de recommandés.

Les autres services extérieurs :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
DEPENSES DIVERSES	6 040	1,6%	8 303	1,9%	-27,26%	5 000
SUBVENTIONS AUX AMICALES	1 800	0,5%	3 249	0,7%	-44,60%	2 400
RECOMPENSES ET FAIR-PLAY	16 674	4,4%	23 227	5,3%	-28,21%	26 000
DISPOSITIF ETOILES	264	0,1%	11 853	2,7%	NC	12 000
ANNUAIRE DU DISTRICT	12 336	3,2%	12 900	2,9%	-4,37%	13 000
DONS	0	0,0%	0	0,0%		500
DEPLACEMENTS BENEVOLES (impôts)	77 189	20,3%	79 584	18,0%	-3,01%	80 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	3 980	1,0%	4 320	1,0%	-7,87%	5 000
REMB FRAIS CONVOC. / DELEGATIONS	81	0,0%	115	0,0%	-29,57%	500
FRAIS DE MISSIONS	9 129	2,4%	12 042	2,7%	-24,19%	8 000
FRAIS DE RECEPTIONS	16 281	4,3%	18 418	4,2%	-11,60%	15 000
DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	14 321	3,8%	11 051	2,5%	29,59%	14 000
AG DE LIGUE	225	0,1%	225	0,1%	0,00%	2 000
ANPDF / LFA / AE2F	1 990	0,5%	2 053	0,5%	-3,07%	3 000
FRAIS DELEGATIONS	7 525	2,0%	6 891	1,6%	9,20%	5 500
COUPE DU MONDE FEMININES	4 991	1,3%	0		NC	0
COMMISSIONS DIVERSES	32 851	8,6%	52 180	11,8%	-37,04%	43 500
COMMISSION DES ARBITRES	51 134	13,4%	48 455	11,0%	5,53%	59 300
COMMISSION TECHNIQUE	96 610	25,4%	106 754	24,2%	-9,50%	96 000
JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	0	0,0%	9 187	2,1%	NC	1 500



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>SECTIONS SPORTIVES</b>	20 936	5,5%	22 224	5,0%	-5,80%	21 500
<b>LABELISATION / PAC / PEF</b>	1 307	0,3%	3 168	0,7%	-58,74%	4 000
<b>ACTIONS USEP</b>	1 828	0,5%	1 743	0,4%	NC	1 500
<b>COMMISSION MEDICALE</b>	3 199	0,8%	3 762	0,9%	-14,97%	4 000
<b>TOTAL</b>	<b>380 691</b>	<b>100,0%</b>	<b>441 704</b>	<b>100,0%</b>	<b>-13,81%</b>	<b>423 200</b>

Les charges du district pour l'accompagnement de nos clubs métropolitains et départementaux s'élèvent à 380 691 € contre 441 704 € l'an dernier, en baisse de 61 013 €, soit - 13,81 %.

Les frais à la hausse ne sont pas nombreux. On trouvera les frais de déplacements du personnel, en hausse de 3 270 €, les frais de délégations (+ 634 €), la commission des arbitres (+ 2 679 €) et le coût des actions USEP (+85 €) ainsi qu'une dépense exceptionnelle liée à la phase des demi-finales et de la finale de la Coupe du Monde Féminine à Lyon-Décines. Cet événement très réussi s'est traduit essentiellement par l'acquisition de places à ces rencontres au profit des bénévoles du District et la promotion locale du football féminin. Une subvention spéciale de la ligue LAurAfoot de 5 000 € nous a permis d'en limiter le coût à 4 991 €.

Nous n'énumérons pas les dépenses à la baisse, elles sont trop nombreuses. Nous noterons toutefois que les frais de récompenses et de fair-play, les frais de missions et de réceptions, les frais de commissions, technique incluse, sont fortement à la baisse. Quant à la Journée Nationale des Débutants, ce sont les groupements qui ont assuré à 100 % son organisation décentralisée.

### Les impôts et taxes :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>TAXE FONCIERE</b>	17 046	100,0%	17 459	100,0%	-2,37%	18 000
<b>AUTRES IMPÔTS ET TAXES</b>	0	0,0%	0	0,0%		0
<b>TOTAL</b>	<b>17 046</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 459</b>	<b>100,0%</b>	<b>-2,37%</b>	<b>18 000</b>

Pas de commentaire sur les impôts qui se limitent à la taxe foncière relative à notre bâtiment.

### Les dotations aux comptes d'amortissements et de provisions :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévis. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	50 182	76,7%	46 162	58,9%	8,71%	48 000
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	15 220	23,3%	32 203	41,1%	-52,74%	0
<b>TOTAL</b>	<b>65 402</b>	<b>100,0%</b>	<b>78 365</b>	<b>100,0%</b>	<b>-16,54%</b>	<b>48 000</b>

La construction continue à être amortie sur les mêmes bases. L'annuité constante est de 22 106 €. Le véhicule multi-tâches Volkswagen est aussi amorti de 8 080 € et les autres immobilisations pour 19 996 €.

Les provisions constituées cette année représentent 15 220 €, dont 15 000 € pour ajuster celle déjà décidée l'an dernier en vue de fêter notre centenaire en 2020 et la porter à un total de 40 000 €. Il nous a paru plus sage de prévoir au plus tôt cette dépense exceptionnelle afin de ne pas enregistrer une charge trop importante au cours du prochain exercice.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Le résultat de fonctionnement, le résultat courant et le résultat net comptable :

	Réalisé N		Réalisé N-1		Variation N/N-1	Rappel prévus. 2018-2019
	2018-2019	%	2017-2018	%		
<b>RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 150 578		1 154 167		-0,31%	1 131 200
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	-1 129 153		-1 148 523		-1,69%	1 137 200
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>21 425</b>	<b>1,9%</b>	<b>5 644</b>	<b>0,5%</b>	<b>279,61%</b>	<b>-6 000</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	7 862		7 769		1,20%	6 000
<b>Résultat courant</b>	<b>29 287</b>	<b>2,5%</b>	<b>13 413</b>	<b>1,2%</b>	<b>118,35%</b>	<b>0</b>
<b>REPRISE SUBV. INVESTISSEMENTS</b>	7 451		6 046		23,24%	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	0		9 971		-100,00%	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	-3 043		-6 816		-55,36%	
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>33 695</b>	<b>2,9%</b>	<b>22 614</b>	<b>2,0%</b>	<b>49,00%</b>	<b>0</b>

Le résultat de fonctionnement est positif de 21 425 € et se renforce même.

Les frais financiers se sont bien maintenus cette année à 7 862 €. Mais attention, ces produits vont se réduire dans une proportion importante car nous avons un compte à terme qui est venu à échéance en juillet dernier.

Nous avons jusque là une juste rémunération, mais les conditions du marché monétaire et financier ne nous permettent plus d'espérer un même taux d'intérêt. Nous sommes en stand-by, dans l'attente de pouvoir négocier au mieux dès que l'occasion se présentera.

Les reprises sur provisions exceptionnelles concernent la reprise des subventions d'équipement du bâtiment et du véhicule Volkswagen, soit l'addition de 3 811 € et 3 640 € pour obtenir 7 451 €.

Les charges exceptionnelles sont constituées des créances de clubs qui ont cessé leurs activités et qui n'ont pu se mettre à jour de leurs dettes vis à vis du district. Il s'agit d'une purge, pour mise en ordre des comptes.

Au final, il en résulte un bénéfice net de 33 695 € contre 22 614 € l'an dernier et représentant 2,9 % du total des ressources de fonctionnement.

En conclusion :

Au delà des chiffres et du résultat, nous ne pouvons qu'être satisfaits du bon équilibre de la gestion du Comité Directeur au cours de ce mandat placé sous la direction avisée de notre Président Pascal PARENT.

Pour en terminer, n'oubliez pas que 2020 est l'année de notre centenaire et il vous appartient bien naturellement.

Une commission spéciale ad-hoc a été mise en place tout récemment en vue d'établir un programme des réjouissances. Mais rappelez-vous que 2020 sera aussi l'occasion de fêter le centenaire de notre ligue, et que le district de la Loire a déjà prévu son propre centenaire pour le 16 mai prochain.

100 ans !!! Que le football lyonnais et rhodanien reste jeune pour son âge ! »

**Présentation du rapport financier par Olivier RUDLOFF, Expert-Comptable**

**Total du bilan : 1 849 605 € Résultat : Bénéfice de 33 695 €**

### **RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Parallèlement à ces principes de base, il est à noter les prises de position suivantes :

- Lors de l'exercice 2005/2006, il a été décidé que la méthode par composants n'était pas retenue.
- Le calcul des amortissements par composant aurait créé un résultat artificiel or, le District n'est pas une entreprise commerciale, l'immeuble a été enregistré au coût d'achat au moment de la construction, l'amortissement linéaire annuel est lié à la reprise de la subvention obtenue du Conseil Général pour cet investissement - la modification de ces postes ne présente pas d'intérêt direct pour le District.

Les aménagements faits a posteriori sont enregistrés dans un compte à part et amortis

- La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Cette dernière a conclu en 1995 un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. La durée de ce bail est de 45 ans et le loyer annuel est de 0,15 €.

- Depuis l'exercice 2006/2007, les subventions directement affectables aux frais de personnel ont été comptabilisées en diminution du compte de charge du personnel.

Le montant des subventions inscrites en minoration des charges salariales s'élève à 174 043 € au 30/06/2019 contre 168 351 € au 30/06/2018.

- Le poste fonds associatif avec droit de reprise a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Ce poste (720 506.53 €) comprend la reprise de provision pour charges de 236 296 € et la plus-value sur la vente du précédent local soit 114 512 € en 1997. Chaque année, le résultat de l'exercice est affecté à ce projet associatif.

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 77 189 € € sur l'exercice 2018/2019.

### **REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN**

L'acquisition du siège a été faite en 1998. Ce dernier est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an.

Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

La subvention pour investissement reçue sur l'exercice 2017-2018 pour l'acquisition d'un minibus s'élevait à 18 200 €. Elle est rapportée au résultat au même rythme que l'amortissement du minibus.

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur ces biens - pour cet exercice, il est de 50 182.13 €.

Il a été engagé sur l'exercice des travaux d'entretien courant sur le bâtiment appartenant au District.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2018-2019, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation de 124 €.

La gestion de la trésorerie : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 7 862 € de produits financiers.

Les postes provision pour risque et charge présente un solde de 64 817 €. Il a été comptabilisé :

- Une provision de 19 817 € concernant les engagements de retraite vis-à-vis des salariés.

Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 0.82 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 %. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19).

Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle du plan comptable depuis l'exercice 2011-2012.

- Une provision de 5 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.
- Une provision de 40 000 € pour des frais de réception liés aux 100 ans du DISTRICT.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées.

L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

Évaluation du volontariat (Direction + Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 13.

### **NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE**

Dotations aux provisions (Compte 681500) :

- Engagement retraite : 220 €
- Provision anniversaire District 100 ans : 15 000 € supplémentaires

Reprise de provisions (Compte 781500) :

- Litige CDOS : 7 000 €
- Créances douteuses : 79 €

### **NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Charges constatées d'avance : 12 038 €

Fournis.fact.non parvenue : 34 883 €

Fourni.avoir non parvenue : 0 €

Clubs.fact. à établir : 0 €

Congés payés dus : 43 334 €

Personnel-autres charges à payer : 24 543 €

Org.soc.autr.ch. à payer : 42 263 €

État autres ch. à payer : 12 515 €

État produit à recevoir : 1 239 €

Produits constatés d'avance : 0 €

Credi.debit.div.char.à payer : 7 145 €

Credi.debit.div.prod.à recevoir : 189 505 €

### **REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Les produits de fonctionnement ont diminué de 0.31 %.

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont diminué de 1.69 %.

Ainsi le résultat de fonctionnement présente un bénéfice de 21 425 €.

Pour obtenir le résultat final de 33 695 € (Bénéfice), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

Ce dernier se décompose de la manière suivante :

Les produits exceptionnels sont constitués :

- Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
- Reprise en comptabilité de la subvention du minibus : 3 640 €

Les charges exceptionnelles sont constituées :

- Abandon de créances perdues sur des clubs : 3 043 €

### **REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION**

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

### **Compte rendu du Commissaire aux Comptes**

Monsieur NOVEL fait lecture à l'assemblée de son rapport général qui certifie sans réserve les comptes du District.



## **PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20**

### **Approbation des comptes**

*Approuvé à l'unanimité.*

Arsène MEYER remercie les Trésoriers ainsi que les services du District qui ont tenu cette parfaite comptabilité.

### **Affectation du résultat au fond associatif du District**

*Approuvé à l'unanimité*

### **Renouvellement pour 6 ans du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant**

Proposition du Commissaire aux Comptes titulaire : Roger NOVEL

Proposition du Commissaire aux Comptes suppléant : Jean Christophe ARNOUD

*Approuvé à l'unanimité*

### **Allocutions préliminaires et vote pour l'élection du nouveau Président du District de Lyon et du Rhône de Football**

#### **Intervention du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Joël JARRY**

« Mesdames, Messieurs, bonjour.

Dans le cadre de l'élection du nouveau Président du District de Lyon et du Rhône de Football, je vais vous communiquer quelques consignes de vote.

Seules les personnes qui ont émargé à l'arrivée peuvent voter. Dans l'enveloppe distribuée, vous avez un coupon bleu indiquant oui ou non. Vous devez rayer la mention que vous ne souhaitez pas. Ensuite vous irez voter. Pour ce faire trois urnes sont à votre disposition à l'entrée. Vous pouvez voter dans n'importe quelle urne.

Je vais donc donner la parole à Pascal PARENT et ensuite au candidat à la Présidence, Arsène MEYER. »

#### **Intervention de Pascal PARENT**

« Quelques mots pour vous dire tout d'abord tout le plaisir que j'ai d'être aujourd'hui ici.

Comme vous le savez car vous y avez largement contribué, l'AG de la Ligue Auvergne Rhône Alpes réunie le 30 novembre à COURNON D'AUVERGNE m'a fait l'honneur de me porter à la présidence de cette même Ligue succédant à Bernard BARBET que je salue chaleureusement et que je remercie de sa confiance. C'est bien sûr une immense fierté personnelle mais je vous mentirai si je ne vous disais pas que je quitte la présidence de ce District avec un gros pincement au cœur. Ça fait plus de 30 ans que vous me faites confiance en m'élisant régulièrement à l'instance de direction de ce District et notamment depuis 2011, date à laquelle j'en ai pris la présidence à la suite de Charles CHERBLANC qui avait conduit de mains de maître la destinée de notre District pendant 25 ans. Chaque fois que je vous ai sollicité et quelques fois pour des dossiers difficiles vous avez toujours répondu présents et je ne l'oublie pas. Alors bien sûr une page se tourne aujourd'hui et il vous faut choisir votre nouveau Président.

Le Comité Directeur du 19 octobre, à l'unanimité des suffrages et sous réserve des résultats de l'Assemblée de Ligue, a désigné votre actuel Président Délégué Arsène MEYER pour assurer cette lourde charge. Je le connais bien. Il en a toutes les qualités. Il en a d'abord toutes les compétences. Elu au District depuis 1996 et à la Ligue depuis 2016, il a acquis une grande expérience et je peux témoigner que tous les dossiers qui lui ont été confiés ont toujours été menés à bien et des fois ces dossiers n'étaient pas simples, j'en veux pour preuve le dernier, la régionalisation des Championnats de Jeunes où Bernard BARBET peut témoigner avec moi, il a réalisé une prouesse. Son excellente



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

connaissance du Football et de ses rouages n'y est pas pour rien. Il a ensuite la disponibilité voulue étant jeune retraité, si tu me permets cette expression Arsène, après une très belle carrière professionnelle. Par ailleurs Président Délégué à mes côtés depuis 9 ans, il est parfaitement familiarisé avec les dossiers importants du District et j'ai pu constater ses qualités d'esprit, de décision, de loyauté et de droiture. Bref, vous l'avez compris, je vous invite à lui manifester tout à l'heure votre confiance pleine et entière car je sais que le District sera entre de bonnes mains.

Président Régional je suis désormais le Président de tous les Clubs, de tous les Districts de notre belle Ligue Auvergne Rhône Alpes et plus seulement de mes ressortissants rhodaniens et métropolitains. Et vous le savez, il est quelque fois plus difficile, sous peine d'être taxé de chauvinisme, pire de favoritisme, de défendre les dossiers de ceux qui vous sont proches plutôt que les dossiers de ceux qui vous sont géographiquement ou affectivement plus éloignés. Pour autant on n'oublie pas ses racines, et le lien indélébile que nous avons noué tout au long de ces années ne s'effacera jamais et vous pourrez toujours compter sur moi si vous rencontrez des difficultés.

Merci pour les magnifiques années que vous m'avez permis de vivre au service de notre passion commune qui est le Football. Merci de votre magnifique travail au quotidien et en proximité auprès de notre jeunesse souvent déboussolée. Merci à tous ceux qui m'ont accompagné tout au long de ce long parcours, je pense à tous mes collègues des différents Comité Directeur dans lesquels j'ai siégés notamment ceux que j'ai présidés, à tous les salariés du District, aux membres des Commissions et des Groupements, aux officiels de notre District (Arbitres, Délégués, Observateurs), aux éducateurs et partenaires et surtout merci infiniment à vous, Présidents et Dirigeants de Club, sans qui notre District ne serait pas le beau District qu'il est aujourd'hui que je vous remets après l'avoir passionnément servi et à qui je souhaite le meilleur pour l'avenir.

Merci et bonne route ! »

### Intervention d'Arsène MEYER

« Merci Pascal pour l'émotion.

Je vais me présenter même si je pense que beaucoup de gens me connaissent mais c'est quand même mieux d'être un peu plus précis pour ceux me côtoient moins.

Tout d'abord ma carrière professionnelle. J'ai dirigé un département partenariat dans un établissement financier, notamment les 10 dernières années de ma carrière. J'ai pris ma retraite en avril 2016. Comme mon ancienne société m'a demandé de faire encore quelques missions, quelques amis clients m'ont demandé quelques interventions, j'ai donc gardé un statut d'auto-entrepreneur en conseils d'entreprise mais qui est très réduit puisque aujourd'hui je travaille environ entre un et deux jours par semaine.

J'ai 65 ans, deux enfants. Alexandra qui a une licence de Sport et David, que vous connaissez presque tous, puisqu'il est Arbitre. Il a quitté notre District pour aller en Drôme Ardèche où il continue à arbitrer et j'en suis très fier.

En tant que joueur, j'ai surtout joué dans l'Est de la France jusque dans la catégorie Junior et les mutations professionnelles ont fait que je suis allé d'abord en Bourgogne et puis en Normandie où j'ai joué pendant 4 ans dans un Club tout près de CAEN. Je suis arrivé ensuite dans la région Rhône Alpes. Je me suis installé à CHAZAY D'AZERGUES. J'ai construit une maison donc pendant un an j'allais simplement au Stade regarder des rencontres et puis là, il y avait des Dirigeants formidables qui m'ont convaincu de signer une licence dans ce Club, non pas en tant que joueur mais en tant que Dirigeant et là j'ai commencé à porter les trousseaux de pharmacie, tout ce que l'on fait quand on est Dirigeant, vous le savez bien. Je suis donc rentré dans le Club en 1985 en tant que Dirigeant puis Président Délégué, puis en 1990 j'ai été élu Président de ce Club. Je suis resté cinq ans Président. C'est une expérience formidable qui sert après quand on est dans les instances car il faut avoir un vécu dans les Clubs pour comprendre les difficultés des Clubs, et je crois que là-dessus j'ai été pas mal servi à l'époque.

Je suis rentré au District en 1990 dans la foulée. J'allais voir mon ami Gaby DUFOUR qui était Président de la



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Commission des Compétitions pour repêcher mon équipe Pupille à l'époque qui était à la rue, et, au bout d'un moment il m'a dit de travailler avec la Commission. Je me suis occupé des catégories Seniors Excellence et Promotion d'Excellence jusqu'en 1996 où j'ai été élu à IRIGNY et j'ai pris tout de suite la Commission des Coupes et tout de suite derrière la Commission d'Appel Disciplinaire et Règlementaire. En 2000 j'ai pris toute la Commission Compétitions et c'est là que j'ai lâché la Coupe et la Commission d'Appel car cela faisait beaucoup. En 2008, j'ai été nommé Vice-président. Et depuis 2011, avec Pascal, on s'était réuni un jour parce que la succession de Charles CHERBLANC qui a œuvré pendant 25 ans dans ce District, était à l'ordre du jour, et on est vite tombé d'accord pour que ce soit lui qui prenne les rennes et moi j'étais le numéro 2 pour l'aider au maximum. C'est une complicité formidable entre nous et cela aide d'avoir des complices, dans les deux sens je pense, et c'était une expérience tout à fait formidable.

Alors qu'est-ce que j'ai fait au District. Pour ceux qui se souviennent un petit peu, j'avais créé notamment la Coupe du Rhône 17 et 15 ans que vous connaissez aujourd'hui car à l'époque il n'y avait que les Seniors et les Juniors. J'ai créé tout le système « Facility » que vous connaissez. Facility c'est l'aménagement des horaires, le plus souple qui puisse exister. On l'a amélioré au fil de l'eau et on l'a même repris en Ligue l'année dernière. Un bon nombre de Districts a d'ailleurs copié le système, on aurait dû déposer un brevet, on aurait gagné un peu d'argent. Plus récemment, j'ai créé avec Pascal la Commission PSEM qui est une Commission extrêmement intéressante et importante avec laquelle on a construit la feuille de route que vous connaissez, le Dispositif Etoiles et puis plus récemment la caisse de péréquation qui aide beaucoup les Clubs dans le règlement des Arbitres, et que nous avons encore amélioré cette année car nous avons ajouté une division, notamment les Seniors D3.

Pour conclure ce que je voudrais surtout dire c'est que l'on ne fait rien tout seul. Pascal l'a dit tout à l'heure et je le dis aussi. On ne peut pas construire, on ne peut pas gérer tout seul. J'ai eu à gérer plus de 100 personnes dans ma vie professionnelle et là c'est exactement la même chose. Il faut l'aide de tout le monde, que ce soit les salariés, les membres du Comité Directeur, que ce soit vous les Clubs, on a besoin de vous et j'ai besoin de vous, car sinon on ne peut pas y arriver. Voilà ce sera le mot de la fin. Et puis je souhaite et je serais un Président, j'espère, très proche de vous, dévoué, c'est la moindre des choses. Mon emploi du temps va me permettre de beaucoup travailler car dans notre District on n'a rien sans rien. Merci de m'avoir écouté. »

Les Clubs procèdent donc à l'élection à bulletins secrets du nouveau Président du District de Lyon et du Rhône de Football.

### **Tirage au sort des lettres déterminant les montées et descentes en cas d'égalité si non application du Fair-play**

Tirage effectué par Monsieur Bernard BARBET : B - I - F - H - C - G - D - A - E

### **Rappel du Dispositif Etoiles**

Arsène MEYER fait un rappel : « Dans le Fair-play il y a un certains nombres de critères dont le Dispositif Etoiles. Un questionnaire vous a été envoyé. Beaucoup de Clubs l'ont déjà renvoyé mais beaucoup ne l'ont toujours pas fait. Si vous ne le remplissez pas vous risquez très sérieusement d'handicaper votre propre Club car il y a beaucoup de points qui découlent du Dispositif Etoiles et qui peuvent vous aider à vous sauver en fin de saison si vous deviez être à égalité avec un autre Club pour soit monter soit ne pas descendre, donc ne l'oubliez pas. Vous avez encore quelques jours pour le faire, jusqu'au 31 décembre. De plus, il y a des dotations très sympa car on distribue pas loin de 15 000 €, ça serait dommage de passer à côté. »

### **Transposition des textes votés à l'Assemblée Fédérale du 08/06/19**

Pascal PARENT présente ces textes qui ne nécessitent pas un vote mais qui nécessitent que l'Assemblée en prenne acte car ce sont des modifications fédérales qui impactent les règlements du District.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### La mixité

... Par ailleurs des équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13 dans les conditions de l'article 136.3 des règlements généraux de la FFF. ...	... Par ailleurs des équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, <b>U14 ou U15 à 11 ou à 8 dans les conditions de l'article 155 des règlements généraux de la FFF.</b> ...
--	---

### Règlements Généraux

... <b>ARTICLE 7 - ENQUETES ET SANCITONS</b> ...	... <b>ARTICLE 7 - ENQUETES ET SANCITONS (Article 200 des Règlements Généraux de la FFF et 4.1 des Règlements Disciplinaires)</b> ...
--	---

### Règlements Sportifs

... <b>ARTICLE 7 - FEUILLES DE MATCH</b> ... <b>7-01) Feuille de match informatisée - FMI</b> ... <b>Formalités d'après match :</b> Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le lundi 12h00. Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la F.M.I., elle ne pourra plus être modifiée, et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction. ... <b>ARTICLE 10 - CONDITIONS DE DÉROULEMENT DES RENCONTRES - QUALIFICATIONS - LICENCES</b>  <b>A) Tout joueur doit être titulaire d'une licence délivrée par la FFF et avoir les délais de qualification réglementaires.</b> Le joueur amateur ou promotionnel, le licencié technique ou moniteur est qualifié pour son club, 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux règlements ...	... <b>ARTICLE 7 - FEUILLES DE MATCH</b> ... <b>7-01) Feuille de match informatisée - FMI</b> ... <b>Formalités d'après match :</b> Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le lundi 12h00. Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la F.M.I., elle ne pourra plus être modifiée, et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction. <b>Néanmoins, comme pour une feuille de match papier, il est toujours possible de tenir compte du rapport d'un officiel, en vertu de l'article 128 des Règlements Généraux de la FFF, reconnaissant l'existence d'une information erronée ou imprécise sur la FMI ou l'absence d'une information.</b> ... <b>ARTICLE 10 - CONDITIONS DE DÉROULEMENT DES RENCONTRES - QUALIFICATIONS - LICENCES</b>  <b>A) Tout joueur doit être titulaire d'une licence délivrée par la FFF et avoir les délais de qualification réglementaires.</b> Le joueur amateur ou promotionnel, le licencié technique ou moniteur est qualifié pour son club, 4 jours francs <b>à compter de la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux règlements (article 89 des Règlements Généraux de la FFF).</b> ...
---	--



## Règlements Disciplinaires

<p>...</p> <p><b>ARTICLE 2 - L'EXERCICE DU POUVOIR DISCIPLINAIRE</b></p> <p>...</p> <p><b>2.1 Les agissement répréhensibles</b></p> <p>...</p> <p><b>c) Violation des Statuts et Règlements des instances du football français, qui ne relève pas du champ de compétence dévolu règlementairement à un autre organe.</b></p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 4 - LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES</b></p> <p>...</p> <p><b>4.1.1 A l'égard d'un club</b></p> <p>Peuvent être prononcées à l'égard d'un club, les sanctions disciplinaires suivantes :</p> <p>...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'interdiction d'engager une ou des équipe(s) dans une compétition ;</li><li>- la radiation ;</li></ul> <p>...</p> <p><b>4.2. L'exclusion d'un licencié par l'Arbitre</b></p> <p>Tout licencié exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est auto-matiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant. Les entraîneurs, éducateurs et dirigeants ne sont pas soumis à cette suspension automatique.</p>	<p>...</p> <p><b>ARTICLE 2 - L'EXERCICE DU POUVOIR DISCIPLINAIRE</b></p> <p>...</p> <p><b>2.1 Les agissement répréhensibles</b></p> <p>...</p> <p><b>c) Violation des Statuts et Règlements des instances du football français, qui ne relève pas du champ de compétence dévolu règlementairement à un autre organe, <i>non-respect ou non-application d'une décision prononcée par lesdites instances.</i></b></p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 4 - LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES</b></p> <p>...</p> <p><b>4.1.1 A l'égard d'un club</b></p> <p>Peuvent être prononcées à l'égard d'un club, les sanctions disciplinaires suivantes :</p> <p>...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'interdiction d'engager une ou des équipe(s) dans une compétition ;</li><li>- <b><i>la limitation ou l'interdiction de recruter (y compris les accords de non sollicitation et les contrats anticipés) ;</i></b></li><li>- la radiation ;</li></ul> <p>...</p> <p><b>4.2. L'exclusion d'un licencié par l'Arbitre</b></p> <p>Tout licencié exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant. <del><b><i>Les entraîneurs, éducateurs et dirigeants ne sont pas soumis à cette suspension automatique.</i></b></del></p>
--	--

## Barème Disciplinaire

<p>...</p> <p><b>BAREME DE REFERENCE</b></p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 1 - AVERTISSEMENT</b></p> <p>...</p> <p><b>1.4</b> Lorsqu'un licencié, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme, consécutive à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, il s'expose à un match de suspension ferme supplémentaire en sus de celle-ci.</p> <p>Ces deux avertissements sont dès lors révoqués.</p> <p>...</p>	<p>...</p> <p><b>BAREME DE REFERENCE</b></p> <p>...</p> <p><b>ARTICLE 1 - AVERTISSEMENT</b></p> <p>...</p> <p><b>1.4</b> <b><i>De manière générale, toute suspension ferme entraîne la révocation du ou des avertissements figurant au casier. Lorsqu'un licencié, déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme, consécutive notamment à son exclusion ou à un rapport d'un officiel, il s'expose à un match de suspension ferme supplémentaire en sus de celle-ci cette sanction s'accompagne d'un match de suspension supplémentaire. Ces deux avertissements sont dès lors révoqués.</i></b></p> <p>...</p>
---	--



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### ARTICLE 13 - ACTE DE BRUTALITE / COUP

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.

Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action, même si le ballon est à distance de jeu.

...

### ARTICLE 13 - ACTE DE BRUTALITE / COUP

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.

Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action, même si le ballon est à distance de jeu.

***Toutefois, si l'acte de brutalité est concomitant à la perte du ballon par le joueur adverse ou au coup de sifflet de l'arbitre, on peut considérer qu'il a été commis dans l'action de jeu.***

...

### Championnat Départemental Futsal

### ... ARTICLE 7 - LICENCES - QUALIFICATIONS - DISCIPLINES

#### 7.1 Licences et Qualifications

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie séniors ou U20.

...

### ... ARTICLE 7 - LICENCES - QUALIFICATIONS - DISCIPLINES

#### 7.1 Licences et Qualifications

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer en catégorie séniors ou U20.

***Par décision de l'AG de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, les joueurs U16 du Pôle France Futsal ne peuvent évoluer que dans les Championnats Régionaux Futsal et non pas dans les Championnats Départementaux Futsal (article 73 des Règlements Généraux de la FFF).***

...

### Modifications des textes et examen des vœux

#### Vœu n°1 - Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football

A rajouter à l'article 2 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football

« Selon les dispositions de l'article 6 modifié de nos statuts, **les Clubs situés en dehors [du territoire du District à savoir Métropole de Lyon et Département du Rhône mais] historiquement rattachés sur les plans administratif et sportif au District de Lyon et du Rhône de Football sont expressément autorisés à y rester à moins d'une délibération contraire à prendre par leur Assemblée Générale, explicitement convoquée à cet effet, et qui pourra décider du rattachement du Club au District du ressort de l'adresse de son siège social.**

Pour être recevable, et dans un évident souci d'organisation tant pour le District quitté que pour le District rejoint, la décision de cette AG doit intervenir avant le 1er janvier d'une saison afin d'être effective la saison suivante.

Si tel n'est pas le cas, l'opération sera différée d'une saison supplémentaire. »

Vote : *approuvé à l'unanimité*



## **PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20**

### **Vœu n°2 - AS PUSIGNAN**

« Après quelques saisons d'inactivités autorisation provisoire avec dérogation du District à plus de 6 joueurs mutés pour permettre la création d'une équipe de jeunes (U15 ou U17) en Football à 11 dans la dernière division de District pour les Clubs qui n'en n'ont pas.

#### **Exemple :**

Saison X : 2019/2020 -> pas d'équipe U15 en Foot à 11

En équipe U13 4/5 joueurs de 13 ans et 6/7 joueurs de 12 ans. Effectif déjà juste pour une équipe U13 mais cela permet quand même de faire jouer des enfants toute une saison.

L'année suivante ces 4/5 joueurs de 14 ans avec 6 joueurs mutés en plus maxi soit 11 joueurs : impossible d'inscrire une équipe U15 en dernière division de District.

Résultat : perte des joueurs licences de 14 ans qui seraient montés en U15.

Et chaque année par faute de pouvoir créer une équipe de Foot à 11 chez ces jeunes certains vont vers d'autres sports (Tennis, Judo, Karaté, Boules et autres sports individuels). »

Réponse Arsène MEYER : « L'article 160 des Règlements Généraux donne le cadre des mutations. Aujourd'hui vous avez le droit à 6 mutés. Si on respecte ça on devrait normalement pouvoir faire une équipe mais je sais que ce n'est pas simple. Si on accepte plus de mutés, les Clubs vont se « dévaliser » et ce n'est pas le but recherché. C'est pas simple de relancer une équipe, je le sais bien mais le règlement prévoit déjà 6 muté, et c'est déjà pas rien, sachant que pour en avoir discuter avec la LFA, ils avaient même envisagé de diminuer ce nombre.

Au niveau du Comité Directeur, nous souhaitons le maintien de la situation actuelle. »

#### **Intervention :**

- Daniel RONDOT, ST QUENTIN FALLAVIER : « J'ai appris cette année qu'un garçon qui revient au Club ne sera pas muté si vous cochez bien la case « retour au Club ». »

#### **Vote :**

24 pour le vœu de l'AS PUSIGNAN - 37 contre le vœu de l'AS PUSIGNAN

Vœu refusé à la majorité

### **Vœu n°3 - HAUTS LYONNAIS**

« Le Règlement ne permet pas à une équipe d'une entente d'accéder à la Ligue si celle-ci est classé 1ère du Championnat D1 à la fin de la saison sportive.

Notre vœu est qu'il soit possible de revoir ce règlement qui pénalise sportivement l'équipe engagée.

Une entente permet de solutionner le manque d'effectif dans une catégorie. »

### **Vœu n°4 - HAUTS LYONNAIS**

« Création d'un Club jeunes appelé Groupement. Le District de Lyon et du Rhône n'autorise pas la création d'un Club de ce type alors qu'elle est autorisée dans d'autres Districts avec pour objectif de regrouper les effectifs en zone rurale. Notre vœu est une demande de réflexion sur ce règlement interne qui n'est pas en adéquation avec les autres Districts de la Ligue LAuRAFoot. »

Réponse Arsène MEYER : « Effectivement, les Groupements sont refusés dans notre District car on voyait bien qu'il y a une forte tendance pour les fusions. La Fédération travaille aujourd'hui sur deux sujets en même temps car il faut faire évoluer tout ça. Ce qui était valable il y a quelques années ne l'est plus forcément maintenant. C'est le cas pour les Groupements et pour les ententes. Des réformes sont en cours donc je vous propose de présenter ces deux vœux à la prochaine Assemblée Générale du District. Entre temps nous aurons des nouvelles informations de la FFF. »

Le Club de HAUTS LYONNAIS donne son accord.



## Questions diverses

### **AS ST PRIEST**

« Que compte faire le District du Rhône et la Ligue LAURA concernant le transfert des joueurs et joueuses provenant de clubs amateurs allant dans un club professionnel Français validé par un contrat professionnel, ce même joueur transféré en France : par exemple du PSG via Monaco et de Monaco retour au PSG ou autre club professionnel Français avec des indemnités de transaction, tout en sachant que la ligue et le district perçoivent des indemnités liés à ces transferts (FFF ou en direct) et que le club amateur qui a formé ce joueur, ne touche rien. »

« Que compte faire le District de Lyon et du Rhône et la Ligue LAURA concernant le versement annuel par la FFF d'environ 10 000 000 € à l'UNFP (Union Nationale des Footballeurs Professionnels) sur des droits audiovisuel et autre et à nous rien. »

Le Président de l'AS ST PRIEST étant absent, le représentant du Club ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet. Une réponse a été faite au Club lors de l'AG de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.

### **EVEIL DE LYON**

« Est-ce que la FFF peut modifier son règlement concernant l'âge minimal pour obtenir une licence ? Aujourd'hui le règlement stipule qu'une demande de licence ne peut être effectuée par les clubs qu'à partir de l'âge de 5 ans révolus du licencié. Or, il serait plus pratique pour les clubs qui accueillent des U6 de fonctionner par année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

Exemple cette saison 2019/2020 pour les U6 : pouvoir faire une licence aux enfants nés à partir du 1er janvier 2014 et non plus à partir de 5 ans révolus.

Ceci permettrait aux clubs :

- d'avoir des enfants licenciés qui peuvent participer aux plateaux et autres événements dès le début de saison en septembre (la rentrée du Foot U7 etc..)
- d'avoir des cotisations réglées par la dématérialisation avant le début de saison
- d'avoir une liste précise avant-saison des enfants inscrits et licenciés (et donc des besoins en terme d'encadrement et de terrain)
- de régler d'autres problèmes logistiques comme : la remise des équipements aux enfants qui règlent leur cotisation par la dématérialisation ou l'extraction d'un listing Footclubs complet pour les encadrants dès septembre, exception à expliquer aux familles, procédure d'inscription différente à mettre en place, etc... »

Réponse Arsène MEYER : « Depuis que je suis dans le Foot, on n'a effectivement jamais été en deçà de cet âge-là. Ce n'est pas prévu. Pour les plus anciens, on fournissait dans le District des petits cartons, oranges de mémoire, qui étaient des licences que nous faisons à la main pour les tous petits. Aucune modification n'est prévue dans ce domaine par la FFF. Après en avoir discuté avec Pascal, on peut proposer aux Clubs qui ont des tous petits de nous envoyer un listing pour être assurés. C'est la seule suggestion que je peux faire actuellement. »

« Est-ce que la FFF va mettre en place dès la saison 2020/2021 la réforme qui consiste à ne plus avoir besoin de certificats médicaux pour pratiquer le football en compétition (mesure contenue dans le cadre du projet de financement de la Sécurité Sociale 2020 PLFSS) ?

Si oui, quels en seraient les contours ?

Quelles catégories seraient concernées ? »

Réponse Arsène MEYER : « La réponse est simple, on suit le droit Français. Pour le moment la FFF n'a pas donné de consignes en la matière. Ce texte n'a pas du être validé pour le moment. »



### Remise de récompenses

Le Président Pascal PARENT remet les récompenses suivantes :

- Coupe Bavozet (Challenge de l'offensive) : AS VILLEFONTAINE
- Fair-play :
  - Seniors D1 : AMPLEPUIIS
  - Seniors D2 : VAL LYONNAIS
  - Seniors D3 : HAUTS LYONNAIS
  - Seniors D4 : US MILLERY VOURLES
  - U20 D1 : FC CROIX ROUSSIEN
  - U20 D2 : MDA FOOT
  - U17 D2 : CRAPONNE
  - U17 D3 : HAUTS LYONNAIS
  - U15 D1 : FC LYON
  - U15 D2 : FC VILLEFRANCHE
  - U15 D3 : ST GENIS LAVAL
  - FUTSAL D1 : NOUVELLE GENERATION
  - FUTSAL D3 : FUTSAL CIVRIEUX

### Résultats des élections

Joël JARRY donne les résultats des élections :

Nombre de Clubs convoqués : 277 Clubs représentant 2 494 voix

Nombre de Clubs absents : 103 Clubs représentant 495 voix

Nombre de Clubs non admis à voter : 8 Clubs représentant 28 voix

Nombre de Clubs admis à voter : 166 Clubs représentant 1 971 voix

Nombre d'abstentions : 25 Clubs représentant 139 voix

Nombre de votants : 141 Clubs représentant 1 832 voix

Nombre de bulletins blancs : 0 bulletin blanc représentant 0 voix

Nombre de bulletins nuls : 3 bulletins nuls représentant 55 voix

Nombre de bulletins exprimés pour : 133 bulletins représentant 1 676 voix

Nombre de bulletins exprimés contre : 5 bulletins représentant 83 voix

Arsène MEYER est donc élu Président du District de Lyon et du Rhône de Football avec 1 832 voix soit 94,33 % des votants et 96,38 % des exprimés représentant 1 759 voix.

Le Président Arsène MEYER remercie l'Assemblée pour ce vote qui est au dessus de ses espérances.

Le Président Arsène MEYER souhaite remettre à Pascal PARENT, au nom du Comité Directeur et du Personnel, une récompense pour toutes ces années de travail au service du District.

Et le Président Arsène MEYER souhaite remettre à Bernard BARBET la médaille Grand Or du District, médaille qui n'a jamais été donnée à une personne extérieure du District.

Le mot de la fin est donné à Bernard BARBET.

« Pascal a eu du mal à terminer son discours, moi je vais avoir du mal à le commencer. Je suis très émotif. Si je sais maîtriser mes émotions en m'y prenant à l'avance, mais sans m'y prendre à l'avance je vais avoir un peu plus de mal. Je vais essayer d'y arriver. Je voulais vous dire que nous avons vécu deux Assemblées Générales successives, celle de la LAuRAFoot et celle du DLR, qui se sont beaucoup ressemblées. Au niveau de la LAuRAFoot il y a un vieux Président qui s'en va et qui a été remplacé par un jeune Président. Ensuite au niveau de DLR, nous avons la même chose, non pas un vieux Président par l'âge, remplacé par un nouveau Président, Arsène MEYER. Et aussi bien que Pascal PARENT qu'Arsène MEYER ils ont fait des scores que l'on peut qualifier d'exceptionnels. La hiérarchie a été respectée, Pascal a



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

fait un tout petit plus qu'Arsène. Ça prouve que lorsque l'on a des gens qui ont travaillé depuis un certain nombre d'années dans nos instances vous êtes en capacité de reconnaître leur mérite. Ces votes là sont tout sauf une récompense, c'est surtout la reconnaissance du travail réalisé. Mais ce n'est pas rien pour eux, car c'est aussi un engagement pour continuer avec la même qualité.

Pour revenir au District de Lyon et du Rhône, il est bien certain qu'Arsène n'est pas tout à fait Pascal. Comme Pascal n'était pas auparavant comme Charles CHERBLANC. Donc il faudra s'adapter à ses nouvelles méthodes. Mais je sais qu'Arsène MEYER sera un grand Président du District, d'ailleurs, ça a été rappelé tout à l'heure, il a quasiment exercé dans tous les axes de nos instances.

La Ligue est aujourd'hui confiée à la présidence d'un Président qui a quand même quelques années de compétences devant lui et que la Ligue est entre de très très bonnes mains. Et qu'en confiant la présidence du District de Lyon et du Rhône à Arsène MEYER un District qui est également entre de très très bonnes mains. Et à tous les deux, je vous dis merde pour l'avenir. »

Le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale en remerciant Pascal PARENT pour son soutien, en remerciant les Clubs pour leur confiance et remercie une nouvelle fois le Club et la Municipalité.



**RAPPORT MORAL**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**SAISON 2019/2020**



## COMITES DIRECTEURS ET BUREAUX

Voir compte-rendus des différentes réunions régulièrement publiés dans le journal officiel.

## SECRETARIAT

**Secrétaire Général** : François LOPEZ

**Secrétaire Général Adjoint** : Serge GOURDAIN

- Révision des Règlements Sportifs et des Articles Règlementaires du DLR
- Révisions des Règlements Disciplinares du DLR
- Révision des Statuts du DLR
- Révision de l'annuaire du DLR pour nouvelle rédaction à chaque saison
- Gestion des diverses invitations
- Gestion de la permanence du DLR pour le Week-End
- Préparation des Assemblées Générales du DLR
- Listage des délégués représentant les clubs du DLR à l'Assemblée Générale de la Ligue
- Suivi des licences des membres des commissions
- Identifier les bénévoles du mois pour demander les récompenses à la FFF
- Identifier les dirigeants pour la journée des bénévoles à la finale de la Coupe de France

## COMMISSION D'ENTRETIEN DU SIEGE ET PROGRAMME PLURIANNUEL D'IVESTISSEMENTS

**Présidente** : Lydie Di Rienzo

**Membres** : Franck Balandras, Michel Blanchard, Farid Djebbar, Arsène Meyer, Pascal Parent

La Commission a été mise en place en novembre 2018.

### **OBJECTIFS**

Mise en place d'une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) du Siège du District (gros travaux nécessitant un phasage sur plusieurs années).

- Mise en cohérence et suivi des actions de maintenance préventive (contrôles techniques et diagnostics réglementaires – contrats d'entretien)
- Suivi des actions curatives (petits travaux)
- Modernisation & adaptation des équipements

### **ACTIONS 2019/2020**

#### **PPI :**

- 02/2019 : Démarrage de l'étude
- 05/2019 : Rendu du diagnostic (Etat des lieux + usages).
- 01/2020 : Enquête de satisfaction réalisée sur l'usage des locaux (complémentaire au diagnostic).
- 07/2020 : Consultation lancée pour le renouvellement du mobilier auprès de 3 entreprises. Choix en octobre 2020

#### **Mise en cohérence réglementaire du bâtiment :**

- Analyse des contrats de maintenance et contrôles techniques et recalibrage en fonction des exigences de la réglementation ERP.
- Réalisation des diagnostics exigés par la réglementation en vigueur (Amiante, accessibilité, Diagnostic performance énergétique).



## Actions réalisées en entretien courant :

- Traitement des infiltrations terrasse toiture et façade
- Diagnostic chauffage
- Mises en conformité électriques

## COMMISSION CDIP

**Intendant Principal : Jean VAISSIERE**

### Sous-Commission MEDAILLES

**Président** : Serge GOURDAIN - **Membres du CD** : François LOPEZ – Roland BROUAT – Bernard BOISSET – Alain RODRIGUEZ - **Membres** : Charles CHERBLANC – René JACQUET – Raymond MAZARD – Paul MORALES – Lucien SINA

11 juin 2020 - Réunion de validation des demandes de Médailles Fédérales, de Ligue, du District, et des clubs.

### **125 médailles ont été attribuées comme suit :**

- 1 médaille Fédérale de vermeil
- 20 médailles de Ligue dont 1 d'or, 5 de vermeil et 14 d'argent.
- 104 médailles du district de Lyon et du Rhône 3 d'or, 15 de vermeil et 86 d'argent.

5 Plaquettes d'anniversaire de club seront remises à l'AG du DLR à CHAZAY D'AZERGUES le 10 octobre 2020

### Sous-Commission FORMATION

**Président** : François LOPEZ - **Membres du CD** : Éric AGUERO - Farid DJEBAR – Saïd INTIDAM – Joseph INZIRILLO  
**Membres** : Anne Lise RICHARD – Benoît SUBRIN – Jérôme HERNANDEZ

Formations habituelles de Présidents ou Dirigeants de Clubs, à l'initiative du District ou à la demande des Clubs. Pour les Educateurs et les Arbitres

La commission formation a réalisé 3 séances à l'extérieur car nous avons changé de méthode.

Sauf exception, c'est le DLR qui se déplace et non les clubs...

De plus, et avant de se déplacer, les clubs nous envoient la liste de ce dont ils ont besoin. Ainsi nous savons à l'avance qui de nous devra y aller.

Dans l'ensemble, nous nous déplaçons à 3 au moins dont moi, le président, pour animer et diriger les échanges. Le Covid19 a stoppé les formations et j'ai dû en annuler 3 qui devaient être programmées après la date du confinement.

Les clubs étant occupés par le difficile retour post Covid, il n'y a pas eu de relance.

### Sous-Commission SPONSORING / MECENAT

**Président** : François LOPEZ - **Membres du CD** : Serge GOURDAIN – Roland BROUAT – Saïd INTIDAM – Arsène MEYER  
**Membres** : Anne Lise RICHARD – Paul MORALES - Patrice ECHINARD

Objectifs : Faire vivre dans le temps, les partenariats actuels et futurs. Souplesse de l'offre commerciale pour s'adapter aux exigences de chaque partenaire.

Démarches téléphoniques en cours pour sensibilisation nouveaux sponsors

Préparation des 100 ans du DLR.

### Sous-Commission COMMUNICATION

**Président** : Saïd INTIDAM - **Membres du CD** : Arsène MEYER - François LOPEZ – Serge GOURDAIN – Roland BROUAT – Martine GRANOTTIER  
**Membres** : Anne Lise RICHARD – Patrice ECHINARD

Créé en décembre 2016, La page Facebook intitulée ENTRE CLUB DE LYON ET DU RHÔNE compte à la date de publication du PV spécial AG 2208 adhérents. Soit une augmentation de 72,5% depuis notre dernière AG. Elle est très utilisée pour des annonces entre coach pour les recherches de tournois et des arbitres et pour chercher des joueurs et des joueuses.

Les joueurs l'utilisent pour chercher des clubs.

Quelle que soit l'annonce, elle ne paraît sans être validée par moi-même administrateur de la page.



## COMMISSION D'AIDE SOCIALE

**Président délégué** : Andrea COURBIS

**Membre suppléant** : Anne Lise RICHARD

Bilan saison 2019/2020 :

- Aucun nouveau dossier pour la saison écoulée
- Reste en suivi un dossier (aide financière de scolarité suite au décès d'un dirigeant de club)

## COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

La commission de surveillance des opérations électorales est composée de Messieurs Joël JARRY, Alain BARBIER, Justin CANNIZZARO, Guy CASELLES, Edouard MARTINS DA JUSTA, Raymond MAZARD, André QUENEL, Charles CHERBLANC et Jean VAISSIERE

### Réunion du 02/12/19- Election du nouveau Président du District de Lyon et du Rhône de Football lors de l'AG du 07/12/19 à FRANCHEVILLE

La Commission se réunit afin d'organiser matériellement le vote qui aura lieu lors de l'AG.

Suite à l'AG, Arsène MEYER est élu Président du District de Lyon et du Rhône de Football avec 1 832 voix soit 94,33 % des votants et 96,38 % des exprimés représentant 1 759 voix.

## COMMISSION MEDICALE

Depuis la dernière assemblée générale la commission médicale a effectué ses tâches statutaires. On les rappelle ci-dessous :

### **Activité standard**

- *Maintien des relations privilégiées avec les arbitres* ; le président de la commission médicale a participé à l'AG des arbitres à Chaponnay et pris la parole en rappelant l'importance de bien remplir les documents médicaux d'arbitrage. La Commission Nationale a édicté de nouvelles règles suite à des décès d'arbitres sur le terrain, ce qui (bien sûr) n'est pas acceptable.

Un formulaire a été établi par le District qui indique (cases à cocher) les principales raisons de rejet (donc vérifier que tout est bien coché).

La commission médicale doit veiller à ce que les dossiers soient bien remplis :

- la partie questionnaire doit être complète et toutes les cases renseignées (au besoin en sollicitant le médecin examinateur, puisque le questionnaire doit être rempli au préalable présenté au médecin le jour de la visite médicale),
- la partie médicale doit être, elle aussi complète avec, la date du vaccin tétanique, taille poids et IMC, tension artérielle, ligne des facteurs de risque, Acuité visuelle (comprise entre 0 et 10) et validation du médecin examinateur qui doit être identifié et apposer son tampon. Cette visite, est cotée à 1.5 C (37.50 €) pour que le travail soit fait complètement.

De même un ECG est nécessaire une fois avant 35 ans), et à partir de 2021 une échographie cardiaque sera aussi exigée (au 30 juin 2021). A partir de 35 ans, les arbitres doivent présenter un ECG de moins de 5 ans et une épreuve d'effort de moins de 5 ans. La sécurité ne peut pas être discutée. Le CTDA et le secrétariat ont effectué un pointage de tous les arbitres (≥ 35 ans) et on indique ce qu'ils doivent fournir.

La responsabilité du District peut être engagée si le dossier est incomplet et que de plus un accident médical arrive à



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

l'arbitre. Un retour à l'auteur augmente le travail de l'arbitre et double celui de la commission médicale (il y a plus de 600 arbitres); il est donc souhaitable que le travail soit correctement bien fait la première fois.

- *Contrôle des visites médicales « spéciales »* (surclassements, sous classements, arbitres ...). Il faut gérer, en central, les dossiers médicaux qui sont transmis au district. On remercie le secrétariat et le personnel administratif du District pour la bonne préparation des dossiers, ce qui simplifie le travail de contrôle. Il y a encore des retours aux arbitres pour dossier incomplet. Le passage par un médecin fédéral ou du sport limite ce nombre de retours.

- *Contacts avec la LAuRA-Foot* pour une bonne coordination de l'action médicale au niveau régional ainsi que des agréments de médecins.

- *Participation aux réunions du Comité Directeur du District* pour apporter le point de vue médical,

- *Participation aux réunions médicales régionales,*

- *Reconduction et mise à jour de la liste des médecins agréés par la FFF* (au niveau du district), puisque le district est le premier niveau.

- *Passages réguliers du médecin élu, au district, les lundis*, pour se tenir au courant des informations, pour prendre les décisions ponctuelles relevant de sa compétence, et pour marquer la présence médicale dans la famille du foot,

### **Opération sports-études**

Le suivi des élèves en Sport-études football, avec les établissements agréés par le District, s'est poursuivi lors de la saison écoulée. L'opération est financée par le district. Le suivi a été réalisé par des médecins de la Commission. Elle donne lieu à un compte-rendu final qui est distribué aussi aux instances, régionale (ligue) et nationale (fédérale). On notera qu'il y a plus de 700 élèves en sport-études pour notre district ; c'est très encourageant, mais il faut gérer ;

Il faut noter que, compte tenu de la diversité et de l'étendue de notre département et de la métropole, ainsi que du souhait que cette action se passe dans les établissements scolaires, il a fallu une forte motivation des médecins de la Commission Médicale pour que cette action soit menée à bien et on remercie les médecins qui y ont participé.

L'action a été coordonnée par le président de la commission médicale, en relation avec l'équipe technique du district, notamment Benoît Subrin, et un rapport final a été établi.

Pour la saison 2018-19, 184 élèves ont été examinés. Pour la saison 2019-20, la Covid a sérieusement perturbé cette action.

### **Réunion de la commission médicale**

Cette réunion a eu lieu au printemps (20 mars 2019), et près de 30 médecins et membres du Comité Directeur y ont participé. Le président Pascal Parent a accueilli les participants et il a participé aux travaux. Il a aussi récompensé, au titre du District, le médecin régional LAuRA Foot, le Dr Gérard Saëz, pour son implication dans l'action médicale.

### **Actions BNF avec la Ligue**

Le président de la commission médicale du DLR a été appelé en plusieurs occasions à participer au BNF, devant les stagiaires, avec des exposés et ateliers sur l'action des éducateurs à partir de la présentation de thèmes proposés par la Commission Médicale Nationale.

La commission médicale est un sous-groupe du District : *« Seul on va parfois plus vite ; Ensemble on va toujours plus loin »*.



## COMMISSION DES FINANCES

**Président** : Arsène MEYER

**Membres du CD** : Franck BALANDRAS - Michel BLANCHARD - Farid DJEBARD - Mylène CHAUVOT - Serge GOURDAIN - Martine GRANOTTIER - François LOPEZ

**Présidents de Clubs** : Luc THOMAS (titulaire) - Patrick PINTI (suppléant)

La Commission s'est réunie une fois au cours de la saison, le lundi 22 juin 2020 afin de prendre connaissance du compte de gestion prévisionnel de la saison 2020/2021 établi par les Trésoriers et de valider les tarifs du District proposés au vote des clubs réunis en Assemblée Générale d'été le samedi 10 octobre 2020 à Chazay-d'Azergues. Ont également participé à la réunion Mesdames Anne-Lise RICHARD (Directrice Administrative) et Virginie MAYOUE (Comptable).

La Commission des Finances ayant décidé de ne modifier aucun élément des tarifs, le PV n° 481 du 25 juin 2020 a été publié en indiquant cette proposition de reconduction des tarifs 2019/2020, sans aucun changement, appelée à être soumise au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale du 10 octobre 2020.

## COMMISSION INFORMATIQUE

**Président** : M. COURRIER Bernard

**Membres du CD** : Arsène MEYER, Christian BERGER VACHON, Michel BLANCHARD, Said INTIDAM

**Membres** : Alain BARBIER, Michel GUICHARD, Jérôme HERNANDEZ, Anne Lise RICHARD

12 nouveaux postes achetés pour le renouvellement du parc informatique et l'arrivée de nouveaux collaborateurs  
Mise en place d'un parc d'imprimantes Toshiba avec contrat de maintenance et d'entretien pour faire des économies sur le coût des cartouches : Loyer trimestriel de 1131€ HT

Le BELFA a validé un nouveau modèle d'interconnexion afin de disposer d'un meilleur accès Internet et permettre aux centres de gestion de disposer d'outils bureautiques modernes :

- Passage en Windows 10 obligatoire :

Migration des postes les plus récents : 17 postes

Achats de nouveaux postes pour saison 2020-2021 : 8 postes

- Passage de licences Microsoft à des abonnements (E3 ou F1 selon le profil) : facturation annuelle

16 licences U3 à 17,65€ HT / 44 licences F1 à 5,73€ HT soit environ 650€ TTC/ mois

- Accès Internet : Choix de l'abonnement autonome pour les centres de Gestion

Choix d'un abonnement Fibre FTTH Orange à 87€ / mois. Mise en œuvre fin 2020



## COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES / Fafa

**Président** : Henri BOURGOGNON

**Membre CD** : Christian BOURLIOUX – Bernard BOISSET

**Membres** : Paul BARONNIER – Alain MONTEIL – Bernard CAVALLAZZIO – Lucien VITALI – Jean-François BLANCHARD

La commission des terrains et installations sportives assure : le classement des terrains, le classement des éclairages, le classement des gymnases (Futsal), l'instruction des dossiers de demandes de subvention.

En parallèle, la commission répond à la demande des collectivités et des clubs, en tant que conseil sur le développement de leurs projets.

### 1/ Faits marquants.

Le fait marquant est de toute évidence la crise sanitaire Covid-19 ; ceci étant, grâce aux procédures informatiques mises en place, grâce au télétravail, de nombreux dossiers de demandes de subventions ont pu être instruits, mais surtout validés. C'est le résultat d'un bon travail d'anticipation mais aussi d'un travail d'équipe entre les membres de la commission et les gestionnaires des projets (équipements, minibus,...).

De nombreux projets ont été réalisés, surtout au niveau des terrains synthétiques (Par exemple Beaujeu, Sainte Foy les Lyon, Saint Romain de Popey, Larajasse,...). Sur tous ces sites, la commission à assurer la gestion des dossiers de subventions, mais aussi les homologations, terrains, éclairages.

### 2/ Point sécurité.

Que ce soit pour les projets neufs, pour les confirmations de classement, à la demande de la commission fédérale, la commission des terrains insiste sur un point sécurité : la distance entre les lignes de touches et le premier obstacle (main courante, but rabattable). La distance doit être supérieure ou égale à 2.5m (Rappel ; la ligne de touche fait partie de l'aire de jeu).

### 3/ Classements terrains

Le classement des terrains concerne les projets neufs et les confirmations en cours.

D'un point de vue quantitatif, la commission a classé 36 terrains.

### 4/ Dossiers subventions Fafa.

La gestion qualitative des dossiers Fafa est une grande satisfaction (voir fait marquant). Il en est de même pour la gestion quantitative, soit 21 dossiers, dont 16 terminés et 5 en cours.

Il est important de rappeler qu'un dossier de demande de subvention répond à un processus bien calé, avec le dossier comme interlocuteur initial :

Gestion des demandes d'avis préalables, avec en retour les avis préalables favorables.

Instruction des dossiers.

Validation des projets (classements,...).

Mise en paiement de la subvention.

D'un point de vue quantitatif, la commission a géré :

12 dossiers équipements terrains

2 dossiers équipements vestiaires

2 dossiers équipements club house

2 dossiers minibus.

### 5/ Eclairages.

La commission a assuré toutes les mesures d'éclairage des projets neufs (Bois d'Oingt, Sainte Foy les Lyon,...) et des éclairages à échéance, sur les niveaux E11 et E5.

Rappel : pour jouer en nocturne, au niveau district, il faut être classé E5 ou justifier d'un éclairage moyen de 150 lux.

Pour jouer en nocturne, au niveau ligue, il faut être classé E5.

Afin d'anticiper toute évolution des clubs, dans l'investigation des projets neufs, la commission recommande un éclairage classé E5, avec leds.



## COMMISSION DES COUPES

**Président** : Bernard COURRIER

**Membres CD** : Serge GOURDAIN, Éric AGUERO, Roland BROUAT

**Membres** : Alain BARBIER – Gilbert BOUTEYRE — Daniel FUENTES – Maurice MOUROZ – Pascal PEYRAUD – Noé TEDIM  
DA SILVA RIOS – Xavier MARTI – Simon MASSOL

Cette saison, nous avons eu la douleur de perdre 2 membres historiques de notre commission, Daniel FUENTES puis André GEREZ (dit Néné), ils resteront toujours dans nos mémoires...

Cette commission organise et anime les Coupes de Lyon et du Rhône pour les catégories Séniors, U20 – U17 – U15 Vétérans – Féminines Vial et la Coupe Amaury Galland.

Elle vient en appui pour les Groupements, le Futsal, le foot Entreprises et le foot Loisirs pour la gestion du matériel, maillots, ballons.

Nos partenaires historiques sont : Le Progrès, Radio Espace, Le Crédit Agricole et Espace Côtière (Nike)

Cette saison a débuté sous la présidence de Martine GRANOTTIER puis Bernard COURRIER lui a succédé.

Notre activité se déroule principalement en début de saison avec les inscriptions et les premiers tours et se termine par la fête que sont les phases finales.

Nous gérons les rencontres, l'organisation des tirages, la gestion du matériel (maillots, ballons, trophées, récompenses), la préparation des ½ finales et finales (visite des clubs pour le choix des terrains, réunion avec les équipes retenues pour présentation du cahier des charges), l'organisation des ½ finales et finales Séniors, jeunes, Vétérans et A. Galland.

Cette année, suite à la crise du coronavirus, nous avons dû renoncer aux phases finales mais, à l'occasion du centenaire de notre district, il a été décidé de terminer ces coupes sous le nom de Coupes du Centenaire en septembre et octobre 2020 (sauf la coupe A. Galland).

Les ¼ et ½ finales se joueront en septembre. La finale des Jeunes est prévue le 26 septembre à VENISSIEUX, celle des Vétérans le 3 octobre à l'Entente Saint PRIEST et les finales VIAL et Seniors sont planifiées à CHAZAY D'Azergues le 10 octobre à l'issue de notre Assemblée Générale.

Les coupes de la nouvelle saison sont prévues aux dates habituelles, avec les finales en juin...

## COMMISSION FAIR-PLAY

**Président** : Arsène MEYER

**Membres CD** : Bernard BOISSET - Roland BROUAT - Bernard COURRIER - Serge GOURDAIN - Martine GRANOTTIER - François LOPEZ

**Représentants des Clubs** : Hervé BAUDOUX - Sylvie PLATROZ

En raison de l'arrêt prématuré du Championnat 2019/2020, il n'y aura pas de Fair-play pour cette saison.



## COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

**Président** : François LOPEZ

**Vice-président** : Arsène MEYER

**Membres du Comité Directeur** : Bernard BOISSET - Roland BROUAT - Farid DJEBAR - Serge GOURDAIN - Martine GRANOTTIER - Saïd INTIDAM - Gilles PORTEJOIE - Alain RODRIGUEZ

**Secrétaire** : Monique HABARY

**Responsable de suivi** : Hervé BAUDOUX

**Membres** : Patrice ECHINARD - Michel GREGEOIS - Thierry PESTRITTO

Du fait de la crise sanitaire, la saison s'est arrêtée prématurément le 12 mars 2020.

### PREVENTION

La commission PSEM s'assure du bon respect de la feuille de route (foot à 11, féminines et futsal)

La Commission PSEM a mis en place le questionnaire « Dispositif Etoile » campagne 2020/2022 et a remis les attestations de classement des clubs

### SECURITE

La Commission PSEM demande aux clubs de définir un Responsable Sécurité.

La Commission PSEM peut aider les clubs à gérer les rencontres dites à risque (préparation de matchs, visite sur place des installations, formation sécurité dans les clubs demandeurs)

### ETHIQUE

La commission PSEM rappelle l'ensemble des principes moraux régissant le comportement. La commission PSEM rappelle que ces valeurs doivent être transmises par la pratique du sport, incluant les notions d'équité, d'esprit sportif, de lutte contre le harcèlement et l'abus, de santé, de sécurité et bien d'autres.

### MEDIATION

La Commission PSEM gère les différents conflits qui lui sont remontés (clubs, joueurs, dirigeants, supporters, arbitres, délégués, mairies ...) et propose la préparation de matchs dits « à risque ».

### CARTONS

La commission PSEM qui propose un rapport du suivi du nombre de cartons jaunes, rouges et blancs dans nos compétitions n'a pas établi de statistique cette saison du fait de l'arrêt prématuré des compétitions dû à la crise sanitaire.

### Cette saison 2019/2020 la commission PSEM :

- a traité 18 emails et courriers
- a mis en place 11 auditions
- a traité 165 rapports de délégués surprises
- a traité 17 rapports de délégués officiels
- a traité 12 rapports d'arbitres et observateurs d'arbitres



## COMMISSION DISPOSITIF ETOILES

**Président :** Patrice ECHINARD

**Membres Elus au Comité Directeur (par ordre alphabétique) :** BOISSET Bernard - BROUAT Roland - GOURDAIN Serge - GRANOTTIER Martine - LOPEZ François - MEYER Arsène.

**Membres Bénévoles (par ordre alphabétique) :** BARNOUD Dominique - BAUDOUX Hervé - BURDIN Michel - CAVALAZZIO BERNARD - NAVARETTE Christophe - RAVE Guy - THOMAS Luc - VITALI Lucien.

La commission est au complet.

En effet, comme le précise le « Règlement de Fonctionnement de la Commission » rédigé à sa création, le nombre maximum de membres autorisés à siéger à cette Commission est fixé à 15.

Hormis les membres élus au Comité Directeur, tous les membres bénévoles sont licenciés en tant que dirigeants de club (obligatoire pour intégrer une commission au District de Lyon et du Rhône de Football).

### PETIT APARTÉ CONCERNANT LE BÉNÉVOLAT AU SEIN DES CLUBS

**Les bénévoles sont nombreux, nous nous en réjouissons et nous les félicitons. Malheureusement, trop peu ont une licence de dirigeant.**

**On le sait, leur bonne volonté n'est pas toujours récompensée. Mais sans licence, en plus de ce manque de reconnaissance, ils s'exposent à des problèmes de responsabilité en cas d'accident.**

**Faire une demande de licence dirigeant n'entraîne aucune contrainte supplémentaire pour le bénévole. En revanche, une fois licencié, il pourra évoluer au sein de son club en toute tranquillité d'esprit.**

**76 clubs ont retourné le questionnaire afin de participer à la campagne bi-saison 2020-2022 du « Dispositif Étoiles ».**

### NOUS LES FÉLICITONS ET LES REMERCIONS TRÈS SINCÈREMENT.

Après totalisation des points du Questionnaire et analyse (réunion du 30 juin 2020) du comportement pendant la saison (PV de la PSEM et de la Commission de Discipline), ces clubs ont obtenu, suite sanction pour certains, un nombre d'étoiles compris entre 0 et 5.

### Le classement pour la 1<sup>ère</sup> saison (2020/2021) de la Campagne 2020-2022 est :

<b>0 étoile</b>	<b>=</b>	<b>1 club</b>
<b>1 étoile</b>	<b>=</b>	<b>1 club</b>
<b>2 étoiles</b>	<b>=</b>	<b>9 clubs</b>
<b>3 étoiles</b>	<b>=</b>	<b>20 clubs</b>
<b>4 étoiles</b>	<b>=</b>	<b>42 clubs</b>
<b>5 étoiles</b>	<b>=</b>	<b>3 clubs</b>

**Chaque club a été informé de son classement par courrier posté le 23 juillet 2020.**

Un « Certificat Officiel » attestant du nombre d'étoiles obtenues sera délivré lors d'une cérémonie qui se déroulera au siège du District.

Le nouveau Comité Directeur, élu à l'Assemblée Générale du 10 octobre 2020, fixera la date du déroulement de cet évènement et la communiquera via le PV diffusé sur le site.

Nous invitons « nos clubs étoilés » à afficher ce document bien en vue dans leurs locaux.

En effet, nous insistons sur le fait que ce « Certificat » est valorisant pour les licenciés.

Il témoigne de la volonté de leurs dirigeants à privilégier la prévention et la sécurité dans le cadre de leur activité sportive.

Evoluer dans les meilleures conditions, lors des matchs et même des entraînements, ne doit pas être un privilège mais une nécessité et une obligation.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Nous encourageons les clubs à participer au « Dispositif Etoiles ».

Une croix dans la case « OUI » ou « NON » pour répondre aux questions posées et le document est rempli.

Pas de commentaires ou de justifications à donner ! C'est simple et cela prend très peu de temps !

**Chères Dirigeantes, Chers Dirigeants, faites cette démarche, svp, elle est importante !**

**Elle vous permettra d'évaluer le niveau de votre club, ainsi que ses lacunes, en ce qui concerne la PREVENTION / SECURITE.**

Nous comptons sur vous, Présidents et Présidentes de club, pour qu'un maximum d'entre vous ait le réflexe « Dispositif Étoiles ».

**Les membres de la Commission Etoiles et son Président souhaitent à l'ensemble des clubs rhodaniens une très belle saison footballistique malgré les conditions très particulières liées à la crise sanitaire.**

## COMMISSION DE DELEGATIONS

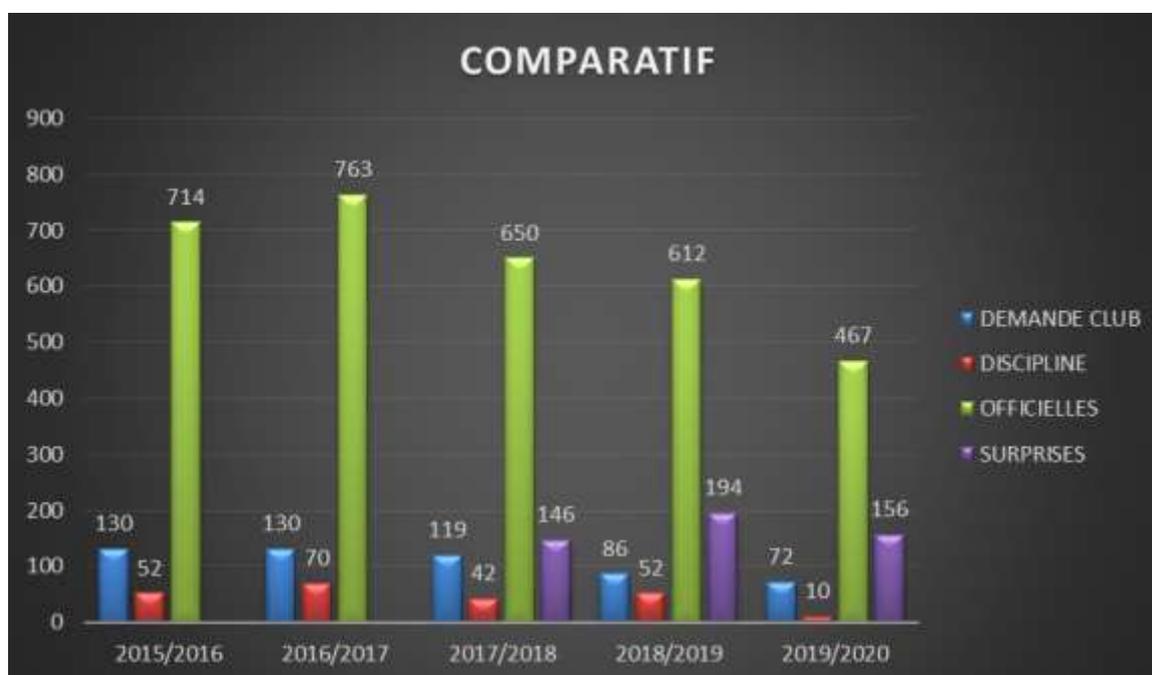
La commission est composée de quatre personnes bénévoles : Président Gilles Portejoie CD, Christel Delattre, secrétaire, Nathalie Bouvard et Hocine Kerouani.

467 matchs ont vu la présence d'un délégué officiel lors de la saison écoulée ainsi que 156 rencontres couvertes par des délégués « surprise ».

Saison	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Demande club	130	119	86	72
Discipline + PSEM + Appel	70	42	52	10
Nombre de rencontres officielles	763	650	612	467
Nombre de rencontres surprises		146	194	156

TOTAL 705 \*

En raison du Covid-19, toutes les rencontres à compter du 13 mars n'ont pas eu lieu





## COMMISSION DES REGLEMENTS

**Membres de la Commission des Règlements :** Jose INZIRILLO (Président) - Michel BLANCHARD (membre du Comité directeur) - Christophe MORCILLO (membre du Comité directeur) - Gérard PIEGAY (représentant des clubs) - Georges VASSIER (représentant des clubs) - Mahmoud MARZOUKI (représentant des clubs) - André TOLAZZI (représentant des clubs) - Antoine MONTERO (représentant des clubs) - Jean-Luc BALANDRAUD (représentant des clubs) - Sandrine BORNE (représentant des clubs)

### **Volumes d'affaires traitées**

La Commission a traité 145 affaires sur cette saison écourtée. C'est logiquement moins que la saison dernière (211) mais il s'agissait alors d'une saison complète.

Proportionnellement au nombre de journées effectuées, le volume d'activité de la commission a en réalité été en hausse cette saison. En effet, au moment où les compétitions ont été suspendues en mars, la Commission avait déjà traité 130 affaires, contre 116 la saison précédente, soit une hausse de 13%.

### **Répartition mensuelle du nombre d'affaires**

Comme depuis plusieurs saisons, l'activité de la CR a connu un pic en février (40 affaires traitées) et en mars (30) avec le traitement des réserves posées sur les rencontres disputées entre janvier à début mars. La moitié des réserves de cette saison écourtée ont été traitées sur 2 mois.

Cela s'explique toujours par le fait que la majorité des réserves ont pour motif le nombre de joueurs ayant effectué plus de 5 matchs en équipe supérieure, logiquement posées plutôt sur la seconde partie de saison.

### **Répartition des décisions**

Après une année où le volume de rejets (réserves mal posées) avait explosé en raison de la tendance des clubs à utiliser les réserves pré-enregistrées sur la tablette (réserves LAuRA foot), alors même que certaines dispositions particulières aux règlements du DLR nécessitaient dans certains cas la rédaction de réserves libellées différemment, 3 décisions seulement de rejets ont été prononcées cette année, signe que les clubs maîtrisent très bien désormais l'utilisation de la tablette lorsqu'ils veulent poser une réserve.

Il convient de préciser également que la Commission des Règlements avait œuvré, dans l'intérêt de tous les clubs et tous les niveaux d'équipes, pour modifier l'article 10, alinéa B des Règlements Sportifs du DLR afin de le mettre plus en harmonie avec le règlement de la FFF et de LAuRAFoot, et le rendre compatible avec la formulation proposée par la tablette FMI.

La répartition des décisions entre match perdu et résultat acquis sur le terrain n'évolue pas par rapport à la saison 2018-2019 : 26% des affaires non rejetées ont débouché sur un match perdu, soit exactement le même pourcentage que la saison dernière.

8 décisions de la Commission ont été jugées en Commission d'appel du DLR. 1 seule n'a pas été confirmée en appel, signe de la qualité du travail et du soin apporté au traitement des affaires par l'ensemble des bénévoles de la Commission.

### **Répartition des motifs des réserves**

Comme chaque année, le pourcentage de réserves déposées avec pour motif le nombre de joueurs ayant évolué en équipe(s) supérieure(s) représente toujours très largement le plus grand motif de réserve (60%), devant les réserves posées pour joueurs suspendus (17%) et celles pour joueurs non qualifiés (problème de licence, 14%).

### **Volume d'affaires traitées par catégorie**

A l'instar des saisons précédentes, le nombre d'affaires dans la catégorie Seniors représente toujours plus de la moitié des affaires traitées (52% cette saison, 53% l'an dernier).

En revanche, après une forte progression l'an dernier, le nombre total de réserves formulées en Féminines revient à un niveau très faible (3 seulement). Idem pour le Futsal (5 affaires seulement contre 11 en 2018-2019).

Dans les catégories de jeunes, la proportion de réserves évolue, les U15 (re)devant la catégorie avec le plus d'affaires (29), devant les U17 (21) et les U20 (11).



### COMMISSION DE DISCIPLINE

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône était composée 13 Membres - 11 membres titulaires et 2 Stagiaires

2 membres du Comité Directeur – 1 membre représentant les Arbitres -1 membre représentant les Educateurs – 5 membres représentant des clubs et 2 instructeurs.

Le secrétariat du DLR a géré 13 495 Dossiers :

Cartons Jaune : 13138 - Cartons Rouge : 913 - Cartons Blanc : 1453

2<sup>e</sup> Avertissements confirmés : 2981 – 1 Match Ferme suite à 3<sup>e</sup> Avertissement : 1001

Sur ces 13495 dossiers la Commission a traité : 119 Dossiers - 58 instructions et 61 Comparutions

Ce qui représente au total 119 auditions - qui ont eu lieu les lundis et les mardis au siège du DLR.

Sachant que ces 119 affaires sont à imputer aux catégories :

U12/13 : 2 U14/15 : 11 U16/17 : 28 U18/19/20 : 8 Seniors: 46

Vétérans : 5 Fem : 8 Futsal : 8 Arbitre: 1 Observateur: 1 Dirigeant : 1

Ce qui représente plus de 41 % des affaires disciplinaires en catégories jeunes.

Pour cette nouvelle saison 2020/2021, la Commission sera beaucoup plus exigeante envers les officiels qui lui transmettront des rapports incomplets , illisibles ou hors délais, ces rapports seront retournés aux expéditeurs et ne seront pas pris en compte.

La Commission de Discipline souhaite une excellente saison 2020/2021 à tous les clubs et les informe qu'elle ne baissera pas la garde vis-à-vis des sanctions, notamment sur les incidents dû à une mauvaise police des terrains et des comportements de plus en plus répréhensibles de certains éducateurs et dirigeants.

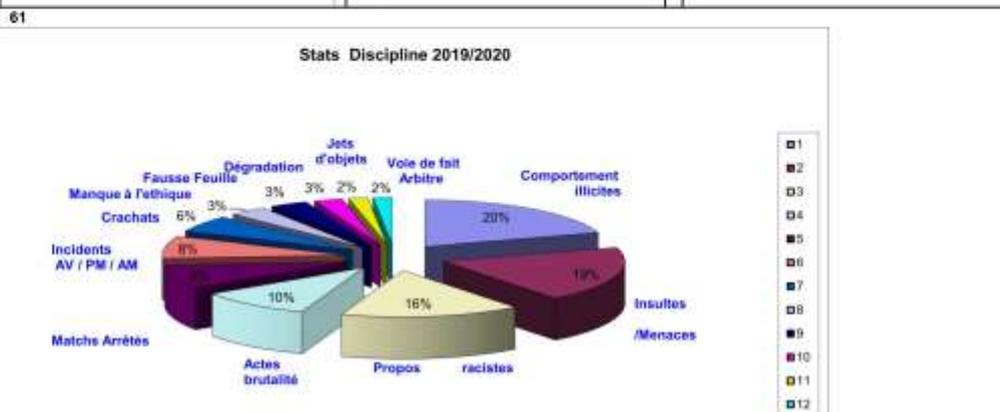
### AFFAIRES DISCIPLINAIRES - SAISON 2019 / 2020

58 - INSTRUCTIONS		61 - COMPARUTIONS		CATEGORIES		MOTIFS	
11	MATCHS ARRÊTES	1	MATCHS ARRÊTES	5	VETERANS	24	COMPOTEMENTS ILLICITES
11	COMPOTEMENTS ILLICITES	13	COMPOTEMENTS ILLICITES	46	SENIORS	23	INSULTES / MENACES
5	INCIDENTS AV- PM - AM	4	INCIDENTS AV- PM - AM	8	U20	19	PROPOS RACISTES / BLES.
4	INSULTES / MENACES ARBITRE	19	INSULTES / MENACES	28	U17	12	MATCHS ARRÊTES
6	PROPOS RACISTES / BLES.	13	PROPOS RACISTES / BLES.	11	U15	10	ACTES DE BRUTALITES
4	ACTES DE BRUTALITES	6	ACTES DE BRUTALITES	2	U13	9	INCIDENTS AV- PM - AM
4	CRACHATS	3	CRACHATS	8	FUTSAL	7	CRACHATS
2	JETS D'OBJETS			8	FEMININES	4	MANQUE A L' ETHIQUE
2	VOIE DE FAIT ARBITRE			1	OBSERVATEUR	4	FAUSSE FEUILLE / IDENTITE
3	MANQUE A L' ETHIQUE	1	MANQUE A L' ETHIQUE	1	ARBITRE	3	DEGRADATION INSTALL / VEHICULE
4	FAUSSE FEUILLE / IDENTITE			1	DIRIGEANT	3	JETS D'OBJETS
2	DEGRADATION INSTALL / VEHICULE	1	DEGRADATION VEHICULE			2	VOIE DE FAIT ARBITRE

58  
x **Compte tenu du confinement**

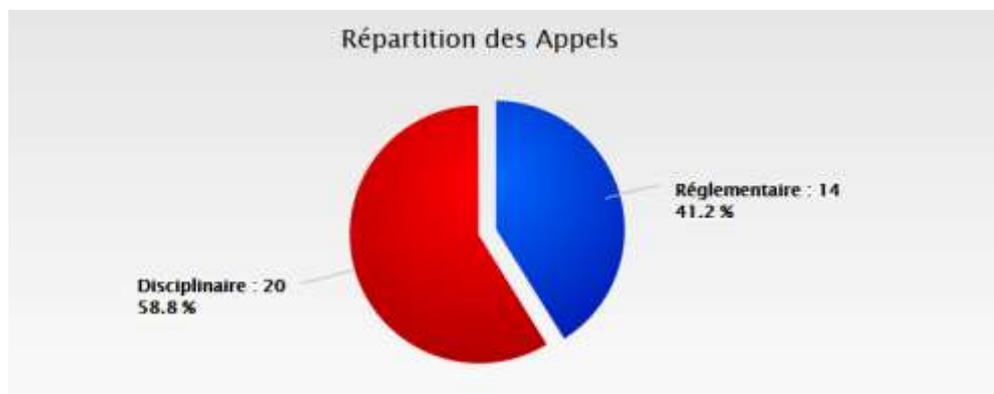
à partir du 04 mai - certaines auditions ont eu lieu par contacts téléphoniques - ( 11 affaires )

à partir du 16 juin - les auditions ont pu reprendre au siège du DLR en respectant les distantiations . ( 5 affaires )





## COMMISSION D'APPEL



La commission d'appel du District de Lyon et du Rhône est divisée en 2 sous commissions :

### LA COMMISSION D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Elle est composée de 2 membres du Comité Directeur, d'un représentant des arbitres (un minimum) et de 4 personnalités qualifiées (pas de minimum exigé), soit au total 7 membres.

La commission d'appel réglementaire examine les dossiers d'appel des commissions : règlements, sportive, arbitres, trésorerie... Ses décisions, à la différence de la commission d'appel disciplinaire, sont susceptibles d'un dernier appel en Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (LAuRAFoot).

**Président** : Christian NOVENT

**Membres du Comité Directeur** : MM. Saïd INTIDAM

**Personnalités qualifiées** : MM. Didier HAMON (secrétaire /arbitre), Christian BIGEARD, Ivan Michel BLANC (club), Jean-Philippe KAPP, Gilles URBINATI

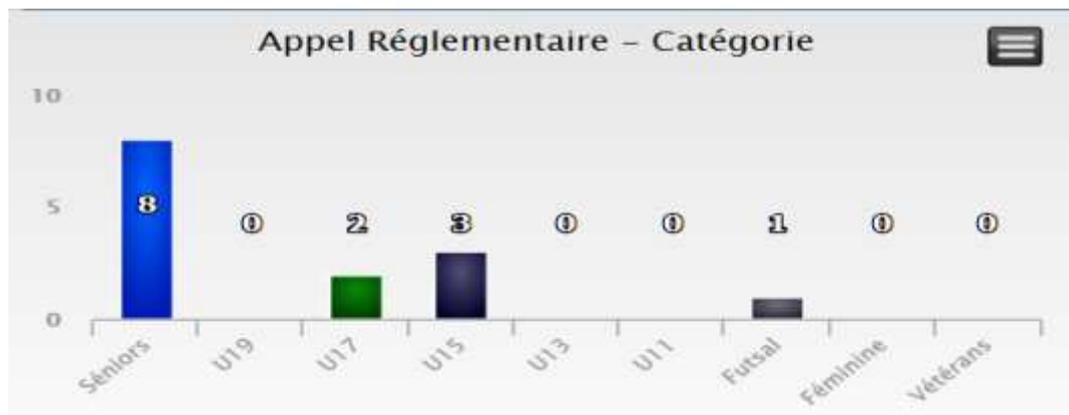
**Représentant des arbitres** : M. Guillaume LIONNET

14 dossiers ont été enregistrés soit une diminution de 2 dossiers par rapport à la saison 2018-2019.

Cette diminution de dossiers doit être relativisée compte tenu de l'arrêt prématuré du championnat.

3 Dossiers ont été annulés à la demande du club appelant.

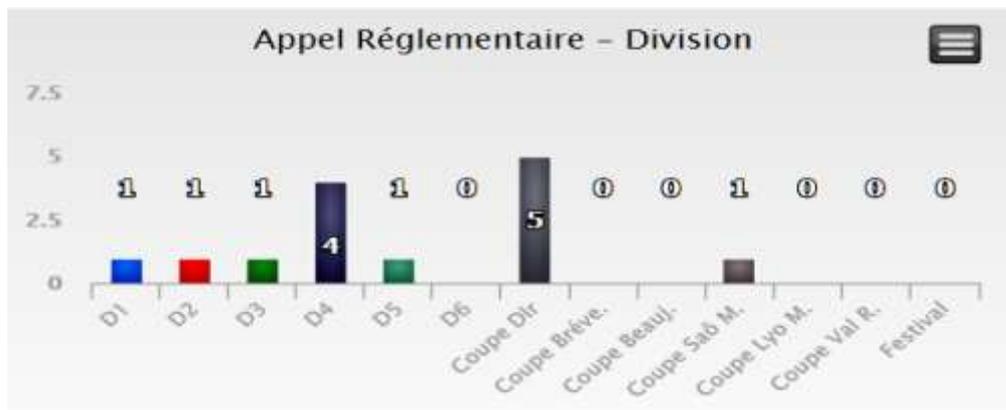
**Les appels réglementaires concernent les catégories suivantes** : Seniors : 8 / U17 : 2 / U15 : 3 / Futsal : 1



**Les appels réglementaires concernent les divisions suivantes** : D1 : 1 / D2 : 1 / D3 : 1 / D4 : 4 / D5 : 1 / Coupes : 5 / Groupement : 1

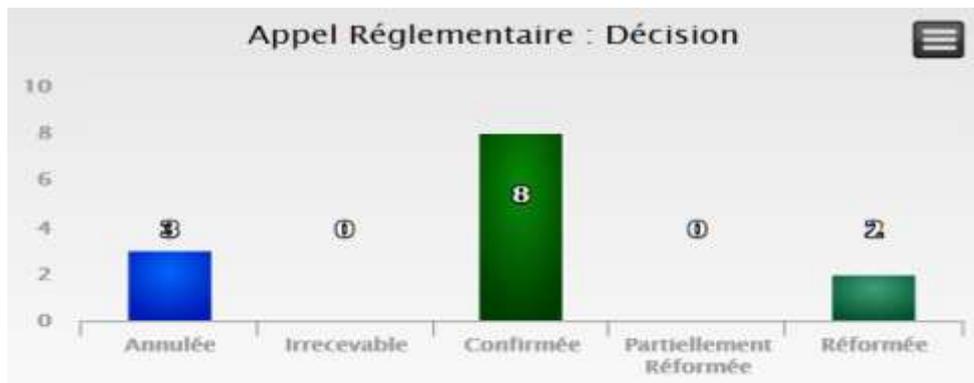


## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20



### Parmi les dossiers d'appel réglementaire reçus :

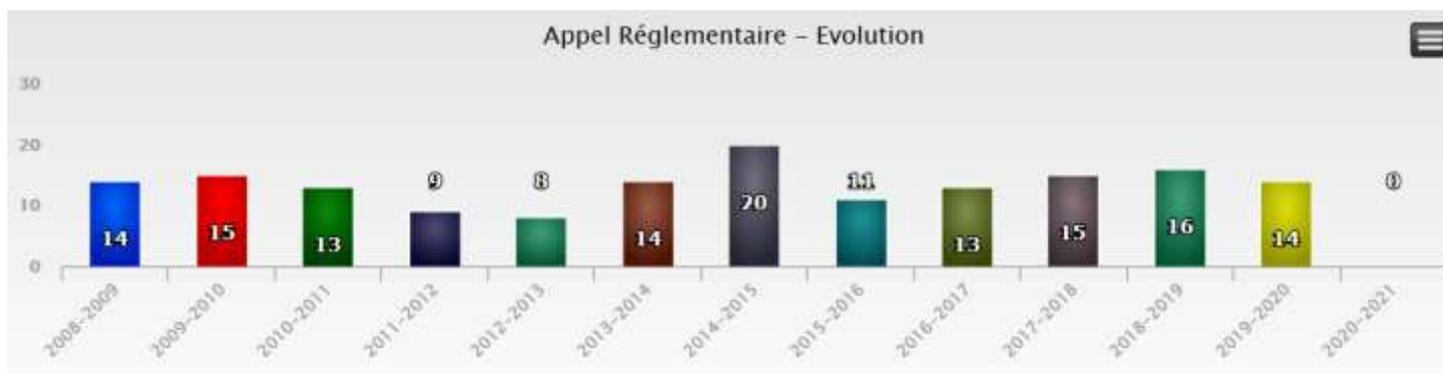
- 8 dossiers où les décisions ont été confirmées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance
- 2 dossiers où les décisions ont été réformées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance
- 3 dossiers annulés à la demande des clubs



### Appel(s) en ligue

Ne jugeant pas en dernier ressort, certains dossiers de la commission d'appel réglementaire du District de Lyon et du Rhône peuvent faire l'objet d'un appel à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.

Pour la saison 2019/2020, 1 dossier a été concerné et annulé par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football suite à la demande du club.





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE

La commission d'appel Disciplinaire examine les dossiers d'appel de la commission de discipline dans les conditions suivantes :

- En matière disciplinaire, il n'y a que 2 niveaux de juridiction. La commission d'appel du District de Lyon et du Rhône juge en dernier ressort les appels concernant des sanctions de la commission de discipline **ne comprenant pas** de suspension ferme égale ou supérieure à 1 an, pas de retrait ferme de point(s), pas de suspension ferme de terrain ou match à huis clos, pas de rétrogradation, pas de mise hors compétitions, pas d'exclusion ou de refus d'engagement, pas de radiation.

- Dans le cas contraire, c'est la commission d'appel de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football qui doit juger. Si le club ne saisit pas la bonne commission d'appel, son appel est jugé irrecevable.

- Lorsqu'un club fait appel devant la commission d'appel du District de Lyon et du Rhône, le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône a donné pouvoir à son Bureau pour également faire appel de la décision de sa commission de discipline, ce qui permet de réexaminer tout le dossier et éventuellement d'aggraver certaines sanctions.

Elle est composée de 3 membres du Comité Directeur (2 minimum), de 6 représentants de clubs ou autres personnalités qualifiées (3 minimum). Rappelons que lorsqu'elle siège, la commission d'appel disciplinaire doit comprendre une majorité de représentants qualifiés, par rapport aux membres du Comité Directeur.

**Président** : Christian NOVENT

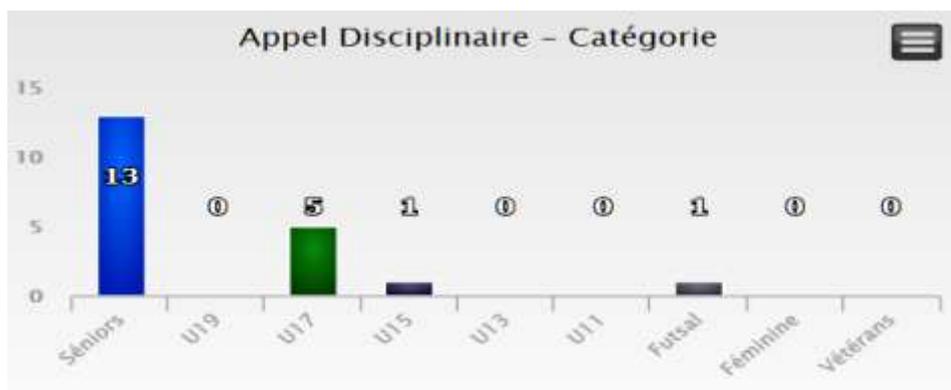
**Membres du Comité Directeur** : MM. Saïd INTIDAM

**Personnalités qualifiées** : MM. Didier HAMON (secrétaire /arbitre), Christian BIGEARD, Ivan Michel BLANC (club), Jean-Philippe KAPP, Gilles URBINATI

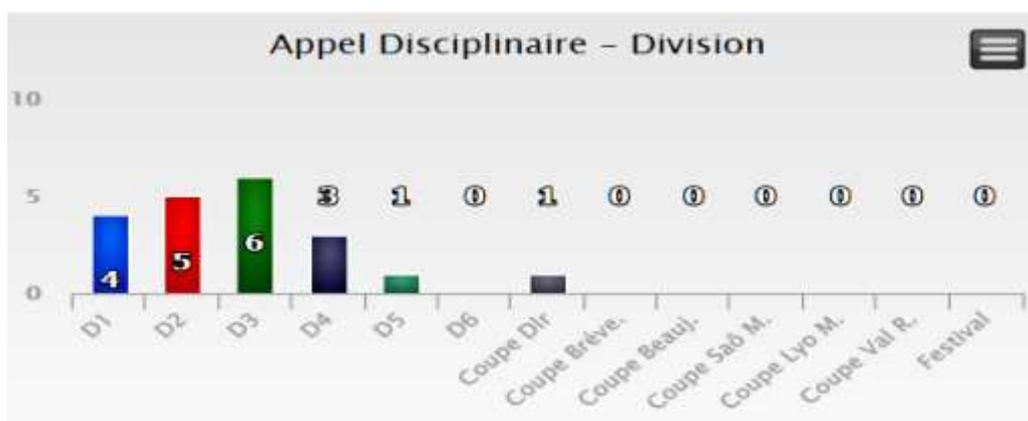
**Représentant des arbitres** : M. Guillaume LIONNET

20 dossiers ont été examinés soit une diminution de 6 dossiers par rapport à la saison 2018-2019. Cette diminution de dossiers doit être relativisée compte tenu de l'arrêt prématuré du championnat.

**Les appels concernent les catégories suivantes** : Seniors : 13 / U 17 : 5 / U15 : 1 / FUTSAL : 1



**Les appels concernent les divisions suivantes** : D1 : 4 / D2 : 5 / D3 : 6 / D4 : 3 / D5 : 1 / Coupes : 1





## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

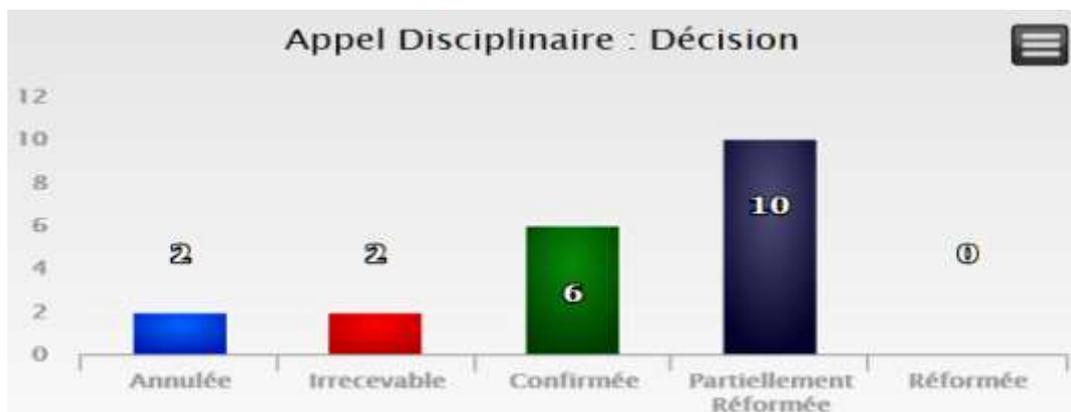
### Parmi les dossiers d'appel reçus :

6 dossiers où les décisions ont été confirmées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance

10 dossiers où les décisions ont été partiellement réformées par rapport aux décisions de la 1<sup>ère</sup> instance

2 dossiers irrecevables

2 dossiers annulés à la demande du club



### Appel(s) au CNOSF et ou Tribunal Administratif

A noter que le Tribunal Administratif a confirmé notre décision pour un dossier de la saison 2017-2018.



### FAIT MARQUANT

Arrêt prématuré du championnat suite à l'épidémie COVID 19.



## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

### MEMBRES DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Président : Christophe MORCILLO

Représentants des arbitres : Franck BALANDRAS - Laurent CHABAUD

Représentants des licenciés des clubs : Bernard CAVALLAZIO - Gilbert MARTIN - Antoine MONTERO

Deux points majeurs ressortent de l'activité de cette commission pour la saison 2019-2020 :

Concernant le respect par les clubs de leurs obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage :

Le nombre de clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage continue de décroître, signe d'une volonté toujours plus forte des clubs de se mettre en conformité avec le statut. Ainsi, 29 clubs seulement étaient en infraction avec le statut de l'arbitrage au 01/09/2019, contre 35 en 2018 et 41 en 2017 aux mêmes dates. Très peu de clubs d'ailleurs se trouvent en infraction pour la 1<sup>ère</sup> saison (3 seulement).

De plus, contrairement à la saison dernière, où seuls 2 clubs avaient régularisé leur situation au 1<sup>er</sup> février 2019, 11 clubs ont proposé un nouvel arbitre cette année entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 31 janvier 2020, ramenant le nombre de clubs en infraction à 18 unités seulement au 01/02/2020.

Au 15 juin 2020, ce sont finalement 20 clubs qui ont été considérés en infraction, car les arbitres de 2 clubs n'ont pas officié le nombre minimal de matchs attendu pour être représentatifs de leur club, et ce malgré la baisse des différents seuils actée au PV n°479 du 11/06/2020 (13 matchs pour les Seniors au lieu de 18, 11 matchs au lieu de 15 pour les jeunes), ceci afin de tenir compte de l'arrêt prématuré des compétitions lié au COVID-19.

Concernant l'octroi de mutations supplémentaires :

24 clubs ont obtenu le droit de bénéficier de mutation(s) supplémentaire(s) pour la saison 2020-2021. 9 d'entre eux ont obtenu un droit à 2 mutations supplémentaires et 1 club a obtenu un droit à 3 mutations supplémentaires. C'est beaucoup plus que la saison dernière (14 clubs seulement).

Cela indique une volonté chez certains clubs de ne pas se contenter de compter dans ses rangs le minimum d'arbitre(s) requis par la Statut, mais de développer cette formation au sein des clubs. En effet, pour mémoire, une des conditions de l'octroi des mutations supplémentaires est que l'arbitre ouvrant ce droit ait été amené à l'arbitrage par le club concerné.

De plus, sur ces 24 clubs ayant droit à une ou plusieurs mutations supplémentaires pour la saison 2020-2021 (liste publiée au PV), et après un rappel publié au PV, 20 d'entre eux ont demandé à bénéficier de leur droit.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE (CDPA)

Président : Franck BALANDRAS

Membres du Comité Directeur : François LOPEZ – Alain Rodriguez

Représentants de l'arbitrage : Franck BALANDRAS - Laurent CHABAUD - Jean-Claude LEFRANC (C.T.D.A.) - Moussa TALL

Représentants des éducateurs : Farid DJEBAR

Représentants des dirigeants de clubs : Bernard CAVALLAZIO - Patrice ECHINARD - Stéphanie JULIEN - Gilbert MARTIN - Nathalie MITTELBRONN – Antoine MONTERO

### Actualités et manifestations

25 janvier 2020 : Formation régionalisée « Référénts en Arbitrage dans les clubs » organisée par la CRPA et accueillie par le FC BORDS DE SAONE dans la salle de réception du stade Robert Richard à PARCIEUX.

Nombre de participants = 27 dont 8 membres CRPA – CDPA



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### Clubs représentés :

<b>BELHOMME</b>	Bruno	536260	FC Charvieu Chavagneux
<b>BOVOLANTA</b>	Dorian	546355	FC Bords de Saône
<b>BURGI</b>	Jean Paul	504275	Club Sportif Neuvilleois
<b>CAVALLAZZIO</b>	Bernard	546355	FC Bords de Saône
<b>COMMARMOND</b>	Philippe	500319	FC Tarare
<b>CROUZIER</b>	Gilbert André	522592	Creuzier le Vieux
<b>DUBOIS</b>	Guillaume	517431	US Formans St Didier St Bernard
<b>EYRAUD</b>	Bernard	504801	FC Bully
<b>FALL</b>	Ibrahima	513735	FC Croix Roussien
<b>GUILLOT</b>	Bernard	580613	CS Méginand
<b>HEMONT</b>	Jean Jacques	542553	AS Miserieux Trévoux
<b>JOUTZ</b>	Mickael	523825	FC Val Lyonnais
<b>LABYB</b>	Yassine	582739	FC Vénissieux
<b>MALLET</b>	Jean Marie	520066	AS Lyon Duchère
<b>MOREIRA</b>	Manuel	521798	FC ST Étienne
<b>NDI KOUNGOU</b>	Thaddée	500324	Union Sportive Annemasse Gaillard
<b>PERRET</b>	Jérôme	504256	FC Villefranche
<b>VAUDAINE</b>	Pierre	504445	CS la Verpilliere
<b>ZIAEI YEKTA</b>	Sina	552301	Futsal Saône Mont D'or

### Programme de la journée de formation d'une durée de 5h00 :

Le référent arbitre idéal, le club idéal

Précisions sur le statut de l'arbitrage

Rôle et attribution du Référent dans son club

Actions à mettre en place pour recruter et réflexions pour fidéliser ses arbitres

Image de l'arbitrage au sein du club à développer

Présentation des outils pour organiser des séances de sensibilisation

Implication des éducateurs dans le club

Accompagnement et tutorat des nouveaux arbitres

30 janvier 2020 : Réception conjointe CDA / UNAF des nouveaux arbitres des 1ères et 2<sup>ème</sup> sessions. 44 candidats dont 6 féminines se sont vus remettre leur écusson « stagiaire » après avoir satisfait aux épreuves théoriques et pratiques.

L'interruption des compétitions au 13 mars 2020 et de toutes les activités des Commissions est venue mettre à terme aux actions de promotion de l'arbitrage.



## COMMISSION DE L'ARBITRAGE

L'arrêt des compétitions au 13 mars a certes stoppé le travail de la Commission en matière de désignations et d'observations mais il n'a pas pénalisé toutes les actions de formation en amont puisque celles-ci venaient de s'achever !

De plus, afin de maintenir un lien avec ses arbitres, la Commission a organisé 11 réunions en visio avec les différentes catégories d'arbitres (D1, D2, D3, ....., Féminines, Stagiaires) durant la période de confinement ! Plus de 200 arbitres ont répondu présents !!

### Composition de la Commission

#### Bureau

Président : **Laurent** CHABAUD

Président- délégué : Mohamed AROUS

Vice – Présidents : Christophe BOULON – Guillaume CIMIER

Secrétaire : Amadeu DO REGO

Trésorier : Sami CHAOUCH

Représentants du CD : Franck BALANDRAS – Mylène CHAUVOT – Arsène MEYER

CTDA : Jean- Claude LEFRANC

#### Pôle désignations

Seniors D1 – D2 – D3 – AA D1 – AA D2 – U20 D1 : Christophe BOULON

Seniors D4 – D5 – Vétérans – Féminines : Gérard GRANJON

JAD U20 : Olivier LANDY

JAD U17 : Karim BOUGATEF

JAD U15 : Bilal LAIMENE

Futsal : Thierry BOLZE

#### Pôle observations

Seniors – U20 : Mohamed AROUS – Edouard MARTINS DAJUSTA

JAD U17 : Guillaume CIMIER

JAD U15 : Corentin BREURE

#### Autres membres

Guillaume CIMIER (Responsable secteur JA) – Michel GREGEOS (suivi administratif) – Yves THOUILLEUX (fautes techniques) – Moussa TALL (référént arbitres Féminines) – Samir BOUKABENE (suivi des jeunes arbitres féminines) - Roger ANDRE (suivi absentéisme) – Sébastien DULAC (représentant des éducateurs)

#### Partenaires

Omar AIT HAMMOU – Scander BOUBEKER - Guy D'ANCHISE – Michel DOLMADJIAN – Nicolas MEYER – Jérémie PIGNARD – Eddy ROSIER – Tristan THEUILLON - William TOULLIOU - Abousofiane ZOBIRI (Formation)

Patrick PRESTINI (Représentant des arbitres Commission Discipline) – Guillaume LIONNET (Représentant des arbitres Commission Appel) – Jean- Luc COMACLE (Président UNAF Lyon & Rhône).

#### Correspondants dans les Groupements

Bernard BOISSET (Beaujolais) – Paul BARONNIER (Brévenne) – Patrick NOYERIE (Saône Métropole) – Jean- François BLANCHARD (Lyon Métropole) – Olivier MONTEIL (Vallée du Rhône)

23 membres dont 3 représentants du Comité Directeur et 1 représentant des Educateurs



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

6 membres au Bureau, 6 autres membres ont assuré environ 9 000 désignations, 4 procèdent à la désignation des observateurs et accompagnateurs, 2 sont chargés du suivi des arbitres Féminines, 4 autres membres assurent la gestion administrative courante (suivi absentéisme, gestion des fautes techniques, suivi administratif divers).

10 partenaires (essentiellement des arbitres de Ligue et FFF) qui assurent des missions de formation (dont la formation des arbitres Futsal), 2 autres qui interviennent dans les Commissions régaliennes (Discipline / Appel), 2 autres aident l'encadrement dans les diverses actions de formation, et enfin présence du Président de l'Amicale des Arbitres dont le rôle est important dans la fidélisation des effectifs !

5 correspondants de la Commission dans nos 5 Groupements

### Ajustements saison 2020/2021

Dans l'attente de la mise en place des nouvelles Commissions après les élections du District le 10 octobre, dans un souci d'être toujours plus performant et d'être au service de nos clubs en assurant la désignation des arbitres et jeunes arbitres sur les différentes compétitions, notre Commission a procédé à quelques ajustements :

Karim BOUGATEF est chargé de la désignation des arbitres seniors D1 – D2 – D3 – AA D1 – AA D2

Bilal LAIMENE est chargé de la désignation des JAD U17

Thierry LENOBLE (membre non arbitre) est le nouveau désignateur U15

Patrick PRESTINI se voit confier la désignation des arbitres et jeunes arbitres stagiaires

### Effectifs

Le nerf de la guerre et l'indicateur final du travail réalisé en matière de recrutement !

Maintien d'un effectif légèrement supérieur à 600 même si avec 611 licences enregistrées contre 621 la saison précédente, une légère baisse est constatée (soit 1,6%) !

Notre effectif se décompose comme suit :

Arbitres fédéraux = 15 (1 F2, 2 F3, 2 F4, 1 AA F1, 3 AA F2 dont 1 féminine, 1 AA F3, 2 JAF, 2 Futsal F2, 1 VAR)

Arbitres de ligue = 72 (dont 13 jeunes, 4 féminines, 5 Futsal)

Arbitres districts adultes = 272 (dont 3 féminines)

Jeunes Arbitres districts = 230 (dont 44 féminines)

Arbitres districts Futsal (spécifiques) = 22

Il y a lieu de relever la poursuite de l'augmentation de l'effectif Féminins puisque celui-ci dépasse dorénavant 50 (52 pour 46 la saison précédente soit une progression de 13%) !!

### Gestion administrative

Dans ses missions statutaires et récurrentes, celle prioritaire de notre Commission reste bien de **DESIGNER DES ARBITRES ou JEUNES ARBITRES** sur les matchs de nos compétitions selon leur affectation établie en fin de saison précédente lors des classements.

Cet important travail de désignation est complété par un suivi rigoureux de l'absentéisme (inférieur à 2% du nombre de désignations effectuées) débouchant sur un retrait de désignations pour les arbitres ou jeunes arbitres non présents à leur match sans motifs soit 70 arbitres sanctionnés : 55 ont été distraits de désignations deux week-end, 9 en état de récidive l'ont été pour quatre week-end, 6 ont fait l'objet d'une convocation et ont été distraits de désignations pour une durée supérieure !!

Ce traitement permet aussi en fin de saison d'établir la liste des arbitres n'ayant pas effectué le nombre de matchs suffisant pour couvrir les obligations de leurs clubs imposées par le statut de l'arbitrage. Compte- tenu de l'arrêt des compétitions avant la fin, le nombre de matchs à diriger pris en compte a été effectué au prorata temporis soit 13 matchs en seniors et 11 en jeunes ! 59 arbitres ou jeunes ont ainsi été déclarés non représentatifs de leurs clubs (24 pour les clubs de ligue, 35 pour ceux du District).



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Le souci de la bonne image véhiculée par nos arbitres reste d'autre part une autre PRIORITE des actions de notre Commission ! Comme le dit si bien l'adage « pour être respecté, il faut être respectable » alors les comportements déviants (minoritaires) font aussi l'objet de retrait de désignations !

Dans cet esprit, comme le mentionne le classement des arbitres ou jeunes arbitres de fin de saison, 9 d'entre eux ont fait l'objet d'une convocation suivie d'une reprise « sous conditions » et 7 ont été invités à repasser leur examen théorique d'entrée !

Enfin, pour l'ensemble de ses missions de recrutement, de formation, de fidélisation, et de promotion, notre Commission est aidée du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, **Jean- Claude LEFRANC** dont les actions au service de l'arbitrage mais aussi à l'écoute de nos clubs sont permanentes !

Le travail effectué en amont par la Commission du Statut de l'Arbitrage présidée par **Christophe MORCILLO** ne doit pas être sous- estimé tant le travail de fourmi consistant à pointer le renouvellement des licences arbitres ou de veiller aux mutations des arbitres d'un club à un autre est indispensable à la bonne marche de notre arbitrage.

Il en va de même pour la Commission Médicale dont son Président, **Docteur Christian BERGER – VACHON**, bon an mal an, examine toujours scrupuleusement et avec professionnalisme plus de 400 dossiers médicaux !!

### Recrutement des arbitres

Le bilan est le suivant :

INSCRITS (dossiers candidatures reçues)	131	dont 6 Futsal
ABSENTS COURS/EXAMEN	8	6%
PRESENTS	123	94%
ADMIS THEORIE	95	77%
ECHEC THEORIE	28	23%
ADMIS PRATIQUE	72*	76% des admis théorie (*)

*L'arrêt des compétitions n'a pas permis à 21 candidats formés à la session de janvier 2020 de pouvoir débiter l'arbitrage, siffler en mains. Ces candidats vont donc siffler leur premier match début octobre 2020 !*

Ces candidats ont été préparés au cours de 4 stages de formation initiale en externat (août / octobre / décembre 2019 / janvier 2020), et viennent s'ajouter ceux du Futsal en cours du soir (6 candidats admis en session hivernale). A noter que 17 jeunes féminines ont encore été formées cette saison !

La CRA AURA a par ailleurs organisé un stage de recrutement dédié à 100% à l'arbitrage féminin (octobre 2019).

Ces formations ont mobilisé 15 formateurs : **Omar AIT HAMMOU – Mohamed AROUS - Lazhar BENHARRAT - Thierry BOLZE – Samir BOUKABENE – Christophe BOULON - Sahbi CHEKIR – Antoine DEBRABANDERE - Benoît GASPARD – Jimi NELZY - Patrick PRESTINI – Yoann SIMONET - Tristan THEUILLON – Thomas THIZY – Yves THOUILLEUX.**

Les stages en externat ont été complétés d'une séance de formation complémentaire pour former les candidats à la Feuille de Match Informatisée (animation assurée par Eric AGUERO – Membre du CD) et traiter l'aspect des autres formalités administratives.

Avant d'aller siffler leurs premiers matchs sur lesquels ces candidats ont été accompagnés sur leurs deux premiers matchs arbitrés voire trois si cela s'avérait nécessaire (quatre à cinq pour les jeunes arbitres Féminines), ceux-ci sont allés préalablement observer un arbitre expérimenté afin de suivre ses faits et gestes dans son évolution.

Ces accompagnements ont représenté **183** déplacements d'observateurs ou d'arbitres en activité afin de lancer ces nouveaux arbitres ou jeunes arbitres sur de bons rails et ont été effectués en partenariat avec la Commission



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Départementale de Promotion de l'Arbitrage présidée par **Franck BALANDRAS** !

Notre District a donc enregistré le recrutement de **72 nouveaux arbitres** (Futsal inclus) : 19 seniors, 35 jeunes arbitres, 12 féminines et 6 arbitres Futsal.

Les arbitres promus issus des deux premières sessions ont été rassemblés le jeudi 30 janvier 2020 pour faire un point technique après leur début d'activité et leur présenter leur Commission d'Arbitrage et Amicale d'arbitres UNAF.

En raison du COVID, ces nouveaux arbitres se sont vus remettre leur écusson d'arbitre officiel au cours des Assemblées générales de rentrée (12 et 20 septembre 2020).

### Formation continue des arbitres

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur et aux bonifications allouées pour la participation aux stages, des formations dédiées à chaque catégorie ont été organisées ainsi que des séances tests physiques.

Le tableau bilan infra fait ressortir un taux de participation aux stages de **80%** et aux séances du test physique T.A.I.S.A. (Test Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre) de **94%** (!!) avec un taux de réussite égal à **91%** !!!

Catégorie	Effectif	Participants Stage	Taux de présence	Participants Test Physique	Taux Réussite
D1	31	31	100%	31	100%
D2	29	29	100%	29	100%
D3	37	32	86%	36	100%
D4	49	42	86%	46	93%
D5	27	14	52%	23	78%
AA D1 – AA D2	41	35	85%	38	84%
U20	45	19	42%	42	83%
U20 D1	17	14	82%	16	100%
JAD	125	91	73%	118	90%
TOTAL	401	307	77%	379	91%

Enfin, le stage obligatoire pour les arbitres D1 d'une durée de 2 jours, pour la quinzième saison consécutive, s'est déroulé à la Ferme Jean Recorbet au Lac des Sapins à CUBLIZE (69) les 11 et 12 janvier 2020 avec la participation de 31 stagiaires.

De plus, la Commission a procédé à la désignation de près de **400 observations** d'arbitres et jeunes arbitres ou accompagnements de jeunes arbitres en U15 !

Pour le classement des arbitres D1 et D2, le classement se fait au rang par 3 observateurs identiques dans chaque Poule D1 et 2 en D2 – les arbitres de ces catégories sont répartis en deux Poulés de 12 maxi.

A la date d'arrêt des compétitions, dans ces deux catégories, le taux de réalisation des observations était de 86% en D1 et 75% en D2. En conséquence, la Commission a décidé de classer tous les arbitres ayant réalisé 50% ou plus des observations selon la méthode dite du ratio (idem classements des équipes).

Ainsi, les points attribués par chaque observateur en fonction du rang de l'arbitre observé sont additionnés (numérateur) et sont rapportés au nombre de points maximal correspondant au nombre d'observations réellement effectuées par les observateurs (dénominateur) !

Enfin, **91%** des arbitres ont satisfait aux obligations du questionnaire annuel sur les lois du jeu lequel a été effectué à distance via un formulaire sous Google pendant les vacances de février 2020. **388 questionnaires type QCM ont été validés et notés** (dont 22 stagiaires) !



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### Promotions

Deux promotions Fédérales viennent orner la vitrine de notre District :

**Aurélien SAUNIER** – promu Fédéral 4 (compétitions N2)

**Dorian BOVOLENTA** – promu Jeune Arbitre Fédéral (compétitions CN U19 – CNU17)

A noter également que **Mathieu GROSBOST** intègre le groupe restreint des Arbitres- Assistants F1 Elite (statut professionnel).

Malheureusement dans tout classement, il y a également des déceptions, notre Commission témoigne sa sympathie et son soutien à son collègue **Guillaume LIONNET** qui, lui, sans pouvoir défendre ses chances de maintien jusqu'au bout (cause saison stoppée), se voit dorénavant contraint de siffler au plan régional.

La promotion de nos jeunes arbitres au plan régional (réduite cette saison en raison de l'arrêt des compétitions) est aussi à mettre à l'honneur avec

**Rian HERNANDEZ** – **Lotfi KAOUCHE** promus Jeunes Arbitres de Ligue

Relevons enfin avec satisfaction dans le classement des arbitres régionaux, les promotions de

Jesse PHILIBERT – promu Elite Régionale

Steve DA SILVA – promu Régional 1

Christophe BOULON – Nathalie MITTELBRONN - Jimi NELZY – promus Régionaux 2

Yassine LABYB – Major Régional Futsal R1

Enfin, nos encouragements sont bien entendu adressés à ceux qui concourent dans les compétitions fédérales et restent dans l'attente du résultat de l'examen théorique FFF :

Brice BAYOUR – Candidat Fédéral 4

Morgane BOTTON – Candidate Arbitre Fédérale Féminines 2

Ces mêmes encouragements sont adressés à celles et ceux qui concourent pour l'obtention d'un écusson régional lors de la saison 2020- 2021 et défendent les couleurs de notre District :

Sophiane AARIZA - Jamel BOUGATEF – Riwan CHATMI – Imad DIOUANE – Quentin GATINEAU - Zineddine MAMMAD –

**Alexandre VEYET** – Candidats Arbitres Ligue

Adel HARBAOUI – Candidat Arbitre – Assistant Ligue

Joweria BELHERIR – Alexander BELLETESTE - Fadi BEN OTHMANN – Thelma BOIZARD – Mohamed BOUAZZA

HAMADOUCHE – Jules CARRO – Nabil ERASLAN – Nail HASSEINE - Armand KAYADJANIAN – Khalil MAAOUI – Mathias

MARTINEZ – Mohamed- Ali NOURI – Marie PRIGNON – Idir SOUAK – Nicolas VERGUET – Candidats Jeunes Arbitres

Ligue

Ce palmarès qui constitue la vitrine arbitrale de notre District est révélateur du travail important de formation effectué en amont puisque cette saison la CRA AURA a organisé 3 sessions d'examen (octobre 2019 / janvier 2020 / juin 2020) !!!

Cette formation placée sous la coordination du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, **Jean- Claude LEFRANC** a concerné plus de 30 candidats (!!) représentant plus de 20 séances de préparation animées par **Eddy ROSIER** (Arbitre F3) – **William TOULLIOU** (Arbitre F3) – **Scander BOUBEKER** - **Tristan THEUILLON** (Arbitres Elite Régionale Promotionnels).

Le suivi terrain a été assuré par une équipe de formateurs de niveau régional et national !

### Filière Espoirs

Afin de favoriser la promotion de ses plus jeunes éléments notamment celle d'intégrer la filière Promotionnels, dans de bonnes conditions, et plus facilement sans doute, notre Commission a mis en place un programme de formation théorique et un suivi pratique de ceux-ci dès la catégorie U20 D1.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Ainsi, 20 jeunes arbitres (6 seniors + 14 U20 D1) ont suivi un plan de formation théorique allégé suite à l'arrêt des compétitions. Un travail à distance a cependant été réalisé avec 2 questionnaires maison complétés d'un contrôle de connaissances (présentiel) animé par **Omar AIT HAMMOU** (Arbitre Régional 2) secondé dans sa tâche par **Yoan SIMONET** (Arbitres R3 Promotionnel).

En parallèle, les arbitres concernés ont été observés plusieurs fois en Seniors D2 et U20 D1.

Dès l'annonce des résultats des nominations en Ligue au cours de cette nouvelle saison, la Commission procédera à la nouvelle affectation des arbitres Promotionnels pour la saison 2020/2021 !

### Coups de sifflet d'honneur

Félicitations également à nos différents arbitres de District Majors dans leur catégorie :

Seniors District 1 : **Guillaume CIMIER**  
Seniors District 2 : **Ilyès BENCHIH**  
Seniors District 3 : **Madjid MESSAFRI**  
Seniors District 4 : **Kamel ABDI**  
Seniors District 5 : **Khalid ALLAM**  
U20 D1 : **Younès LAROUCI**  
U20 autres catégories : **Abdelkader ABADA**  
Arbitre- Assistant District : Mehdi MELLOUK  
Arbitre Futsal : pas de classement  
Jeune Arbitre District U17 : **Ilyès GOUACEM**  
Jeune Arbitre District U15 : **Jules CARRO**

Notre Commission tient également à exprimer ses remerciements pour les services rendus à la cause de l'arbitrage, et sa gratitude à **Didier HAMON** (30 ans) – Assistant District 1 – **Julien IUNG** (13 ans) – District 1 – **Damir IVANKIC** (30 ans) – Arbitre- Assistant District 1 lesquels ont décidé de raccrocher le sifflet !

### Médailles

Sur proposition de notre Commission, ils ont eu droit à une médaille du travail bénévole ( !) de Ligue ou du District pour leurs longues années de service rendus, félicitations à tous nos récipiendaires :

Argent LAURA : Ilyès BENCHIH – Thierry BOLZE – Guillaume CIMIER – Steve DA SILVA – Thomas THIZY  
Or District : Edouard MARTIN DAJUSTA  
Vermeil DLR : Guillaume CHARLEUX – Bernard MILLET – Marc ROUGIER  
Argent DLR : Christophe BERUJON – Samir GASMI – Brahim HASSEINE – Nabil KEROUANI – Mohamed MABROUK – Kamel RABAHI – Nacimme SMARA – Abousofiane ZOBIRI

Le clin d'œil final sera prioritairement pour notre collègue **Michel GREGEOIS**, lequel a souhaité prendre du recul pour raisons de santé et s'est retiré de notre Commission après y avoir siégé pendant plus de 40 ans !!

Michel était bien sûr un arbitre mais surtout un éducateur dans l'âme. C'était son métier. Il a en effet passé sa vie à être avec les jeunes tant il apportait son expertise et ses connaissances au sein de la protection de l'enfance qu'il animait des centres de vacances !

Il reste un Grand serviteur bénévole de notre arbitrage départemental. Sa longévité demeure un exemple pour les plus jeunes dont il n'a cessé de répéter qu'il en avait vu passer beaucoup ... des jeunes arbitres lesquels avaient atteint les sommets ! C'était sa fierté ! Nous lui adressons non seulement ce coup de sifflet de reconnaissance pour tous ces bons et loyaux services rendus à la cause mais également nos souhaits de courage pour passer cette période difficile.

Le second sera pour notre partenaire **Jean- Luc COMACLE** – Président UNAF – lequel vient de céder tout récemment sa place à **Christophe BOULON** fraîchement élu à la tête de notre association d'arbitres.

Notre Commission tient amicalement à remercier Jean- Luc pour toutes ces saisons de partenariat loyal et sans faille et



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

l'assure de son soutien dans les nouvelles fonctions auxquelles il aspire ! Elle adresse enfin tous ses encouragements à Christophe dorénavant à la tête de notre UNAF ô combien indispensable à l'animation de la vie arbitrale et à la fidélisation de ses effectifs !

En conclusion de ce rapport d'activité, nos pensées vont à tous nos collègues dont les familles ont été éprouvées par cette pandémie du COVID-19 par la perte d'un parent, d'un être cher ou d'un proche en leur renouvelant ici nos sentiments de compassion et notre meilleure sympathie.

Souhaitons à nos arbitres que 2020/2021 soit une belle saison nonobstant les contraintes sanitaires en les remerciant de leur dévouement et de leur disponibilité à la cause du sifflet semaine après semaine, dimanche après dimanche !

Bienvenue enfin dans notre District aux collègues arbitres qui nous rejoignent mutés d'une autre région.

Bonne saison à toutes et tous

## COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

### FORMATIONS DE CADRES

<b>FORMATIONS 19-20</b>	<b>PRE- INSCRITS</b>	<b>CONVOQUES</b>	<b>PRESENTS JOUR J</b>	<b>ATTESTATIONS OBTENUES</b>	<b>BONS FFF</b>
<b>Module U7 : ST PRIEST</b> <i>Le Dimanche 17 novembre 2019</i>	26	24	23	23	
<b>Module U9 : LAMURE SUR AZERGUES</b> <i>Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre 2019</i>	17	16	15	15	15
<b>Module U9 : ST BONNET DE MURE</b> <i>Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre 2019</i>	29	27	26	26	26
<b>Module U11 : ST BONNET DE MURE</b> <i>Samedi 4 et Dimanche 5 janvier 2020</i>	30	29	22	22	22
<b>Module U11 : ST GEORGES DE RENEINS</b> <i>Samedi 4 et Dimanche 5 janvier 2020</i>	31	30	25	21	21
<b>Modules U9 « mineurs » : LYON 8ème</b> <i>Jeudi 24 et Vendredi 25 octobre 2019</i>	37	34	29	29	29
<b>CFF1 : DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE</b> <i>Du Lundi 28 au Jeudi 31 octobre 2019</i>	52	42	39	37	76
<b>CFF1 : DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE</b> <i>Du Mardi 17 au Vendredi 20 décembre 2019</i>	49	37	33	30	60
<b>CFF1 : DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE</b> <i>Du Mardi 25 au Vendredi 28 Février 2020</i>	49	42	40	37	74
<b>Module U13 : FRANCHEVILLE</b> <i>Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre 2019</i>	32	32	28	27	
<b>Module U15 : MORNANT</b> <i>Samedi 4 et Dimanche 5 janvier 2020</i>	32	28	22	22	
<b>CFF2 : ST GENIS LAVAL</b> <i>Du Mardi 22 au Vendredi 25 octobre 2019</i>	23	16	15	15	
<b>CFF2 : ST GENIS LAVAL</b> <i>Du Mardi 3 au Vendredi 6 Mars 2020</i>	49	32	32		
<b>CFF3 : ST GENIS LAVAL</b> <i>Du Mardi 22 au Vendredi 25 octobre 2019</i>	24	16	15	15	



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

<b>CFF3 : ST GENIS LAVAL</b> <i>Du Mardi 25 au Vendredi 28 Février 2020</i>	<b>41</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	
<b>CFF4 : DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE</b> <i>Du Mardi 24 au Vendredi 27 septembre 2019</i>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>72</b>
<b>CFF1/2 « STAPS » : VILLEURBANNE</b> <i>Du Mardi 3 au Vendredi 6 septembre 2019</i>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>30</b>
<b>CFF1/2 STAPS : VILLEURBANNE</b> <i>Du Lundi 13 au Jeudi 16 janvier 2020</i>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>32</b>
<b>CFF3 « STAPS » : VILLEURBANNE</b> <i>Du Lundi 6 au Mercredi 8 janvier 2020</i>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	
<b>CFF4 « STAPS » : DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE</b> <i>Mercredi 23 au Vendredi 25 Octobre 2019</i>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>28</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>639</b>	<b>555</b>	<b>509</b>	<b>463</b>	<b>457</b>

<b>CERTIFICATIONS 19-20</b>	<b>CONVOQUES</b>	<b>PRESENTS JOUR J</b>
Certification CFF1 de « rattrapage » Le Jeudi 19 Septembre 2019	16	13
Certification CFF2 de « rattrapage » Le Jeudi 19 Septembre 2019	17	14
Certification CFF3 de « rattrapage » Le Jeudi 19 Septembre 2019	11	9
Certification CFF1 Le Mardi 21 janvier 2020	55	31
Certification CFF 2 Le Mardi 28 janvier 2020	24	18
Certification CFF 3 Le Mardi 28 janvier 2020	24	17
<b>TOTAUX</b>	<b>147</b>	<b>102</b>

### **STRUCTURATION DES CLUBS**

#### **FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE**

17 Sections-Sportives collèges (12 Garçons et 5 filles) et 6 Sections Sportives lycées (4 garçons et 2 filles) sont conventionnées avec le District.

2 Sections Sportives Lycées répondent au cahier des charges « Jean Leroy » (Le Lycée Notre Dame des Minimes & le Lycée Louis Armand)

606 joueurs/joueuses sont répartis de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale.

Plusieurs actions spécifiques ont été mises en place en direction de ces joueurs/joueuses (formation aux modules « U9 et U11 mineurs », visite du « Pôle Espoirs Garçons Lyon », Forum des métiers du sport).

Environ 1155 séances d'entraînements en section-sportive ont été effectuées.

#### **PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS**

Saison 2019-20 non représentative en termes d'accompagnement (suspension entre mars et début septembre 2020 et pas de nouvelles signatures en fin de saison, en raison de COVID)

7 clubs sont engagés à ce jour dans la démarche du Plan d'Accompagnement des Clubs : Association Chandieu Heyrieux ; Mineurs St-Pierre la Palud ; FC Denicé-Arnas ; FCSO69 ; Craponne ; Olympique Saint-Genis-Laval ; FC Saint Cyr - Collonges - Mont d'Or

8 clubs sont identifiés pour rentrer dans la démarche.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

19 clubs ont terminé leur accompagnement depuis la saison 2010/2011 : AS St-Priest ; Brignais ; Dardilly ; Jonage ; Lyon Duchère (audit) ; MDA ; Mions ; Rive Droite ; Ste-Foy-les-Lyon ; St-Quentin-Fallavier ; UGA Décines ; Villefontaine ; Bellecour Perrache ; Manissieux St-Priest ; ES St-Priest ; EVS Genas ; Irigny ; Losc ; Entente Odenas-Charentay-St Lager

### **LABEL JEUNES F.F.F**

39 clubs labellisés

17 clubs dans la démarche du Label Jeunes FFF :

8 clubs nationaux (Gestion LAuRAFoot)

4 clubs en renouvellement

1 club en demande d'élévation de leur label

4 nouveaux clubs en demande de label

La démarche ayant été interrompue dû au COVID, ces mêmes clubs seront prioritaires pour rester dans la démarche d'accompagnement lors de la saison 2020-2021.

### **LABEL ECOLE DE FOOT AU FEMININ**

5 nouveaux clubs ont obtenu leur Label Ecole Féminine de Football en 2019/2020 :

Niveau Bronze : FC Gerland, USEL

Niveau Argent : Chazay FC, AS Craponne, FC Bords de Saône

Lyon Duchère AS était également dans la démarche pour solliciter une élévation de son label Argent mais le label Or n'a pas été attribué par la commission

### **LABEL FUTSAL**

5 clubs en renouvellement (Gestion LAuRAFoot car niveau R1)

1 nouveau club en demande (Gestion LAuRAFoot car niveau national)

### **PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL**

76 clubs sont engagés dans ce programme.

Réunion de lancement avec la réunion de présentation du label jeunes FFF.

### **PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL**

#### **GARCONS :**

##### ***Joueurs nés en 2007***

Observation des Poules « Label » le 7 septembre 2019 (9 sites : Villefranche – Vénissieux – Meyzieu – Chaponost – Chassieu – Tassin – Villefontaine – Lyon 4<sup>ème</sup> – Meyzieu (OL))

Rassemblement Inter-clubs le 5 octobre 2019 (5 sites : Anse – Chasse / Rhône – Chaponost – Parcieux – Pusignan)

Rassemblement Inter-clubs le 16 octobre 2019 (1 site : Pusignan)

Détection N°1 le 28 octobre 2019 (1 site : Pusignan)

Détection N°1 le 13 novembre 2019 (1 site : Communay)

Un rassemblement de « Candidature Libre » au Pôle Espoirs Garçons de LAuRA Foot le 11 décembre 2019 (1 site : Communay)

Centre de Perfectionnement N°1 le 15 janvier 2020 (1 site : Pusignan)

Centre de Perfectionnement N°2 le 29 janvier 2020 (1 site : Pusignan)

Centre de Perfectionnement N°3 le 19 février 2020 (1 site : Pusignan)

685 joueurs évalués sur la génération – 5 garçons ont intégré le Pôle Espoirs

##### ***Joueurs nés en 2006***

Rassemblement Inter Clubs le 28 septembre 2019 (5 sites : Anse – Chasse / Rhône – Chaponost – Pusignan – Parcieux)

Rassemblement Inter Clubs le 19 octobre 2019 (1 site : Pusignan)

Centre de suivi N°1 les 21 et 22 octobre 2019 (2 sites : Chazay d'Azergues et Chasse / Rhône)

Centre de suivi N°2 le 20 novembre 2019 (2 sites : Parcieux et Chasse / Rhône)

Centre de suivi N°3 le 4 décembre 2019 (2 sites : Parcieux et Chasse / Rhône)

Centre de suivi N°4 le 22 janvier 2020 (2 sites : Parcieux et Chasse / Rhône)



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Rassemblement inter-secteurs + OL le 12 février 2020 (1 site : Pusignan)  
665 joueurs évalués sur la génération

### **Joueurs nés en 2005**

Stage Départemental les 28, 29 et 30 Août 2019 (1 site : St Genis Laval)  
2 Matches de préparation les 18 septembre 2019 (2 sites : Plaine des Jeux – Villefranche) et 9 octobre 2019 (2 sites : Trévoux – La Tour de Salvagny)  
Coupe Inter District des U15 du 30 octobre au 2 novembre 2019 (1 site : Vichy)  
Rassemblement Inter-Clubs le 25 octobre 2019 (1 site : Pusignan)  
Rassemblement Départemental le 18 décembre 2019 (1 site : Pusignan)  
310 joueurs évalués sur la génération

### **Joueurs nés en 2004**

Challenge inter-clubs le 22 août 2019 (1 site : Vaulx en Velin)  
Rassemblement Départemental le 11 septembre 2019 (1 site : Pusignan)  
Rassemblement Inter-Clubs le 6 novembre 2019 (1 site : Pusignan)  
Rassemblement Départemental le 18 décembre 2019 (1 site : Pusignan)  
340 joueurs évalués sur la génération

### **Section Sportive Jean Leroy District de Lyon et du Rhône Lycées ND des Minimes & ICOF**

44 élèves.  
Encadrement : Landry NDZANA – Benjamin BARCEL – Mohamed CHERITI – Samir CHAIBEDDRA – Kamal HARRACHE – Steeve LEGALLE - Sébastien PELLE + 2 services civiques (Julien MAYOT et Thomas PAYET)  
84 séances d'entraînement réalisées

#### **Challenge Jean Leroy : Participation 1<sup>er</sup> tour**

#### **100% de réussite au BAC**

Les actions pour le Concours d'Entrée ont eu lieu, dans la continuité du PPF 2004 et 2005, les 3 janvier et 5 février 2020

### **Section Sportive Futsal District de Lyon et du Rhône Lycée Edouard Branly en réseau avec ND des Minimes & ICOF**

13 élèves.  
Encadrement : Benoit LACAZETTE – Jessy SALGUERO + 1 service civique (Thomas PAYET)

#### **Championnat d'Excellence UNSS : Participation 1<sup>er</sup> tour**

Les actions pour le Concours d'Entrée ont eu lieu, dans la continuité du PPF 2004 et 2005, le 5 février et 2 mars 2020

### **FUTSAL :**

U15 et U18

Observations de matchs : Rentrée du Futsal catégories U15 et U18 / Coupe U15 et U18 Futsal

1 rassemblement, le 18 décembre 2019 (1 site : Lyon 8<sup>ème</sup>)

1 rassemblement, le 22 janvier 2020 (1 site : Lyon 8<sup>ème</sup>)

250 joueurs évalués sur la génération

### **FILLES :**

#### **U15F**

1 Rassemblement départemental le 9 octobre 2019 (1 site : Genas)

32 joueuses évaluées sur la génération

#### **U14F**

Détection N°1 les 21 et 22 Octobre 2019 (1 site : Manissieux)

Détection N°2 le 11 décembre 2019 (1 site : Manissieux)

Centre de Suivi N°1 le 22 janvier 2020 (1 site : Manissieux)

Centre de Suivi N°2 le 19 février 2020 (1 site : Décines)

262 joueuses évaluées sur la génération



### DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

#### ***Journée d'Accueil U7***

Samedi 29 Septembre 2019 - 5 sites (1 site/Groupement) - Environ 2 500 enfants

#### ***Poules label U12 et U13 :***

Journée d'accueil le 7 septembre 2019 – 9 sites (730 joueurs)

36 équipes engagées en U13 et 37 équipes en U12

Arrêt de la pratique le 22 février (3<sup>ème</sup> journée Phase 2)

Matinée recyclage le 30 novembre à Ecully (70 éducateurs concernés)

Pratique Futsal Label le 14 et 15 décembre 2019 – 6 sites

Découverte des pratiques diversifiées pour les 12 équipes du Critérium Régional (3 Dates en février)

#### ***Poules inter groupement U13 :***

24 équipes concernées (4 poules de 6)

8 représentants du Groupement Lyon Métropole, 4 pour chacun des autres groupements

#### ***Festival U13- U13F***

**U13** : 3 tours + Finale Départementale le 4 Avril 2019 annulée (cause COVID)

**U13F** : 1 Tour + Finale Départementale le 4 Avril 2019 annulée (cause COVID)

#### ***Journée Nationale U7***

Annulée pour cause de COVID

#### ***FOOT A L'ECOLE***

34 écoles inscrites (publiques + privées) – 44 classes ayant mis en place un cycle foot

1 action FFF avec la présence de Léo Dubois dans une école du 7<sup>ème</sup>

3 réunions de coordination avec la DSDEN 69 et l'USEP 69

#### ***Foot Féminin***

Rentrée du foot au féminin U15F-U18F le 21 septembre 2019 à TOLA VOLOGE – LYON 7

24 équipes U15F et 13 équipes U18F

Challenge passion n°1 du 19 octobre 2019 à LA TOUR DE SALVAGNY pour les U7F-U9F

U7F 10 équipes / U9F : 22 équipes

Pour les U11F le challenge passion a été organisé sur différents sites (Genas, Villefranche, Mornant, Chassieu, Anse, Chazay, Vénissieux = 26 équipes au total)

Futsal Passion U7F et U9F du 14 décembre 2019 au Factory Sports Games de CHAZAY D'AZERGUES

(U7 12 équipes, U9 26 équipes).

Futsal Passion U11F du 25 Janvier 2020 au SUN SET SOCCER de MIONS (40 équipes U11F)

Fête départementale du Football au féminin à Bords de Saône non réalisée COVID19

#### ***Pratique Féminines Jeunes U15F & U18F***

U18F à 8 : 16 équipes engagées en 1<sup>ère</sup> phase - 17 équipes engagées en 2<sup>ème</sup> phase

U18F à 11 : 15 équipes engagées en 1<sup>ère</sup> phase – 15 équipes engagées en 2<sup>ème</sup> phase

U15F à 8 : 29 équipes engagées en 1<sup>ère</sup> phase – 32 équipes engagées en 2<sup>ème</sup> phase

#### ***Effectifs Féminines Foot d'animation***

U7 : 10 équipes féminines et 167 licenciées dans le département

U9 : 32 équipes féminines et 369 licenciées dans le département

U11 : 29 équipes féminines et 607 licenciées dans le département



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

U13 : 27 équipes féminines et 616 licenciées dans le département

### **Pratique Futsal Spécifique Jeunes : 117 équipes – 16 clubs représentés**

Rentrée du Futsal les 5 et 6 Octobre 2019

1 site U13 à Civrieux, 1 site U15 à Vénissieux et 1 site U18 à Chavanoz (35 équipes concernées)

Pratique U18 : 15 équipes

Pratique U15 : 16 équipes

Pratique U13 : 16 équipes

Pratique U11 : 22 équipes

Pratique U9 : 28 équipes

Pratique U7 : 20 équipes

### **Effectifs Futsal jeunes : 1212 licenciés (hausse de 50%)**

U7 : 20 équipes et 89 licenciés

U9 : 28 équipes et 213 licenciés

U11 : 22 équipes et 284 licenciés

U13 : 16 équipes et 119 licenciés

U15 : 16 équipes et 224 licenciés

U18 : 15 équipes et 183 licenciés

### **Pratique Futsal Associée Jeunes : 289 équipes – 70 clubs représentés**

Pratique U13 : 89 équipes (dont 73 équipes Label) : 1 Plateau

Pratique U11 : 56 équipes (dont 34 libres) : 3 plateaux

Pratique U9 : 81 équipes (dont 52 libres) : 2 Plateaux sur 1/2 terrains

Pratique U7 : 63 équipes (dont 43 libres) : 2 Plateaux sur 1/2 terrains

### **Foot Loisir**

Dotation FFF pour 69 sections ou clubs loisir

### **Foot Loisir Jeunes**

Réunion de lancement le 29 octobre 2019 : 25 clubs représentés

15 sections jeunes identifiées

Plateau Foot5 – Urban Soccer Parilly le 7 décembre : 12 équipes pour 5 clubs représentés

### **Homologation des tournois :**

112 demandes pour 331 tournois homologués



## COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

**Président** : Bernard COURRIER – Vice-Président : Alain BARBIER

**Membres** : Lakhdar TOUATI – René TOREND – Maurice MOURROZ – Christophe MELINON – Jean Michel JASTRZAB – Michel CATHELAND (Correspondant Féminines)

La saison écoulée s'est malheureusement terminée le 15 mars 2020 à cause de la crise du coronavirus et sur décision de la FFF, nous avons dû clôturer la saison à cette date, dans le strict respect des directives nationales...

Au sein de la Commission SPORTIVE / COMPETITIONS, les bénévoles, émanant des clubs du District, se réunissent chaque lundi, un grand MERCI à eux.

Cette commission était placée sous la responsabilité du Président Délégué, puis sous celle du Vice-Président, Bernard COURRIER.

Plus que jamais au service des clubs, la commission essaie de ne jamais laisser personne sur le bord du terrain !

La Commission SPORTIVE / COMPETITIONS a pour mission, entre autres, d'organiser tous les championnats du District (foot à 11).

Elle crée les calendriers, habituellement sur propositions des clubs eux-mêmes (en avril-mai), mais cette saison, nous n'avons pu réunir les clubs, dans le respect des règles sanitaires.

Quelques chiffres :

Près de 200 clubs libres, plus de 120 poules en championnat, plus de 350 matchs par weekend (foot libre), 2000 mails reçus pour la saison passée, 1625 demandes de modifications de matchs traitées.

La Commission SPORTIVE/COMPETITIONS gère la composition des poules dans les diverses catégories. Elle veille à faire respecter les règlements des championnats, en traite les éventuelles réclamations et organise le suivi et le classement des feuilles de matchs, informatisées (ou encore papier) et des demandes et remarques écrites des clubs.

Elle est même en relation de plus en plus rapide avec les clubs, au fil de l'eau, par Internet. L'outil informatique est vraiment devenu prépondérant au sein de la Commission.

Les directives FFF font que seuls les derniers de chaque poule descendent, alors que les montées sont toutes sauvegardées.

Les clubs montant en Ligue cette saison sont :

SENIORS : FC ST CYR COLLONGES 1 – SO PONT DE CHERUY 1 – LA VERPILLIERE 1 – CRAPONNE 1 – STADE AMPLEPUISIEN 1

U 20 : AS BELLECOUR 1 – MEYZIEU 1

U17 : VAULX FC 2 – ES TRINITE 1

U15 : NEUVILLE 1 – CHASSIEU DECINES 1

En SENIORS, nous n'avons enregistré aucune descente de Ligue

En U20, nous n'avons eu aucune descente de Ligue

En U17, nous avons eu 1 descente de Ligue (NEUVILLE 1)

En U15, nous avons enregistré 1 descente de ligue (BELLEVILLE ST JEAN 1)

La demande de modification électronique des rencontres via FOOTCLUBS fonctionne vraiment de mieux en mieux. Reste aux clubs sollicités à répondre plus rapidement !!



## COMMISSION FEMININE ET DE FEMINISATION

**Présidente** : Mylène CHAUVOT (élue au Comité Directeur)

**Membre du CD** : Farid DJEBAR, Gilles PORTEJOIE

**Membres** : Michel CATHELAND, Lydie DI RIENZO, Sylvie PLATROZ, Mélanie VERGUET, Morgane GILBERTAS, Stéphanie JULIEN, Nathalie MITTELBROWN

**Conseiller Technique Départemental – DAP** : Rémi PELOUX en charge du suivi de la pratique féminine puis en janvier 2020 Rachida MAJRI

**Les mentalités avaient déjà évolué avant la Coupe du Monde !**

**Je pense aussi qu'avec cette Coupe du Monde, la vision du football pratiqué par les filles, les femmes a encore beaucoup changé de choses car c'est la même passion et le même sport.**

**Les féminines sur le département ne cesse de se développer !**

**A l'issue de la saison 2019/2020, le record est de nouveau battu avec la barre des 4000 !**

Catégories	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Seniors /U20/U19	971	1018	<b>1141</b>
U18/U17/U16	538	587	<b>634</b>
U15 à U12	984	1194	<b>1293</b>
U11 à U6	917	1046	<b>1143</b>
<b>TOTAL</b>	3410	3845	<b>4211</b>

**Les temps forts organisés de septembre à mars :**

**Rentrée du football au féminin** : les équipes U15F se sont rassemblées sur le site de Tola Vologe pour cette première journée de pratique

Cette journée fut également l'occasion de mettre en lumière l'arbitrage féminin avec la participation de la Commission de l'Arbitrage du District.

**Football d'animation : le challenge passion et futsal passion :**

« **LES FILLES ONT JOUÉ ENTRE FILLES** » les équipes sont de plus en plus nombreuses et nouveauté cette saison, la pratique a été organisée le samedi matin et non plus le dimanche matin

Pour le 1<sup>er</sup> challenge passion de l'année le samedi 19 octobre à la Tour de Savagny pour les 10 équipes U7F et les 22 équipes U9F

**Futsal Passion** : le samedi 14 décembre au Factory Sport Games de Chazay pour les 12 équipes U7F et 26 équipes U9F.

Le samedi 26 janvier au sun st soccer à Mions pour les 40 équipes U11 filles.

**Nouveauté pour les équipes féminines U11F** : 5 dates spécifiques avec des plateaux à 3 ou 4 équipes ont été mis en place (pas forcément par groupement) avec une autonomie des clubs accueillants (comme un plateau normal)

**Nouveauté U13F** : sur la 2<sup>ème</sup> partie de la saison, nous avons lancé une pratique 100% féminine en direction des équipes U13F à 13 équipes engagées

**Dans le cadre des mesures prises par l'Etat pour lutter contre l'épidémie du Covid19, la fin de saison fut interrompu en mars 2020.**

**De nombreuses manifestations n'ont donc pas pu avoir lieu notamment :**



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Le challenge passion U7F / U9F du samedi 21 mars annulé

La 10ème édition de notre Fête départementale du Football au Féminin devait se dérouler le samedi 17 mai 2020 à Parcieu annulée

La *Finale Départementale U13F* du samedi 1<sup>er</sup> avril annulé

12 équipes étaient qualifiées à la suite du 1<sup>er</sup> Tour. Lyon Croix Rousse Football / AS St Priest / Sud Lyonnais Foot / Chassieu Décines FC / FC Pontcharra St Loup / Vénissieux FC / ES Genas Azieu / Olympique Lyonnais / Caluire Foot Féminin / US Millery Vourles / FC Lyon / FC Villefranche Beaujolais

*La finale Régionale et la phase nationale* ont été également supprimées

**Le District de Lyon et du Rhône, via sa commission Féminine et sa commission Technique et des Jeunes, remercie tous les clubs ainsi que tous les parents et accompagnateurs qui se sont mobilisés sur les différentes actions.**

**FEMINISATION : une vraie volonté de notre District d'accompagner les clubs pour qu'ils fidélisent leurs pratiquantes, qu'ils structurent leur section féminine.**

**Objectif** : Intensifier notre politique de « féminisation » de notre District en direction des dirigeantes, des éducatrices, des arbitres.

**Axe 1 : Créer, Accompagner, Structurer, Pérenniser les Ecoles de Football au Féminin vont naturellement amener des Femmes au sein du club à des postes de Dirigeantes et d'Educatrices ou d'autres...**

Continuer à poursuivre notre cohérence de développement des pratiques en direction des équipes jeunes féminines (championnats féminins U18F à 11 et à 8 / U15F à 8) et la création de pratique 100% féminine en direction des U13F et U11F.

Formation d'éducatrices : 25 femmes ou jeunes filles sont venues se former (50 en 2018/2019)

Des modules annulés à cause du covid19 d'où une baisse considérable !!!!!

Arbitres féminines : 52 arbitres féminines (46 arbitres en 2018/2019),

**Axe 2 : Promouvoir et valoriser l'accès des femmes au sein du club.**

Au niveau des dirigeantes, 755 femmes dans nos clubs (732 en 2018/2019) pour occuper différents postes (présidentes, secrétaires, trésorières, accompagnatrices etc...).

**PALMARES SPORTIF 2019-2020 malgré la situation inédite un classement a été arrêté au 13 mars 2020 suivant des critères établis par la FFF et le District.**

### **\*Football seniors à 11**

D1 poule Accession : FC Lyon    D1 poule A : Chaponnay Marennes

D1 poule B : Chassieu Décines 2    D1 poule C : SC Bron Terrailon Perle

**Nouveauté** : à l'issue des classements 2019/2020, création pour la saison 2020 / 2021 de deux niveaux de pratique : une D1F avec 10 équipes et une D2F avec toutes les autres équipes

### **\*Football seniors à 8**

Poule A : Entente Couzon Rive Droite    Poule B : FC Gerland Lyon

### **\*Jeunes féminines :**

**U18F à 11** : FC Pays d'Arbresle

**U18F à 8** Poule A FC Sevenne Poule B : Odenas Charentay Poule : Meyzieu

**U15F à 8** Poule A AS ST Priest Poule B : Caluire FF68 Poule C : Eveil de Lyon



### **RESULTATS SPORTIFS : Félicitations aux clubs suivants pour leur excellent parcours**

#### **Coupe « Vial » de Lyon et du Rhône : 25 équipes engagées**

La Coupe de Lyon et du Rhône a été suspendue, mais le Comité Directeur donne son accord pour qu'on reprenne en Seniors (voir en Jeunes) la Coupe à partir du mois de septembre 2020 pour les ¼ et ½ finales, avec une finale qui se jouerait le même jour que l'AG du 10 octobre 2020. En effet, c'est l'année du centenaire du DLR et on imagine mal ne pas déterminer un vainqueur pour cette prestigieuse compétition.

*Les ¼ de finales se joueront le dimanche 13 septembre 2020*

\*Ent. L'Arbresle/Sud Azergues 1 contre Fc Lamure Poule les Echarmeaux 1

\*Vaulx Olympique 1 contre Ass. Chandieu Heyrieux 1

\*FC Lyon Football 1 contre *Sud lyonnais Foot 2*

\*Caluire F. Filles 1968 2 contre FC Chassieu-Décines 2

#### **Accession :**

AS ST Martin en Haut et Caluire F.Foot 1968 montent en R1

FC Lyon monte en R2

Pays d'Arbresle monte en U18F Ligue

#### **Bravo l'OL FEMININ qui réalise le triplé : ligue des champions, titre national et la coupe de France**

L'OL féminin plus que jamais sur le toit de l'Europe. Les Lyonnaises ont réussi un exploit historique, remportant face à Wolfsburg (3-1) une septième Ligue des Champions en dix ans, une cinquième consécutivement, égalant le record du Real Madrid chez les hommes. L'OL est vraiment sur le toit de l'Europe.

Le district remercie l'OL pour la reconduction de l'opération « ramasseuses de balle » lors des matches de D1 féminine et de Coupe de France

## COMMISSION FOOTBALL D'ENTREPRISE

**Président** Joël Jarry - **Vice président** Justin Cannizarro - **Secrétaires** Jacques Guilmet et Hervé Bathol

La réunion de préparation du championnat a eu lieu le Lundi 16 Septembre 2019 au district du Rhône avec les représentants des clubs .

Nous avons décidé de poursuivre la formule de deux poules comme la saison précédente , qui avait abouti à 2 descentes de la poule A ( Amallia et Spartak ) remplacées par 2 montées de la poule B ( DHL et Millery-Vourles 1 )

16 équipes se sont donc engagées ( 2X8 ) ; 1 seule nouvelle équipe :

Millery-Vourles 2 remplace Spartak qui arrête . Cependant une nouvelle équipe s'inscrit tardivement ( BPNL ) ce qui nous oblige à modifier ultérieurement la composition de la poule A permettant à Amallia d'être repêché comme neuvième équipe ( la poule B avec BPNL restant à 8 équipes ) .

Première journée : semaine du 14 au 18/10 en poule A - Semaine du 21 au 25/10 en poule B .

L' A.S. Montchat a pris du retard car le stade Juninho a subi des dégâts suite à intempéries ; d'ailleurs nous constatons dès le début que des matchs sont déjà reportés , et de plus que les feuilles de matchs nous parviennent au compte gouttes , ce qui est surtout vrai au niveau de la poule B .

Les inscriptions pour la coupe ont vraiment tardé à venir malgré nos différents rappels : 11 engagés seulement ; certains se doutaient-ils de ce qui allait arriver ? ....

Les 3 matchs du tour de cadrage ont pu se dérouler , mais pas les quarts de finale dont nous n'avons même pas eu le loisir d'en effectuer le tirage au sort car notre dernière réunion au district a eu lieu le lundi 2 Mars !

Le championnat a donc été annulé comme les autres , et nous invitons nos clubs à une nouvelle réunion le Lndi 14 Septembre 2020 pour une nouvelle saison qui espérons-le ira à son terme cette fois



## COMMISSION FUTSAL

Dirigée par Roland BROUAT , Président , la commission se réunit tous les lundis au District et traite les dossiers soumis toute la semaine . Les clubs qui le désirent sont bien entendu les bienvenus pour d'éventuels renseignements

### Organigramme :

Président et membre du Comité Directeur : Roland BROUAT

Secrétariat : Roselyne ROS - Organisation du championnat : Lionel POIRIER

Délégations : Alexandre SIMONETTI - Coupes : Jacques ROS

Championnats jeunes : Bernard LACHAPELLE et Jérôme HERNANDEZ (membre de la commission technique)

Désignations des arbitres : Thierry BOLZE

La saison écoulée , bien évidemment, difficile pour tous les passionnés du futsal , a livré son verdict quant aux résultats : l'Olympique Lyonnais et A L F 2 ont acquis le droit de monter en Ligue , et nul doute qu'ils représenteront au mieux notre District.

Le championnat futsal a vu la participation de 66 équipes et la Coupe de Lyon et du Rhône a battu le record d'inscrits avec 47 clubs . Cette coupe, verra son dénouement le 11 Octobre , avec la finale à Fareins . En lever de rideau , une première , la finale de la coupe U18, réservée aux équipes engagées en championnat futsal et accueillie avec succès par tous les clubs

Au même titre, et avec le même règlement , une nouvelle compétition verra le jour , le challenge futsal U15 , qui , toutefois ne saurait remplacer la traditionnelle Coupe du District du mois de Janvier.

Autre innovation, la refonte de notre championnat avec la suppression de la D4 , une poule supplémentaire en D2 et trois poules en D3 ; les montées et descentes ont été définies et présentées à l'Assemblée Générale du samedi 5 septembre .

Celle-ci s'est déroulée dans un excellent esprit , le Président du District et ses deux vice Présidents apportant leur soutien à notre discipline, notre district étant , faut il le rappeler le numéro un en France en catégorie futsal .

Il est à souligner que de plus en plus de jeunes sont intéressés par le futsal , grâce au travail toujours aussi remarquable et efficace de la commission technique qui a su mettre en place un championnat U15 et U18 gérés aujourd'hui en étroite coopération avec la commission futsal.

La désignation des délégués de terrain est bien comprise par tous , de même que la feuille de route, le référent sécurité et la F M i ; les clubs doivent malgré tout être extrêmement vigilants dans l'organisation des rencontres : zones à respecter, prévenir les arbitres en cas de changement , utiliser le document officiel du district pour signaler toute modification ( lieu , horaires , jour ).

Dirigeants, éducateurs, n'oubliez pas de lire toutes les semaines le PV futsal où sont reprises toutes les informations nécessaires à la pratique de notre sport.

Au niveau des résultats, félicitations à Chavanoz , pour l'accession à la N1 , à l'O. L . et A. L . F 2 pour leur accession en Ligue et les champions Jonage ( D2) , St Genis Laval et Team Bel Air ( D3) , Meyzieu, Futsal Vaulx 4 et Sud Azergues 4 ( D4)

Nos arbitres officient tous les jours de la semaine et participent chaque année à deux journées de formation obligatoires et une journée de recyclage ; mais il est évident qu'un manque de directeurs de jeu se fait de plus en plus sentir , avis à tous les clubs !!!!!

Notre commission est bien sur régulièrement présente au siège de LAURA pour assister aux réunions plénières .

Souhaitons que le travail de nos commissions et de nos éducateurs soit toujours plus reconnu pour la pérennité de notre discipline

Bonne saison à tous nos clubs en continuant la rigueur disciplinaire et le fair play sur les terrains et dans les tribunes pour assurer la reconnaissance de notre discipline



## COMMISSION FOOT LOISIRS

**Membres de la commission:** Mrs René JACQUET, Gabriel SAUZET, Olivier ROBERT, Patrick MOREL, Simon LESNIOHSKI, Patrick DURBIANO, Denis EESES, Gérard MEI

**Président :** M Christian BOURLIOUX

### Bilan sportif :

Effectifs foot à 11: **99 équipes** inscrites réparties en 11 poules

Effectifs foot à 8: **40 équipes** inscrites en 5 poules

Nombre de licenciés: **2331 (-7.00%)**

### Organisation du Challenge foot à 11 :

**11 poules** de 8 à 14 équipes dont 2 dans lesquelles seule la note du Fair-play a été prise en compte

Pour le classement final

Pas de journée finale à cause de la crise sanitaire COVID-19

### Organisation du Challenge foot à 8 :

**5 poules** de 8 à 10 équipes

Pas de journée finale à cause de la crise sanitaire COVID-19

### Organisation de la Coupe :

**88 équipes** inscrites

La compétition a été suspendue. Reprise prévue mi-septembre 2020

### Bilan administratif :

Les représentants des équipes ont été réunis en début de saison pour des informations sur le déroulement de la saison.

Ces réunions sont animées par les membres de la commission.

### Principaux objectifs de ces réunions:

Faciliter l'organisation du Challenge en permettant aux responsables des équipes de se rencontrer pour fixer les dates des matches

Permettre à la Commission de rappeler les règles de fonctionnement du foot loisir (validation des licences, rédaction d'une feuille de match feuille par exemple )

Faciliter l'insertion des nouveaux clubs inscrits

Informar les responsables des équipes sur le nouveau système d'inscription sur internet foot clubs

Provoquer l'échange d'idées sur l'esprit Foot-Loisir



## GROUPEMENT BEAUJOLAIS

**Présidente** : Simone Boisset

**Membres** : Guy Pistol – Gilbert Sève – Christian Perrot – Ahmed Fezza - Christian Robert – Didier Combier –Zinedine Benslimane - Franck Bediat.

**Le Groupement Beaujolais organise et gère les rencontres de football d'animation de la catégorie U7 à U13. Des coupes à 11 en U15, U17 et seniors sont également programmées. Les permanences ont lieu le jeudi soir de 19 h à 20 h 30 à l'Office des Sports 535, avenue St Exupéry à Villefranche sur Saône.**

**273 équipes ont participé aux différentes rencontres. On constate une baisse de 6% de l'effectif global (principalement en catégorie U7 et U9).**

**Effectif stable pour les équipes féminines.**

**Les conditions sanitaires n'ont pas permis de terminer la saison sportive (arrêt le 13 mars).**

**U6/U7 : 65 équipes.** Rencontres sous forme de festifoot sur 5 journées (dont un festi animations). Bonne participation des équipes.

**U8/U9 : 87 équipes dont 6 féminines.** La pratique s'est déroulée sur 6 journées sous forme de festifoot (alternance avec les U6/U7). Bonne participation des équipes. A souligner une nette amélioration de la gestion administrative des plateaux.

**U10/U11 : 70 équipes dont 6 équipes féminines.** Les rencontres se sont déroulées en deux phases de 5 journées sous forme de plateaux de 3 ou 4 équipes. Bonne réception des feuilles de matchs.

**U13 CHAMPIONNAT - FESTIVAL U13 et COUPE DU BEAUJOLAIS :**

**Championnat : Effectif : 48 équipes dont 4 équipes féminines.** 5 équipes ont joué en poule Label U13 et 5 en poule Label U12.

Le championnat s'est déroulé en deux phases. La seconde phase n'a pu se terminer.

A l'issue de la première phase 4 équipes ont rejoint les poules Intergroupement.

**Festival U13** : 23 équipes inscrites. Trois équipes ont représenté le Groupement en finale départementale : FOOTBALL CLUB DE VILLEFRANCHE – DOMTAC FC et AMPLEPUIS.

**Coupe du Beaujolais :**

46 équipes engagées. 3 tours ont pu se disputer. Pas de finale cette saison.

**COUPE DU BEAUJOLAIS U15 et U17**

**En U15** : 22 équipes engagées pour le 1<sup>er</sup> tour du 19 janvier.

**En U17** : 19 équipes engagées pour le 1<sup>er</sup> tour du 19 janvier.

Les équipes qualifiées pour les quarts de finale n'ont pu participer suite à l'arrêt des rencontres.

**COUPES SENIORS :**

**Coupe des Vignerons (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> division) :** 25 équipes engagées.

**Coupe Joseph Magat** : 39 équipes engagées.

Ces rencontres de coupe à 11 ont été stoppées au 13 mars. Pas de finale cette saison.

Nous remercions les clubs pour leur sympathique accueil et la mise à disposition des installations lors des journées d'accueil, du Festi animations U7 et rencontres de coupes U13.



## GROUPEMENT BREVENNE

**Président** : Marc Bayet - **Membres** : Christophe Laval, Yohann Escoffier, Farid Ben Farah, François Potier, Denis Contamin, Hadi Laribi, Christian Collet

Le Groupement Brévenne comprend 41 Clubs répartis en 335 équipes en foot d'animation. Son activité consiste à organiser et gérer les rencontres du foot d'animation, le Festival U13, les Coupes des catégories U13, U15, U17 et Seniors (Coupe Ballandras et Coupe Monts du Lyonnais). Les réunions ont lieu tous les mardi de 18h30 à 19h30.

Lors de cette saison tronquée, les membres du Groupement remercient les clubs qui ont mis à disposition leurs installations, en particulier pour la journée d'accueil ou les festi-animations U7. Remerciements également à tous les bénévoles des clubs pour leur accueil sympathique et leur implication dans les manifestations organisées par le Groupement Brévenne.

### COMMISSION U7

Une première journée (rentrée du foot U7) intéressante sous ce format, avec l'implication du District de Lyon et du Rhône et des parents.

1er festi animation à St Pierre la Palud : bien passé sauf une équipe avec des filles U10 ! Bonne organisation et très bon accueil des locaux.

Des plateaux bien passés sans soucis. Très peu d'annulations. Et un nombre d'équipes inscrites = à N-1.

Trop longue pause hivernale : dommage ! Ensuite arrêt de la saison avec la Covid-19.

### COMMISSION U9

Cette saison a été pour les U9 la saison des records avec celui du nombre d'équipes inscrites dans la catégorie (117 dont seules 115 ont eu la possibilité de pratiquer), celui du nombre d'équipes féminines inscrites (6 dont seules 5 ont eu la possibilité de pratiquer) et celui du nombre de clubs différents représentés (32). Nous nous serions passés du dernier record, celui du plus faible nombre de journées organisées (5) suite aux contraintes sanitaires et aux conditions climatiques qui ont entraîné l'annulation d'une journée complète (16 novembre 2019). Lors de ces journées, entre 10 et 14 plateaux ont été organisés. Ceux-ci étaient composés de 6 à 10 équipes. Les plateaux auxquels nous avons pu assister ont été très bien gérés par les clubs recevant et ont bénéficié d'un très bon état d'esprit, tant de la part des éducateurs que des joueurs ou des parents. Du point de vue du suivi administratif (licences et feuilles de matchs), nous avons constaté des améliorations par rapport aux saisons précédentes, mais il reste encore des progrès à faire dans ce domaine.

### COMMISSION U11

78 équipes dont 2 féminines. Les plateaux des premières phases se sont bien déroulés dans l'ensemble et dans un bon esprit. Deux points sont à signaler : des négligences concernant les feuilles de matchs souvent mal remplies (absence des dates et lieux, du numéro du plateau ou des clubs, des licences des éducateurs ou dirigeants) et des feuilles n'arrivant pas dans les délais ou envoyées au District. La Covid-19 a malheureusement empêché le déroulement de la dernière phase.

### COMMISSION U13

Pour cette saison nous avons eu 50 équipes engagées en 1ère phase dont 2 équipes féminines.

En 2ème phase 46 équipes recensées dont 1 féminine.

Par la faute de la COVID 19, les poules inter-groupements ainsi que la finale du FESTIVAL U13 et la finale de groupements n'ont pas pu se dérouler.

Nous tenons à remercier tous les clubs de leurs attitudes correctes sur et autour des terrains.

En souhaitant que nos chercheurs et nos médecins arriveront à éradiquer ce fléau qui nous empêche de faire pratiquer à nos enfants leur sport favori.

Portez-vous bien et à très bientôt autour des terrains.



## COMMISSION Coupes à 11

Du fait du Covid 19, toutes les Coupes ont malheureusement dû être arrêtées. Voici malgré tout le nombre d'équipes engagées (stable dans toutes les catégories sauf une baisse en U15)

**Coupe Ballandras** : 32 équipes engagées

**Coupe Monts du Lyonnais** : 19 équipes engagées

**Coupe U17** : 18 équipes engagées

**Coupe U15** : 20 équipes engagées

## GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Les membres du Groupement Saône Métropole sont MM.COUSIGNE Jean-Pierre (Resp. U11 ),NOYERIE Patrick (Resp.u9), MARTINEZ Jean (Resp. U7), POINT Jean-Philippe (Champ. U13), NOYERIE Patrick (Coupe Seniors), M. ALBEROLA Jean-Jacques (Coupes U17 et U15) et M.POULARD Gabriel (Coupes U13 et secrétariat). M. CAVALLAZIO Bernard représente le Groupement au sein de la Commission des Terrains.

Le Groupement Saône Métropole organise tous les matchs ou plateaux de la catégorie U7 à U13,il gère aussi les Coupes du Groupement(Seniors,U17 et U15)

Seniors ( Maurice PACARD )

36 équipes se sont engagées en coupe seniors. Nous n'avons pu faire jouer les quarts de finale.

U17 (Jean LARGE)

Dans cette catégorie les prétendants étaient 19 sur la ligne de départ. Nous nous sommes arrêtés aux demi-Finales.

U15 (Christian LARIVIERE)

30 équipes au départ, le COVID a bloqué les demi-finales.

### U13

Cette saison 64 équipes étaient engagées en championnat et en coupe de région, 29 en Festival.

#### Championnat

Il s'est déroulé en 2 phases:

- Une première phase par poules de 8 sur 7 journées à l'issue de laquelle les 4 meilleures équipes (FC VAULX 2 – U.S VAULX – FRANC LYONNAIS – ST CYR 1) quittaient le groupement pour participer à l'inter-groupements organisé par le DLR.

Championnat U13 :

1ere Phase : 10 Poules de 8 équipes dont 5 exempts au début de la saison.

Tassin 4 en Poule F, CFF1968 2 en poule en poule H, Rillieux 3 en poule I ont rejoint le championnat au cours de 1<sup>ère</sup> phase soit un total de 78 équipes au total. 6 équipes Féminines composent également ces poules.

4 Equipes en Inter Groupement

2<sup>ème</sup> Phase : 12 Poules de 6 Equipes dont 5 exempts (Match Aller-Retour) Dont une poule exclusivement Féminine composée de 5 équipes. Soit 67 Equipes

En raison du COVID, la 2<sup>ème</sup> phase a pris fin après la 3<sup>ème</sup> journée.

Encore beaucoup de feuilles de match n'arrivent pas, ou arrivent en retard ou ne sont pas adressées correctement.

#### Coupe Nationale

A l'issue du troisième tour les 3 équipes qualifiées pour la finale départementale étaient :

LYON DUCHERE – LYON CROIX ROUSSE - LIMONEST

#### Coupe ANAYA

Elle n'a pu aller jusqu'au bout (COVID).

#### Coupe LARGE

Elle n'a pu se dérouler complètement (COVID).



## U11

Le championnat s'est déroulé par poules de 16 en 2 phases de 5 journées chacune, 240 plateaux effectués, 96 équipes étaient engagées.

## U9/U8

31 clubs ont présenté 124 équipes, nous avons organisé 6 journées de festifoots (78 plateaux effectués), Les feuilles de match ont été bien remplies, reste les licences des joueurs présents qui ne sont pas toujours en possession des responsables.

## U7/U6

Une saison écourtée, 90 équipes engagées (24 plateaux effectués). Une Journée d'accueil à FRANC LYONNAIS, 4 journées de Festi-Foot, 1 Festi-Animations organisé à ECULLY.

Le Groupement Saône Métropole remercie les clubs et leurs bénévoles qui ont mis à disposition leurs installations pour les manifestations organisées par le Groupement.

## GRUPEMENT LYON METROPOLE

**Président** : BLANCHARD JF

**Secrétariat** : BLANCHARD Christine

**Commission Seniors** : H. MOLINARI

**Commission Coupe U 17** : H. MOLINARI

**Commission Coupe U 15** : H. MOLINARI

**Commission U13** : M. DI NOTA - O. FARGET

**Commission U 11** : S. BLANC

**Commission U 9** : T. COIGNOT

**Commission U7** : C. MOUNIER

### Objectif et but du groupement :

Faire jouer les enfants des U6-U7 au U 13 sous différentes formes, festi-foot ; plateaux ; matchs secs. Le groupement organise également des matchs de coupes pour les U13 - U15 - U17 et Seniors.

Nous faisons également un suivi tant footballistique qu'administratif des clubs labélisés ou non.

**Eléments chiffrés** : Le groupement se réunit tous les lundis soirs de 17h30 à 20 h dans nos locaux VAP 93 rue du 4 août à Villeurbanne. (1<sup>er</sup> étage).

Nous recevons les feuilles de matchs, nous élaborons les rencontres, nous répondons aux questions des clubs.

Nous gérons en moyenne pour les 27 clubs qui composent le groupement en foot d'animation, 83 équipes U 7 ; 120 équipes U9 ; 110 équipes U11 ; 84 équipes U13 ce qui représente à peu près 3000 enfants. Plus l'organisation des Coupes U 15- U 17 et SENIORS du GLM.

### Observations.

Le problème, chaque année en début de saison, ce sont les licences non enregistrées, non demandées, pour les premiers tours de coupes si nous étions stricts beaucoup d'enfants ne joueraient pas.

Par la suite ce sont les feuilles de matchs mal remplies (rature ; absence de licences joueurs ; éducateurs ; dirigeants ; le nom du club ; les scores etc....)

Le PV n'est peut-être pas suffisamment lu d'où les forfaits notamment en U 11 sont nombreux, en cause les horaires des plateaux à 10 h ou 14 h voir 11H . Une plus grande communication entre club serait souhaitable à l'époque des messageries, smartphones et autres.

Les amendes concernent principalement le défaut de licence tant joueurs que éducateurs et dirigeants. Soyez vigilants. Autre problème le nombre important d'équipes sur le groupement par rapport au nombre de terrains, c'est pourquoi en accord avec la commission technique, nous avons adopté l'horaire de 9H30 pour les festi-foot suivi de plateaux U 11



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

à 11 H dans le but de dégager des terrains. Quelques clubs sont demandeurs, l'avantage également de recevoir à la maison et d'éviter des déplacements parfois compliqués à organiser.

Il faut parfois jongler avec la météo pour faire jouer nos matchs de coupes en semaine en raison de peu de dates disponibles, d'autant plus s'il y a des matchs de championnat en retard.

Dans l'ensemble les clubs répondent bien présents quand on les sollicite ce dont nous les remercions. Particulièrement VENISSIEUX FC qui a accueilli la journée d'accueil des U 7.

### **Comptes rendus saison 2019-2020**

Année particulière où la saison n'a pu aller à son terme en cause la COVID 19.

Tout s'est donc terminé au 15 Mars 2020, il nous restait à finir le championnat ; les coupes ; la JND.

Nous repartirons plus fort et plein d'envie la saison prochaine.

### **U7 : Mr C.MOUNIER**

Effectifs 83 équipes qui ont toutes participées au festi foot et festi animations mises en place par le GLM ,au premier trimestre nous en avions 78.

Journée d'accueil à VENISSIEUX FC. Quelques remarques la plupart des dirigeants (souvent des jeunes encadrants) et accompagnateurs ne connaissent pas les règles du foot animation, difficulté à les faire jouer 4x4 quelques équipes sans ballons ni maillots, le retour des feuilles de bilan sont souvent reçu en retard ou pas du tout ainsi que la feuille d'effectif .

90% des clubs ont proposé leur terrain au moins une fois

### **U9 : Mr T.COIGNOT**

120 équipes d'inscrites soit un peu moins que les années précédentes.

Six festi foot organisés avant l'arrêt de la saison.

Beaucoup d'amendes qui auraient pu être évitées suite à des oublis de licences.

Une dizaine de forfait sur l'ensemble de la saison.

Le retour des feuilles de bilan est souvent reçu en retard ou pas du tout ainsi que la feuille d'effectif.

Règle du jeu pas forcément respectée, quelques équipes jouent à 6 x 6

Remarque commune aux 2 catégories les parents veulent être au plus près de leurs enfants ce qui engendre quelques soucis sur les terrains.

### **U11 : S.BLANC**

Une saison U11 composé de 115 équipes dont 13 équipes exclusivement féminines.

Une 1ere phase de 6 poules de 16 équipes allant de septembre à octobre. Sur cette période, des forfaits sont déjà à signaler dans certaines poules. Des clubs font jouer les enfants sans qu'ils soient licenciés. Un rappel à l'ordre à été fait et un rectificatif sensible c'est fait sentir.

Une 2eme phase de 7 poules de 16 équipes allant de novembre à décembre avec réajustement de ces différentes poules au vu des résultats de la première phase. Toujours des forfaits de la part de certaines équipes et des équipes qui ne se déplacent pas.

Une 3eme phase non réalisée suite à l'arrêt de la saison.

Beaucoup de forfaits ; problèmes récurrents des licences non faites.

Feuilles de plateaux très souvent illisible et/ou mal remplies par les éducateurs

Les changements d'horaires arrivent tardivement ou alors ne sont pas pris en compte par les clubs quand ceux-ci sont inscrits au PV d'où le nombre par moment élevé de forfaits.

Des visites sur certains plateaux ont été réalisées par la commission : il en ressort que l'organisation de l'accueil et du plateau dans certains clubs sont vraiment à rectifier,( absences de membres pour la réception des équipes, feuille de match non remplie avant le plateau, listing foot 2000 manquant donc impossibilité pour l'équipe de remplir la feuille, auto arbitrage ) .

### **U13 : O.FARGET -M.DI-NOTA**

Pour la catégorie U13 nous comptons 84 équipes engagées pour la première phase dont 7 équipes en catégorie



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Féminine. Après avoir retirées les inscriptions des équipes évoluant en poules Label, des équipes féminines désirant évoluées en poules féminines et suite aux retraits de plusieurs équipes pour manque de joueurs, le nombre d'équipes U13 inscrites pour la première phase de championnat est de 76, ce qui nous permet de constituer 6 poules de 8 équipes et 4 poules de 7 équipes. Les équipes exemptes des poules impaires se rencontreront entre elles sur des rencontres amicales.

7 journées de championnats sont programmées pour cette première phase (21.09.2019 / 28.09.2019 / 19.10.2019 / 09.11.2019 / 16.11.2019 / 23.11.2019 / 07.12.2019 et pour les matches en retard, le 14.12.2019)

Sur cette première phase, nous enregistrons un forfait général en poule J, 11 forfaits lors des rencontres et 10 rencontres ont été données perdus pour feuilles de match non parvenues dans les délais.

A l'issue de la première phase, nous avons 8 équipes qualifiées pour les poules inter-groupements, soit pour la poule A, l'Olympique Lyonnais 3 et Villeurbanne United FC 1, en poule B, l'AS Buers 1 et de l'ES Trinité 1, en poule C, l'AS Montchat 3 et de l'ES Trinité 3, et les équipes de Villeurbanne United FC 2 et de l'AS Montchat 1 en tant que meilleur troisième, bonne chance à tout nos représentants pour la seconde phase.

La deuxième phase change de format et cette année nous avons des poules de 6 équipes avec 10 journées sous forme de rencontres aller et retour.

Suite au forfait de certaines équipes et suite aux inscriptions de nouvelles équipes, nous nous retrouvons avec 64 équipes enregistrées pour cette seconde phase, ce qui nous permet de faire 9 poules de 6 équipes et deux poules de 5 équipes.

10 journées de championnats sont donc programmées pour cette seconde phase (08.01.2020 / 15.01.2020 / 22.01.2020 / 14.03.2020 / 21.03.2020 / 28.03.2020 / 28.03.2020 / 18.04.2020 / 09.05.2020 / 16.05.2020 et le 06.06.2020). Sur cette seconde phase, seules les trois premières journées ont pu être jouées et le championnat a été stoppé avant la journée 4. Sur les 90 rencontres jouées, nous avons déjà enregistrés 13 forfaits . . . . .

Au niveau du Festival U13, 24 équipes présentent s'engagent pour cette compétition et le premier tour a lieu le samedi 14 septembre 2019, ce qui nous a donné 6 poules de 4 équipes. Nous enregistrons deux forfaits pour ce premier tour, ce qui est vraiment regrettable.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le second tour ainsi que les 4 meilleurs troisièmes, ce qui nous donne 16 équipes de qualifiées pour le deuxième tour.

Le samedi 12 octobre 2019 a lieu le second tour du Festival U13 où nous créons 4 poules de 4 équipes avec deux équipes qualifiées par poule pour les finales de groupement du samedi 30 novembre 2019.

Les finales du Festival U13 ont lieu le samedi 30 novembre 2019 au stade Auguste Delaune à Vénissieux où nous retrouvons en poule 1 les équipes de Villeurbanne-United FC 1, du CDFC Chassieu-Décines 1, du Vénissieux FC 1 et de l'AS Montchat 1. En poule 2, nous retrouvons les équipes de l'US Meyzieu 1, de l'ES Trinité 1, du FC Lyon 1 et du CS Lyon 8<sup>ème</sup> 1.

A l'issue des rencontres, ce sont les clubs de Villeurbanne-United FC 1, du Vénissieux FC 1, du FC LYON 1 et du CS Lyon 8<sup>ème</sup> 1 qui se qualifient pour la finale départementale.

Les finales départementales, régionales et nationales ont été annulées.

En coupe de Groupement, comme les saisons précédentes, les équipes 1 de chaque club devaient s'inscrire en Festival U13 et les équipes suivantes en coupe du Groupement.

Lors du premier tour de coupe de Groupement du samedi 14 septembre 2019 nous comptons 56 engagées, ce qui nous fait 14 poules de 4 équipes. Lors de ce premier tour, nous enregistrons 4 forfaits, ce qui est vraiment regrettable en début de saison.

A l'issue du premier tour, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> rejoignent la coupe principale et les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> rejoignent la coupe complémentaire.

Les équipes éliminées du premier tour de la coupe Nationale sont reversées en coupe principale pour le second tour. En coupe principale, nous avons donc 33 équipes qualifiées et en coupe complémentaire, 18 équipes qualifiées.

Le second tour de coupe de Groupement est joué le samedi 12 octobre 2019 où nous avons 9 poules en coupe principale et 5 poules en coupe complémentaire.

A l'issue du second tour, 16 équipes se qualifient en coupe de Groupement principale et 12 équipes en coupe de Groupement complémentaire.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Le troisième tour à lieu le samedi 30 novembre 2019 ou nous avons 4 poules en coupe principale et 4 poules en coupe complémentaire. En coupe principale, 8 équipes se qualifient pour les demi-finales et 8 équipes en coupe Complémentaire.

En coupe Principale, les équipes de Villeurbanne-United FC 2, du CS Lyon 8<sup>ème</sup> 3, de l'ES Trinité 2, du FC Lyon 5, de l'US Meyzieu 2, du FC Lyon 4, du FC Lyon 2 et du Vénissieux FC 4 se qualifient pour les demies finales.

En coupe Complémentaire, les équipes de l'AS Bellecour-Perrache 2, de l'UGA Décines 3, du FC Gerland 2, de l'ES Trinité 4, du Villeurbanne-United FC 3, du CDFC Chassieu-Décines 3, de l'AS Bron Grand Lyon 2 et de l'AS Montchat 8 se qualifient pour les demies finales.

Les demies Finales et Finales ont été annulées.

### **Coupe U 15 : H. MOLINARI**

22 équipes ont participées à la coupe organisée par le GLM

Les dates de la coupe sont alignées sur la coupe du Rhône.

Nous avons constaté une amélioration concernant les changements de dates et horaires via foot club dorénavant, il faut continuer dans ce sens.

La coupe du GLM n'est pas la coupe complémentaire de la coupe du Rhône et encore moins une mini coupe du monde, cette compétition est avant tout pour apporter du plaisir aux enfants.

Il nous restait les ¼ de finale à jouer quand tout s'est arrêté.

### **Coupe U 17 : H. MOLINARI**

Très peu de clubs engagés en coupe U 17 cette année 12, avec les éliminés de la coupe du Rhône nous avons pu quand même faire une compétition qui ressemble à quelque chose. Même date que la coupe du Rhône. Il nous restait les ½ finale à jouer.

### **SENIORS Coupe GUICHARD : H. MOLINARI**

26 équipes engagées de la troisième division à la Promo Excellence.

Nous avons suivi le calendrier de la Coupe du Rhône, nous en étions au ½ finale a l'arrêt de la compétition.

## GROUPEMENT VALLE DU RHONE

Pour cette saison le bilan va être court puisque nous n'avons pu finir la saison.

Objectif : cette commission organise et gère les championnats du football d'animation ainsi que les coupes de groupement pour le foot à 11. Elle se réunit tous les mardis dans les locaux du district, salle des règlements de 17 h 00 à 19 h 00.

8 Personnes composent le groupement réparties comme suit :

Evelyne Monteil Présidente

Alain Monteil membre commission des terrains, contrôle des feuilles de match

Bernard Capogrossi intendant

Nous avons gérés :

### **U7 *Éric Chamot commission technique et responsable U7***

91 équipes U7 dont 1 féminine

La journée d'accueil à Manissieux

La journée nationale a été annulée du fait du COVID

### **U9 *Jérôme Exbrayat responsable U9***

137 équipes U9 dont 7 équipes féminines forte progression cette saison

### **U11 *Michel Forest responsable U11***

98 équipes U 11 dont 6 filles



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### **U13 Jean jacques Etcheverry responsable U13**

Début de la première phase avec 68 équipes.

Assp3 colombier usvj et sud lyonnais montent en intergroupement

Après rajout de 2 équipes la deuxième phase débute avec 66 équipes

Championnat arrêté après trois journées

7 équipes féminines pour cette mini saison

Ceci pour le foot d'animation, à cela se rajoutent de nombreux matchs de coupe à 11 en senior, U17 et U15. Et U13

### **Coupes : Olivier Monteil responsable des coupes à 11 et U13 et référent arbitre**

Résultat des finales de coupes qui se sont déroulées à Colombier

**U13** - 32 équipes pour la coupe festival : qualification de l'AS St Priest, Genas, st Quentin Fallavier, Colombier

56 Equipes coupe Vallée du Rhône non terminée

**U15** – 26 équipes inscrites non terminée

**U17** - 23 équipes inscrites non terminée

**Seniors** - 32 équipes inscrites non terminée

Beaucoup de progrès ont été fait pour la rédaction des feuilles de match, nous souhaitons que ceci se poursuive pour cette saison, et que les éducateurs prennent le temps de lire le PV et leur messagerie, pour éviter les erreurs constatées cette saison, erreur de terrain, d'horaire etc.....

Un grand merci à tous les clubs qui répondent présents pour les différentes manifestations festi, finale U13 etc....

Par contre un regret aucun club ne s'est proposé pour les finales de coupe cette saison, elles n'ont pas été au bout alors.....



## RENOUVELLEMENT DU COMITE DIRECTEUR POUR 2020/2024

### COMPTE RENDU REUNION COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES 14 SEPTEMBRE 2020 AU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

**Membres présents :** JARRY Joël - CANNIZZARO Justin - CASELLES Guy - QUENEL André - COURBIS Andrea - BARBIER Alain

Au terme du délai de dépôt des candidatures à l'élection du Comité Directeur, soit le vendredi 11 septembre 2020 minuit, deux listes candidates ont été reçues :

- La liste « Arsène MEYER » déposée par le tête de liste Arsène MEYER à la Poste le 7 août 2020 par pli recommandé avec accusé de réception.  
Après réexamen du dossier, il s'avère que celui-ci est conforme tant sur la forme que sur le fond aux Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football et à la procédure requise par les textes fédéraux.  
En conséquence de quoi, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare valide la candidature de la liste « Arsène MEYER ».
  
- La liste « Le District géré par les Clubs » déposée par le tête de liste Mahrez BENHADJ MOHAMED à la Poste le 10 septembre 2020 par pli recommandé avec accusé de réception.  
Après examen du dossier, il s'avère que :
  - Deux candidats ne sont pas licenciés à la date du 10 septembre 2020, date de la candidature (licence non sollicitée pour la saison 2020/2021) (cf. article 13-2.1 des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football).
  - Le représentant des Arbitres n'apporte ni la preuve de son adhésion à une association groupant les Arbitres de Football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Liges métropolitaines de la FFF ni la preuve de concertation avec l'association représentative (cf. article 13-2.2 des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football).
  - Le représentant des Educateurs n'apporte ni la preuve de son adhésion à une association groupant les Educateurs de Football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Liges métropolitaines de la FFF ni la preuve de concertation avec l'association représentative (cf. article 13-2.2 des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football).En conséquence de quoi, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare irrecevable la candidature de la liste « Le District géré par les Clubs ».

#### Voies et délais de recours

**La tête de liste doit saisir le Tribunal Judiciaire** (anciennement Tribunal de Grande Instance) qui est compétent, étant rappelé que le délai pour contester une décision en matière de contentieux électoral est de 5 ans.

**Au préalable, la tête de liste devra obligatoirement initier une procédure de conciliation devant le C.N.O.S.F., dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.**



**COMPTE RENDU REUNION COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES**  
**21 SEPTEMBRE 2020 AU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL**

**Membres présents :** JARRY Joël - CANNIZZARO Justin - CASELLES Guy - QUENEL André - COURBIS Andrea - BARBIER Alain

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales accuse réception du mail de Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED, tête de liste de la liste « Le District géré par les Clubs », envoyé le jeudi 17 septembre 2020 avec les pièces manquantes à sa candidature initiale lors du dépôt légal de candidature et demandant la révision de la décision de la Commission prise le lundi 14 septembre 2020.

- Attendu les éléments d'informations parus sur le PV 483 du 9 juillet 2020 et les Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football Article 13,
- Attendu que tout candidat doit remplir à la date de déclaration de sa candidature les conditions d'éligibilité tant générales que particulières définies à l'Article 13 des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football,

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales confirme sa décision initiale et déclare irrecevable la candidature de Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED, tête de liste de la liste « Le District géré par les Clubs ».

## LISTE « ARSENE MEYER »

Nom - Prénom	Qualité	N° licence
MEYER Arsène	Président	198862997
CHAUVOT Mylène	Présidente Déléguée	2520544171
BOISSET Bernard	Vice-président	2599860622
COURRIER Bernard	Vice-président	2528702304
CHABAUD Laurent	Vice-président	2599863171
GOURDAIN Serge	Secrétaire Général	2568629360
GRANOTTIER Martine	Secrétaire Générale Adjointe	2543961168
BLANCHARD Michel	Trésorier Général	2545306555
BALANDRAS Franck	Trésorier Général Adjoint	2538666466
BERGER VACHON Christian	Médecin	2543295241
ANDRE Roger	Arbitre	2599863271
SCHEIWE Christian	Educateur	2520250476
DI RIENZO Lydie	Féminine	2546813327
GRAU Eric	Foot Diversifié	2547939573
BROUAT Roland	Membre	2510207276
ECHINARD Patrice	Membre	2558620256
BOURLIOUX Christian	Membre	2538655265
INTIDAM Saïd	Membre	2558635923
INZIRILLO José	Membre	2548649006
MORCILLO Christophe	Membre	2510460518
NOVENT Christian	Membre	2518695262
PORTEJOIE Gilles	Membre	2529400816
RODRIGUEZ Alain	Membre	2510049366
TOUATI Lakhdar	Membre	2538652597
DI STEFANO Annick	Membre	2520544407



## COMPTE DE RESULTAT 2019/2020

# COMPTE DE RESULTAT

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>						
Ventes diverses						
Produits des prestations	502 362	99,16	649 441	100,00	-147 079	-22,65
Produits des activités annexes	4 250	0,84			4 250	
Groupements	40 328	7,96	54 769	8,43	-14 441	-26,37
Remboursements						
Subventions de fonctionnement	531 134	104,84	373 389	57,49	157 745	42,25
Engagements	55 346	10,92	59 381	9,14	-4 036	-6,80
Reprise de provisions & trans	80 399	15,87	13 598	2,09	66 800	491,24
<b>Total produits fonction.</b>	<b>1 213 818</b>	<b>239,60</b>	<b>1 150 578</b>	<b>177,16</b>	<b>63 239</b>	<b>5,50</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Rémunération du personnel	397 049	78,37	274 502	42,27	122 547	44,64
Charges sociales et fiscales	162 840	32,14	241 546	37,19	-78 706	-32,58
Charges connexes						
Autres cotisations	27 579	5,44	11 148	1,72	16 431	147,40
Personnel extérieurs						
Consommations	27 289	5,39	22 241	3,42	5 049	22,70
Groupements	2 778	0,55	10 881	1,68	-8 103	-74,47
Services extérieurs	127 642	25,20	105 696	16,27	21 947	20,76
Autres services extérieurs	313 760	61,93	380 691	58,62	-66 932	-17,58
Impôts, taxe et vers. assim.	16 580	3,27	17 046	2,62	-466	-2,73
Subventions versées						-23,81
Dot. Amortiss. & Provisions	61 726	12,18	65 402	10,07	-3 677	-5,62
<b>Total des charges de fonction.</b>	<b>1 137 243</b>	<b>224,48</b>	<b>1 129 153</b>	<b>173,87</b>	<b>8 090</b>	<b>0,72</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>76 575</b>	<b>15,12</b>	<b>21 425</b>	<b>3,30</b>	<b>55 150</b>	<b>257,40</b>
Produits financiers	996	0,20	7 862	1,21	-6 866	-87,34
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>	<b>996</b>	<b>0,20</b>	<b>7 862</b>	<b>1,21</b>	<b>-6 866</b>	<b>-87,34</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>77 571</b>	<b>15,31</b>	<b>29 287</b>	<b>4,51</b>	<b>48 284</b>	<b>164,86</b>
Produits exceptionnels	16 615	3,28	7 451	1,15	9 164	122,99
Reprise / amort. & provisions						
Charges exceptionnelles	123 354	24,35	3 043	0,47	120 311	NS
Dot. Amortiss. & Provisions						
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-106 739</b>	<b>-21,07</b>	<b>4 408</b>	<b>0,68</b>	<b>-111 147</b>	<b>NS</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-29 168</b>	<b>-5,76</b>	<b>33 695</b>	<b>5,19</b>	<b>-62 863</b>	<b>-186,56</b>

# COMPTE DE RESULTAT

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>						
- 701100 DEPLACEMENTS IMPOTS	68 380,00	13,50	77 189,00	11,89	-8 809,00	-11,41
- 702100 COTISATIONS CLUBS LIBRES	20 620,00	4,07	20 380,00	3,14	240,00	1,18
- 702110 COTISATIONS FOOT ENTREPRISE METF	540,00	0,11	720,00	0,11	-180,00	-25,00
- 702115 COTISATIONS FOOT ENTREPRISES NR	90,00	0,02	180,00	0,03	-90,00	-50,00
- 702120 COTISATIONS COMITE DIRECTEUR	1 160,00	0,23	1 160,00	0,18		
- 702130 COTISATIONS FOOT LOISIR METROPOL	3 600,00	0,71	4 410,00	0,68	-810,00	-18,37
- 702135 COTISATIONS FOOT LOISIRS NR	630,00	0,12	900,00	0,14	-270,00	-30,00
- 702140 COTISATIONS FUTSAL METROPOLE	1 890,00	0,37	1 980,00	0,30	-90,00	-4,55
- 702145 COTISATIONS FUTSAL NR	900,00	0,18	990,00	0,15	-90,00	-9,09
- 702150 FRAIS DE GESTION METROPOLE	22 095,00	4,36	13 360,00	2,06	8 735,00	65,38
- 702155 FRAIS DE GESTION NR			9 680,00	1,49	-9 680,00	-100,00
- 702500 AMENDES ADMINISTRATIVES	27 244,16	5,38	50 726,00	7,81	-23 481,84	-46,29
- 702505 AMENDES FOOT LOISIR METROPOLE	93,00	0,02	1 240,00	0,19	-1 147,00	-92,50
- 702510 AMENDES FOOT LOISIRS NR	93,00	0,02	155,00	0,02	-62,00	-40,00
- 702550 AMENDES / RECLAMATION METROPOLI	252,00	0,05	282,00	0,04	-30,00	-10,64
- 702555 AMENDES S/RECLAMATION NR			30,00		-30,00	-100,00
- 702560 AMENDES DISCIPLINE	188 446,00	37,20	251 211,00	38,68	-62 765,00	-24,98
- 702580 AMENDES INTERNET + FMI	7 520,00	1,48	12 812,00	1,97	-5 292,00	-41,31
- 702590 AMENDES FORFAIT	8 647,00	1,71	25 494,00	3,93	-16 847,00	-66,08
- 702700 FRAIS PROC. DISCIPL. OU APPEL METR	3 010,00	0,59	3 710,00	0,57	-700,00	-18,87
- 702705 FRAIS PROCED DISC OU APPEL NR	2 310,00	0,46	3 135,00	0,48	-825,00	-26,32
- 702710 RECLAMATIONS METROPOLE	3 470,00	0,68	4 545,00	0,70	-1 075,00	-23,65
- 702715 RECLAMATIONS NR	3 375,00	0,67	4 770,00	0,73	-1 395,00	-29,25
- 703210 ANNUIAIRES	14 026,00	2,77	14 713,00	2,27	-687,00	-4,67
- 704000 PARTENARIAT	4 002,26	0,79	16 125,00	2,48	-12 122,74	-75,18
- 704100 Mécénat	10 400,00	2,05			10 400,00	
- 706110 STAGE CFF1 METROPOLE	6 440,00	1,27	13 603,00	2,09	-7 163,00	-52,66
- 706115 STAGES CFF1 NR	9 997,60	1,97	5 675,00	0,87	4 322,60	76,17
- 706120 STAGE CFF2 METROPOLE	8 795,00	1,74	13 035,00	2,01	-4 240,00	-32,53
- 706121 STAGE CFF3 METROPOLE	8 000,00	1,58	11 310,00	1,74	-3 310,00	-29,27
- 706122 Stages CFF4 METROPOLE	2 010,00	0,40	2 155,00	0,33	-145,00	-6,73
- 706123 STAGES CFF3 NR	6 080,00	1,20	7 070,00	1,09	-990,00	-14,00
- 706124 STAGES CFF4 NR	3 640,00	0,72	1 550,00	0,24	2 090,00	134,84
- 706125 STAGES MODULES METROPOLE	4 060,00	0,80	6 805,00	1,05	-2 745,00	-40,34
- 706126 STAGES MODULES NR	5 935,00	1,17	4 035,00	0,62	1 900,00	47,09
- 706128 STAGE UFRSTAPS METROPOLE	6 201,50	1,22	3 842,44	0,59	2 359,06	61,39
- 706129 STAGES UFRSTAPS NR	3 142,76	0,62	3 755,64	0,58	-612,88	-16,32
- 706130 STAGES CFF2 NR	5 440,00	1,07	5 570,00	0,86	-130,00	-2,33
- 706170 STAGES GB + RT + FUTSAL METROPO			550,00	0,08	-550,00	-100,00
- 706175 STAGES GB + RT + FUTSAL NR			945,00	0,15	-945,00	-100,00
- 706180 Formation Professionnalisante METRO			1 260,00	0,19	-1 260,00	-100,00
- 706185 FORMATION PROFESSIONNALISANTE F			1 170,00	0,18	-1 170,00	-100,00
- 706200 COM.ARBITRES (ABS+AMENDES)	92,00	0,02	2 959,00	0,46	-2 867,00	-96,89
- 706210 COTIS ARBITRES JEUNES+ADULTES	31 686,00	6,25	31 690,00	4,88	-4,00	-0,01
- 706230 STAGES ARBITRES	7 257,00	1,43	8 179,00	1,26	-922,00	-11,27

# COMPTE DE RESULTAT

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 706240 STAGES ARBITRES ADULTES	312,00	0,06			312,00	
- 706350 Tablettes FMI	480,00	0,09	2 576,32	0,40	-2 096,32	-81,37
- 707130 COM. COUPE DE LYON ET RHONE SEN			1 809,00	0,28	-1 809,00	-100,00
<b>Produits des prestations</b>	<b>502 362,28</b>	<b>99,16</b>	<b>649 441,40</b>	<b>100,00</b>	<b>-147 079,12</b>	<b>-22,65</b>
- 708000 MISE A DISPO. DU PERSONNEL	4 249,58	0,84			4 249,58	
<b>Produits des activités annexes</b>	<b>4 249,58</b>	<b>0,84</b>			<b>4 249,58</b>	
- 710020 ENGAGEMENTS BEAUJOLAIS	2 398,00	0,47	2 631,00	0,41	-233,00	-8,86
- 710030 COUPES BEAUJOLAIS	4 006,00	0,79	4 168,00	0,64	-162,00	-3,89
- 710040 AMENDES BEAUJOLAIS	1 200,00	0,24	3 908,00	0,60	-2 708,00	-69,29
- 710120 ENGAGEMENT BREVENNE	2 907,00	0,57	2 959,00	0,46	-52,00	-1,76
- 710130 COUPES BREVENNE	3 314,00	0,65	3 430,00	0,53	-116,00	-3,38
- 710140 AMENDES BREVENNE	773,00	0,15	3 031,00	0,47	-2 258,00	-74,50
- 710220 ENGAGEMENTS SAONE METROPOLE	3 232,00	0,64	3 541,00	0,55	-309,00	-8,73
- 710230 COUPE SAONE METROPOLE	2 792,00	0,55	2 850,00	0,44	-58,00	-2,04
- 710240 AMENDES SAONE METROPOLE	2 885,00	0,57	6 675,00	1,03	-3 790,00	-56,78
- 710320 ENGAGEMENTS LYON METROPOLE	3 405,00	0,67	3 795,00	0,58	-390,00	-10,28
- 710330 COUPES LYON METROPOLE	2 475,00	0,49	2 462,00	0,38	13,00	0,53
- 710340 AMENDES LYON METROPOLE	2 322,00	0,46	4 222,00	0,65	-1 900,00	-45,00
- 710420 ENGAGEMENTS VALLEE DU RHONE	3 507,00	0,69	3 418,00	0,53	89,00	2,60
- 710430 COUPES VALLEE DU RHONE	3 071,00	0,61	2 714,00	0,42	357,00	13,15
- 710440 AMENDES VALLEE DU RHONE	2 041,00	0,40	4 965,00	0,76	-2 924,00	-58,89
<b>Groupements</b>	<b>40 328,00</b>	<b>7,96</b>	<b>54 769,00</b>	<b>8,43</b>	<b>-14 441,00</b>	<b>-26,37</b>
- 740000 SUBV. EXCEPTIO LAURAFoot			2 586,03	0,40	-2 586,03	-100,00
- 740010 SUBVENTIONS LAURAFoot	136 833,51	27,01	139 173,71	21,43	-2 340,20	-1,68
- 740015 SUBVENTIONS FFF	25 883,87	5,11	39 427,80	6,07	-13 543,93	-34,35
- 740016 SUBVENTIONS SALARIES	165 221,24	32,61			165 221,24	
- 740020 SUBVENTION CNDS	34 000,00	6,71	34 000,00	5,24		
- 740035 SUBVENTIONS CONTRAT OBJECTIF	119 445,00	23,58	119 201,00	18,35	244,00	0,20
- 740050 SUBVENTIONS NOUVEAU RHONE+MET	49 750,00	9,82	39 000,00	6,01	10 750,00	27,56
<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>531 133,62</b>	<b>104,84</b>	<b>373 388,54</b>	<b>57,49</b>	<b>157 745,08</b>	<b>42,25</b>
- 755025 ENGAGEMENTS FEMININES	2 590,00	0,51	2 675,00	0,41	-85,00	-3,18
- 755030 ENGAGEMENTS CLUBS LIBRES	19 322,00	3,81	20 578,00	3,17	-1 256,00	-6,10
- 755035 ENGAG. FOOT ENTREPRISE METROPOL	306,00	0,06	378,00	0,06	-72,00	-19,05
- 755040 ENG COUPES FOOT ENTREPRISE METR	168,00	0,03	476,00	0,07	-308,00	-64,71
- 755045 ENG COUPE VIAL METROPOLE	875,00	0,17	385,00	0,06	490,00	127,27
- 755046 ENGAG. COUPE VIAL NR			630,00	0,10	-630,00	-100,00
- 755050 ENGAGEMENTS FOOT LOISIRS	4 383,00	0,87	4 537,00	0,70	-154,00	-3,39
- 755055 ENG. COUPES FOOT LOISIRS	3 915,00	0,77	4 140,00	0,64	-225,00	-5,43
- 755060 ENG. COUPE LYON/RHONE SENIORS	6 795,00	1,34	6 840,00	1,05	-45,00	-0,66
- 755065 COUPE DE LYON ET DU RHONE U20	1 344,00	0,27	1 456,00	0,22	-112,00	-7,69
- 755066 ENG. COUPE LYON/RHONE U17	1 978,00	0,39	1 978,00	0,30		
- 755067 ENG. COUPE LYON/RHONE U15	1 767,00	0,35	1 653,00	0,25	114,00	6,90
- 755069 ENGAGEMENT FUTSAL	2 800,00	0,55	2 867,00	0,44	-67,00	-2,34
- 755070 ENG. COUPE LYON/RHONE FUTSAL	4 293,00	0,85	4 466,00	0,69	-173,00	-3,87
- 755071 ENG. PRACTIQUE FUTSAL U15/U18 METF	1 182,00	0,23	655,00	0,10	527,00	80,46
- 755073 ENG. COUPE LYON/RHONE VETERANS	1 890,00	0,37	2 385,00	0,37	-495,00	-20,75

# COMPTE DE RESULTAT

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 755074 ENGAG. COUPE DE L'AVENIR METROPOL	540,00	0,11	585,00	0,09	-45,00	-7,69
- 755080 ENG PRACTIQUE FUTSAL U15/U18 NR			261,00	0,04	-261,00	-100,00
- 755200 TOURNOIS METROPOLE	441,00	0,09	903,00	0,14	-462,00	-51,16
- 755205 TOURNOIS NR	756,00	0,15	1 533,00	0,24	-777,00	-50,68
- 758000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURA	0,50		0,13		0,37	284,62
<b>Engagements</b>	<b>55 345,50</b>	<b>10,92</b>	<b>59 381,13</b>	<b>9,14</b>	<b>-4 035,63</b>	<b>-6,80</b>
- 781500 REP.PROV.RISQ. ET CHARG. EXCEP.	3 117,00	0,62	7 079,20	1,09	-3 962,20	-55,97
- 791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.	77 281,76	15,25	6 519,21	1,00	70 762,55	NS
<b>Reprise de provisions &amp; trans</b>	<b>80 398,76</b>	<b>15,87</b>	<b>13 598,41</b>	<b>2,09</b>	<b>66 800,35</b>	<b>491,24</b>
<b>Total produits fonction.</b>	<b>1 213 817,74</b>	<b>239,60</b>	<b>1 150 578,48</b>	<b>177,16</b>	<b>63 239,26</b>	<b>5,50</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>						
- 641000 SALAIRES + AUTRES FRAIS PERSO	409 828,35	80,90	449 440,84	69,20	-39 612,49	-8,81
- 641100 VARIATION 13EME MOIS	-1 242,38	-0,25	824,97	0,13	-2 067,35	-250,60
- 641200 CONGES PAYES	-14 119,27	-2,79	4 147,99	0,64	-18 267,26	-440,39
- 641202 SUB FFF CTD - SYLVAIN RICHA			-50 000,00	-7,70	50 000,00	-100,00
- 641203 SUBV FFF CTD - BENOIT SUBRIN			-50 000,00	-7,70	50 000,00	-100,00
- 641204 SUB CTDA - JC LEFRANC			-25 292,78	-3,89	25 292,78	-100,00
- 641207 SUB. FFF CTD DAP			-40 000,00	-6,16	40 000,00	-100,00
- 641208 SUBVENTION METROPOLE			-8 750,00	-1,35	8 750,00	-100,00
- 641210 MISE A DISPO DIVERSES			-5 790,32	-0,89	5 790,32	-100,00
- 641212 INDEMNISATION SERVICE CIVIQUE	2 581,92	0,51	-78,72	-0,01	2 660,64	NS
<b>Rémunération du personnel</b>	<b>397 048,62</b>	<b>78,37</b>	<b>274 501,98</b>	<b>42,27</b>	<b>122 546,64</b>	<b>44,64</b>
- 631100 TAXE SUR SALAIRES	19 614,00	3,87	29 206,18	4,50	-9 592,18	-32,84
- 645100 URSSAF	104 472,82	20,62	143 501,52	22,10	-39 028,70	-27,20
- 645300 APICIL	25 783,72	5,09	40 606,53	6,25	-14 822,81	-36,50
- 645310 IONIS	643,15	0,13	732,88	0,11	-89,73	-12,24
- 645320 ALLIANZ	11 901,43	2,35	9 306,74	1,43	2 594,69	27,88
- 647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	424,90	0,08	18 192,39	2,80	-17 767,49	-97,66
<b>Charges sociales et fiscales</b>	<b>162 840,02</b>	<b>32,14</b>	<b>241 546,24</b>	<b>37,19</b>	<b>-78 706,22</b>	<b>-32,58</b>
- 648000 AUTRES CHARGES DE PERS.	2 830,20	0,56			2 830,20	
- 649000 COTISATIONS OPCA	6 444,08	1,27	5 370,00	0,83	1 074,08	20,00
- 649005 FORMATIONS DES SALARIES	18 304,27	3,61	5 777,55	0,89	12 526,72	216,82
<b>Autres cotisations</b>	<b>27 578,55</b>	<b>5,44</b>	<b>11 147,55</b>	<b>1,72</b>	<b>16 431,00</b>	<b>147,40</b>
- 606100 FOURN. NON STOCKEE (EDF - EAU)	11 131,42	2,20	11 468,92	1,77	-337,50	-2,94
- 606300 FOURN. STOCKEE	16 157,93	3,19	10 771,67	1,66	5 386,26	50,00
<b>Consommations</b>	<b>27 289,35</b>	<b>5,39</b>	<b>22 240,59</b>	<b>3,42</b>	<b>5 048,76</b>	<b>22,70</b>
- 610010 GROUPEMENT BEAUJOLAIS	478,87	0,09	2 130,17	0,33	-1 651,30	-77,52
- 610110 GROUPEMENT BREVENNE	606,65	0,12	1 834,57	0,28	-1 227,92	-66,93
- 610210 GROUPEMENT SAONE METROPOLE	589,86	0,12	2 384,52	0,37	-1 794,66	-75,26
- 610310 GROUPEMENT : LYON METROPOLE	543,02	0,11	2 091,92	0,32	-1 548,90	-74,04
- 610410 GROUPEMENT VALLEE DU RHONE	213,74	0,04	1 114,58	0,17	-900,84	-80,82
- 610500 DEPENSES GROUPEMENTS	346,00	0,07	1 325,58	0,20	-979,58	-73,90
<b>Groupements</b>	<b>2 778,14</b>	<b>0,55</b>	<b>10 881,34</b>	<b>1,68</b>	<b>-8 103,20</b>	<b>-74,47</b>
- 613000 LOCATIONS DIVERSES	23 679,22	4,67	18 482,01	2,85	5 197,21	28,12
- 615000 ENTRETIEN ET REPARATION	13 860,11	2,74	10 855,33	1,67	3 004,78	27,68
- 615050 MENAGE SIEGE	10 250,00	2,02	11 225,00	1,73	-975,00	-8,69

# COMPTE DE RESULTAT

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 615055 RAMASSAGE NICOLLIN	4 132,55	0,82	5 685,38	0,88	-1 552,83	-27,31
- 615200 DEPENSES COPROPRIETE			466,14	0,07	-466,14	-100,00
- 615410 MAINTENANCE INFO ET BUREAUTIQUE	4 126,78	0,81	3 538,18	0,54	588,60	16,64
- 616000 ASSURANCES	12 225,83	2,41	12 057,59	1,86	168,24	1,40
- 622600 HONORAIRES	31 208,20	6,16	11 466,80	1,77	19 741,40	172,16
- 626100 AFFRANCHISSEMENTS	10 572,49	2,09	14 213,03	2,19	-3 640,54	-25,61
- 626110 TELEPHONE	12 775,82	2,52	13 047,96	2,01	-272,14	-2,09
- 626120 ALARME	2 383,24	0,47	2 428,68	0,37	-45,44	-1,87
- 627000 SERVICES BANCAIRES	2 428,21	0,48	2 229,64	0,34	198,57	8,91
<b>Services extérieurs</b>	<b>127 642,45</b>	<b>25,20</b>	<b>105 695,74</b>	<b>16,27</b>	<b>21 946,71</b>	<b>20,76</b>
- 601500 DEPENSES DIVERSES	10 595,57	2,09	6 040,01	0,93	4 555,56	75,42
- 601510 SUB. UNAF/APC/AEF/Honoraires	829,00	0,16	1 800,00	0,28	-971,00	-53,94
- 601600 RECOMPENSES FANIONS	4 308,79	0,85	10 433,41	1,61	-6 124,62	-58,70
- 601650 FAIR PLAY METROPOLE			1 170,00	0,18	-1 170,00	-100,00
- 601655 FAIR PLAY NR	-1 300,00	-0,26	5 070,00	0,78	-6 370,00	-125,64
- 601660 DISPOSITIF ETOILE	57,50	0,01	263,50	0,04	-206,00	-78,18
- 604210 ANNUAIRE	13 056,00	2,58	12 336,00	1,90	720,00	5,84
- 618120 ANNIVERSAIRE 100 ANS	20 892,80	4,12			20 892,80	
- 625000 MISSIONS	7 368,74	1,45	9 129,12	1,41	-1 760,38	-19,28
- 625010 DEPLACEMENTS IMPOTS	68 380,00	13,50	77 189,00	11,89	-8 809,00	-11,41
- 625105 INDEMNITE PRIME D ELOIGNEMENT	4 000,00	0,79	3 980,00	0,61	20,00	0,50
- 625110 RBT FRAIS CONVOCATION			81,18	0,01	-81,18	-100,00
- 625130 RECEPTIONS	17 799,55	3,51	16 281,10	2,51	1 518,45	9,33
- 625145 DEPLACEMENT CTDA - JC LEFRANC	609,10	0,12	1 115,70	0,17	-506,60	-45,41
- 625151 DEPLACEMENT AD - T. PESTRITTO	940,98	0,19	2 091,40	0,32	-1 150,42	-55,01
- 625152 DEPLACEMENT CTD - S. RICHARD	227,00	0,04	2 169,80	0,33	-1 942,80	-89,54
- 625153 DEPLACEMENT CTD - B.SUBRIN	1 711,20	0,34	2 389,40	0,37	-678,20	-28,38
- 625155 DEPLACEMENT J. HERNANDEZ	766,55	0,15	1 083,25	0,17	-316,70	-29,24
- 625156 DEPLACEMENT CTD DAP R. PELOUX	321,80	0,06	2 521,70	0,39	-2 199,90	-87,24
- 625158 Frais déplacement ELLOH Elabo	629,92	0,12	825,00	0,13	-195,08	-23,65
- 625159 Frais déplacement G. Anselmini			2 125,20	0,33	-2 125,20	-100,00
- 625161 Déplacements L. NDZANA	930,67	0,18			930,67	
- 625162 Déplacements M. FOIS	570,60	0,11			570,60	
- 625163 Déplacements R. MAJRI	365,30	0,07			365,30	
- 625165 AG LIGUE			225,00	0,03	-225,00	-100,00
- 625170 ANPDF/FFF/AE2F	1 765,00	0,35	1 990,00	0,31	-225,00	-11,31
- 625180 FRAIS DE DELEGATION	9 725,23	1,92	7 525,41	1,16	2 199,82	29,23
- 625210 CDIP			6 816,00	1,05	-6 816,00	-100,00
- 625310 COMMISSION SPORTIVE	829,43	0,16	1 250,96	0,19	-421,53	-33,70
- 625320 COMMISSION FEMININE	2 177,30	0,43	1 736,65	0,27	440,65	25,37
- 625326 Coupe Du Monde Féminine			4 990,75	0,77	-4 990,75	-100,00
- 625327 Commission Foot Adapté	116,40	0,02			116,40	
- 625330 COMMIS FOOT ENTREPRISE			479,11	0,07	-479,11	-100,00
- 625335 COMMISSION FUTSAL	2 957,21	0,58	2 709,83	0,42	247,38	9,13
- 625340 COMMISISON TERRAINS	262,45	0,05	110,53	0,02	151,92	137,45
- 625350 COMMISSION FOOT LOISIR	293,96	0,06	1 237,56	0,19	-943,60	-76,25

# COMPTE DE RESULTAT

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 625360 COM. COUPE LYON/RHONE SENIORS	11 537,49	2,28	15 546,80	2,39	-4 009,31	-25,79
- 625370 COM. COUPE LYON/RHONE JEUNE/VET	1 365,00	0,27	2 963,42	0,46	-1 598,42	-53,94
- 625400 COMMISSION ARBITRES	3 938,45	0,78	3 656,71	0,56	281,74	7,70
- 625410 STAGES ARBITRES	16 953,35	3,35	18 705,92	2,88	-1 752,57	-9,37
- 625430 OBSERVATEURS / ACCOMPAGNATEUR	21 393,60	4,22	28 771,00	4,43	-7 377,40	-25,64
- 625700 COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUN	10 122,08	2,00	13 052,80	2,01	-2 930,72	-22,45
- 625710 RASSEMBLEMENTS ET DETECTIONS	10 504,95	2,07	17 748,70	2,73	-7 243,75	-40,81
- 625720 STAGE CFF1	14 654,35	2,89	17 076,00	2,63	-2 421,65	-14,18
- 625721 STAGE CFF2	6 293,16	1,24	14 285,92	2,20	-7 992,76	-55,95
- 625722 STAGES MODULES	6 263,60	1,24	8 987,00	1,38	-2 723,40	-30,30
- 625723 STAGE CFF3	6 109,70	1,21	14 289,29	2,20	-8 179,59	-57,24
- 625724 STAGE CFF4	2 737,00	0,54	3 615,00	0,56	-878,00	-24,29
- 625726 STAGES GB+RT+FUTSAL			1 919,30	0,30	-1 919,30	-100,00
- 625728 STAGES UFRSTAPS	2 210,31	0,44	2 140,85	0,33	69,46	3,24
- 625736 FORMATION PROFESSIONNALISANTE	609,00	0,12	3 495,00	0,54	-2 886,00	-82,58
- 625740 SECTIONS SPORTIVES CLUBS	9 257,50	1,83	7 740,00	1,19	1 517,50	19,61
- 625741 SECTION SPORTIVE DLR/MINIMES	15 881,46	3,13	13 196,34	2,03	2 685,12	20,35
- 625742 VISITES TERRAINS PAC + LABEL	98,40	0,02	1 307,06	0,20	-1 208,66	-92,47
- 625746 USEP - Foot à l'école	107,21	0,02	1 828,37	0,28	-1 721,16	-94,14
- 625750 COMMISSION MEDICALE	2 535,00	0,50	3 199,11	0,49	-664,11	-20,76
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>313 759,66</b>	<b>61,93</b>	<b>380 691,16</b>	<b>58,62</b>	<b>-66 931,50</b>	<b>-17,58</b>
- 635100 TAXE FONCIERE	16 580,00	3,27	17 046,00	2,62	-466,00	-2,73
<b>Impôts, taxe et vers. assim.</b>	<b>16 580,00</b>	<b>3,27</b>	<b>17 046,00</b>	<b>2,62</b>	<b>-466,00</b>	<b>-2,73</b>
- 658000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COL	0,32		0,42		-0,10	-23,81
<b>Subventions versées</b>	<b>0,32</b>		<b>0,42</b>		<b>-0,10</b>	<b>-23,81</b>
- 681110 DOT AMORT IMMO INCORP	122,34	0,02	671,60	0,10	-549,26	-81,78
- 681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	48 243,89	9,52	49 510,53	7,62	-1 266,64	-2,56
- 681500 DOT PROVISION RISQUES&CHARGES	13 359,34	2,64	15 220,00	2,34	-1 860,66	-12,23
<b>Dot. Amortiss. &amp; Provisions</b>	<b>61 725,57</b>	<b>12,18</b>	<b>65 402,13</b>	<b>10,07</b>	<b>-3 676,56</b>	<b>-5,62</b>
<b>Total des charges de fonction.</b>	<b>1 137 242,68</b>	<b>224,48</b>	<b>1 129 153,15</b>	<b>173,87</b>	<b>8 089,53</b>	<b>0,72</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>76 575,06</b>	<b>15,12</b>	<b>21 425,33</b>	<b>3,30</b>	<b>55 149,73</b>	<b>257,40</b>
- 764000 REV.DES VALEURS DE PLACEM	995,56	0,20	7 861,70	1,21	-6 866,14	-87,34
<b>Produits financiers</b>	<b>995,56</b>	<b>0,20</b>	<b>7 861,70</b>	<b>1,21</b>	<b>-6 866,14</b>	<b>-87,34</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>995,56</b>	<b>0,20</b>	<b>7 861,70</b>	<b>1,21</b>	<b>-6 866,14</b>	<b>-87,34</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>77 570,62</b>	<b>15,31</b>	<b>29 287,03</b>	<b>4,51</b>	<b>48 283,59</b>	<b>164,86</b>
- 772000 Produits des exercices antérieurs	9 164,00	1,81			9 164,00	
- 777000 QUOTE-PART SUBVENT.INVEST	7 451,25	1,47	7 451,25	1,15		
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>16 615,25</b>	<b>3,28</b>	<b>7 451,25</b>	<b>1,15</b>	<b>9 164,00</b>	<b>122,99</b>
- 671000 PERTES	1 540,00	0,30	3 043,04	0,47	-1 503,04	-49,39
- 671800 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION	120 000,00	23,69			120 000,00	
- 675000 Valeurs compt. éléments actif cédés	1 813,99	0,36			1 813,99	

# COMPTE DE RESULTAT

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>123 353,99</b>	<b>24,35</b>	<b>3 043,04</b>	<b>0,47</b>	<b>120 310,95</b>	<b>NS</b>
<b><u>Résultat exceptionnel</u></b>	<b><u>-106 738,74</u></b>	<b><u>-21,07</u></b>	<b><u>4 408,21</u></b>	<b><u>0,68</u></b>	<b><u>-111 146,95</u></b>	<b><u>NS</u></b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-29 168,12</b>	<b>-5,76</b>	<b>33 695,24</b>	<b>5,19</b>	<b>-62 863,36</b>	<b>-186,56</b>



**BILAN 2019/2020**

# BILAN

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais financiers à amortir				
Déficits à amortir				
Travaux entretien modernisation				
Droit au bail				
Prov. Droit au bail				
Autres immob. incorporelles	8 863	6 819	2 044	
Prov. Autres immob. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Terrains</b>				
Prov. Terrains				
Constructions sur sol propre	884 232	529 304	354 928	377 034
Constructions / sol d'autrui				
Installations techniques	122 863	111 336	11 527	8 590
Matériel & mobilier services				
Autres immobilisations corp.	251 584	173 907	77 677	90 744
Immob. corporelles en - cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>Participations &amp; créances rat.</b>				
<b>Créances rat. à participations</b>				
Autres immobilisations financ.	1 000		1 000	1 000
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 268 543</b>	<b>821 366</b>	<b>447 176</b>	<b>477 368</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Matières premières, approvis.</b>				
<b>En - cours</b>				
<b>Produits intermédiaireir. &amp; finis</b>				
<b>Avances &amp; acomptes / commandes</b>				
Total intermédiaire				
<b>Créances de fonctionnement</b>				
<b>Débiteurs &amp; compts. rattachés</b>				
<b>Fournisseurs</b>				
<b>Personnel débiteurs divers</b>				
<b>Personnel avances</b>				
<b>Personnel prod. à recev. &amp; div</b>				
Etat Investissement	7 834		7 834	1 239
Etat Fonctionnement				
<b>Divers</b>				
<b>Créances diverses</b>				
Valeurs mobilières de placem.	205 357	2 483	202 874	347 385
Disponibilités	1 157 003		1 157 003	1 011 575
Charges constatées d'avance	5 246		5 246	12 038
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 377 472</b>	<b>2 483</b>	<b>1 374 989</b>	<b>1 372 237</b>
* DEFICIT A RECUPERER				

# BILAN

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
Déficit de l'ex. à récupérer				
* CHARGES A REPARTIR / EX				
Charges à répartir / plus.ex.				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 646 015</b>	<b>823 849</b>	<b>1 822 166</b>	<b>1 849 605</b>

# BILAN

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
<b>PASSIF</b>		
* FONDS PROPRES		
Fonds dotation sans dr. rep		
Fonds de dotation sans dr. rep	629 389	629 389
Valeur d'apport biens non aff		
Valeur d'apport biens affect.		
Fonds trésorerie sous contrat		
Subventions d'investis. s/c		
Projet associatif		
Projet associatif	754 202	720 507
Résultats cumul. à reporter		
Résultats cumulés. à reporter		
Total produits	1 231 429	1 165 891
Total charges	1 260 597	1 132 196
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-29 168</b>	<b>33 695</b>
Subvention d'investissmt.		
Subventions d'investissement	73 361	80 813
Cptes de liaison long terme		
Comptes de liaison long terme		
Provisions réglementées		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 427 784</b>	<b>1 464 404</b>
* PROV. / RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	72 700	64 817
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>72 700</b>	<b>64 817</b>
Emprunts et dettes établ.cred		
Emprunts et dettes financ.div		
Créditeurs divers	34 518	33 518
Av. & acptes recus / prestations		
Dettes de fonctionnement		
Dettes fournisseurs / cpts rat.	40 279	102 408
Autres		
Dettes diverses		
Dettes / immob. et cptes rattac.		
Dettes fiscales et sociales	102 249	164 882
Autres dettes	144 636	19 575
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance		
Excédent de l'ex. à reverser		
Excédent de l'ex. à reverser		
<b>DETTES</b>	<b>321 681</b>	<b>320 384</b>

# BILAN

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 822 166</b>	<b>1 849 605</b>

# BILAN

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- 205000 LOGICIEL	8 862,68		8 862,68	8 729,40
- 280500 AMORTIS LOGICIEL		6 819,11	-6 819,11	-8 729,49
<b>Autres immob. incorporelles</b>	<b>8 862,68</b>	<b>6 819,11</b>	<b>2 043,57</b>	<b>-0,09</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- 213200 SIEGE COUBERTIN	884 232,35		884 232,35	884 232,35
- 281320 AMORTIS SIEGE COUBERTIN		529 304,04	-529 304,04	-507 198,23
<b>Constructions sur sol propre</b>	<b>884 232,35</b>	<b>529 304,04</b>	<b>354 928,31</b>	<b>377 034,12</b>
- 215000 MATERIEL ET EQUIPEMENT	122 863,14		122 863,14	118 905,21
- 281500 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		111 336,04	-111 336,04	-110 315,58
<b>Installations techniques</b>	<b>122 863,14</b>	<b>111 336,04</b>	<b>11 527,10</b>	<b>8 589,63</b>
- 218120 AGENCEMENT SIEGE	141 209,46		141 209,46	140 350,26
- 218200 MATERIEL DE TRANSPORT	40 400,00		40 400,00	40 400,00
- 218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	69 974,91		69 974,91	78 163,78
- 281812 AMORTISS AMENAGEMENT		100 762,87	-100 762,87	-92 580,68
- 281820 AMORT.MATERIEL DE TRANS		21 120,25	-21 120,25	-13 040,25
- 281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.		52 023,80	-52 023,80	-62 548,89
<b>Autres immobilisations corp.</b>	<b>251 584,37</b>	<b>173 906,92</b>	<b>77 677,45</b>	<b>90 744,22</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
- 271000 TITRES DE PLACEMENT	1 000,00		1 000,00	1 000,00
<b>Autres immobilisations financ.</b>	<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 268 542,54</b>	<b>821 366,11</b>	<b>447 176,43</b>	<b>477 367,88</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Total intermédiaire</b>				
<b>Créances de fonctionnement</b>				
- 418100 Factures à établir	2 032,00		2 032,00	
<b>Débiteurs &amp; compts. rattachés</b>	<b>2 032,00</b>		<b>2 032,00</b>	
- 448700 Etat produit à recevoir	7 834,21		7 834,21	1 239,05
<b>Etat Investissement</b>	<b>7 834,21</b>		<b>7 834,21</b>	<b>1 239,05</b>
<b>Divers</b>				
- 452000 CLUBS	85 428,60		85 428,60	158 004,42
- 467410 Cautions Clubs aux.	500,00		500,00	
- 468700 CRED.DEBIT.DIV.PROD.A REC	119 428,66		119 428,66	189 504,93
- 496700 DEPRECIATIONS CREANCES CLUBS		2 483,34	-2 483,34	-124,00
<b>Créances diverses</b>	<b>205 357,26</b>	<b>2 483,34</b>	<b>202 873,92</b>	<b>347 385,35</b>
- 510100 CSL Associations CACE	51 569,21		51 569,21	51 479,14
- 511000 CHEQUES A ENCAISSER	524,03		524,03	524,03
- 511210 CHEQUES A ENCAISSER	6 860,79		6 860,79	8 731,34
- 512400 CREDIT AGRICOLE	296 702,60		296 702,60	2 348,35
- 514000 CHEQUES POSTAUX	495 529,29		495 529,29	344 523,87
- 517100 LIVRET A - COMPTE CCP	102 009,33		102 009,33	101 249,95
- 517200 Dépt à terme CACE				300 000,00
- 517300 Compte sur livret CCP	202 675,63		202 675,63	202 473,16
- 531000 CAISSE	1 132,12		1 132,12	244,75
<b>Disponibilités</b>	<b>1 157 003,00</b>		<b>1 157 003,00</b>	<b>1 011 574,59</b>

# BILAN

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
- 486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	5 245,97		5 245,97	12 038,05
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>5 245,97</b>		<b>5 245,97</b>	<b>12 038,05</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 377 472,44</b>	<b>2 483,34</b>	<b>1 374 989,10</b>	<b>1 372 237,04</b>
* DEFICIT A RECUPERER				
* CHARGES A REPARTIR / EX				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 646 014,98</b>	<b>823 849,45</b>	<b>1 822 165,53</b>	<b>1 849 604,92</b>

# BILAN

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
<b>PASSIF</b>		
<b>* FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds dotation sans dr. rep</b>		
- 102000 FONDS SOCIAL	629 389,45	629 389,45
<b>Fonds de dotation sans dr. rep</b>	<b>629 389,45</b>	<b>629 389,45</b>
<b>Projet associatif</b>		
- 191000 PROJET ASSOCIATIF	754 201,77	720 506,53
<b>Projet associatif</b>	<b>754 201,77</b>	<b>720 506,53</b>
<b>Résultats cumul. à reporter</b>		
<b>Total produits</b>	<b>1 231 428,55</b>	<b>1 165 891,43</b>
<b>Total charges</b>	<b>1 260 596,67</b>	<b>1 132 196,19</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-29 168,12</b>	<b>33 695,24</b>
<b>Subvention d'investissmt.</b>		
- 131000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	73 361,30	80 812,55
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>73 361,30</b>	<b>80 812,55</b>
<b>Cptes de liaison long terme</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 427 784,40</b>	<b>1 464 403,77</b>
<b>* PROV. / RISQUES &amp; CHARGES</b>		
- 153000 PROVISIONS PENSIONS & OBLIGAT.SIMIL	16 700,00	19 817,00
- 158100 AUTRE PROVISION POUR CHARGE	56 000,00	45 000,00
<b>Provisions pour charges</b>	<b>72 700,00</b>	<b>64 817,00</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>72 700,00</b>	<b>64 817,00</b>
- 467400 CAUTION CLUBS	34 518,28	33 518,28
<b>Créditeurs divers</b>	<b>34 518,28</b>	<b>33 518,28</b>
<b>Dettes de fonctionnement</b>		
- 401100 CENTRALISATEURS FOURNISSEURS	7 937,36	26 608,94
- 401200 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1 022,00	40 916,00
- 408100 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	31 319,34	34 883,49
<b>Dettes fournisseurs / cpts rat.</b>	<b>40 278,70</b>	<b>102 408,43</b>
<b>Dettes diverses</b>		
- 421006 Anne Lise RICHARD	0,42	
- 421012 Salaire Khadija NAIT	0,18	
- 421013 SALAIRE SANFILIPPO	0,09	
- 421024 LE FRANC JC	0,62	
- 421076 Salaire Benot SUBRIN	0,28	
- 421077 Salaire Thierry PESTRITTO	0,14	
- 428200 CONGES PAYES DUS	29 215,22	43 334,49
- 428600 Personnel - autres charges à payer	21 777,85	24 543,18
- 431000 URSSAF	8 543,36	21 629,85
- 437200 APICIL	1 004,05	14 059,30
- 437210 IONIS PREVOYANCE	377,10	707,52
- 437220 ALLIANZ	5 384,12	4 052,07
- 438600 ORG.SOC. AUTR.CH. A PAYER	26 658,26	42 263,34
- 442100 Prélèvement à la source	845,96	1 777,41
- 448600 ETAT AUTRES CH. A PAYER	8 441,00	12 515,00

# BILAN

DISTRICT DU RHONE

Etats de synthèse au 30/06/2020

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>102 248,65</b>	<b>164 882,16</b>
- 452001 CLUBS CREDITEURS	21 737,86	12 429,58
- 468600 CRED.DEBIT.DIV.CHAR.A PAY	122 897,64	7 145,70
<b>Autres dettes</b>	<b>144 635,50</b>	<b>19 575,28</b>
Produits constatés d'avance		
Excédent de l'ex. à reverser		
<b>DETTES</b>	<b>321 681,13</b>	<b>320 384,15</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 822 165,53</b>	<b>1 849 604,92</b>



## ANNEXE SAISON 2019/2020

**Total du bilan : 1 822 166 €**

**Résultat : Déficit de 29 168 €**

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Parallèlement à ces principes de base, il est à noter les prises de position suivantes :

- Lors de l'exercice 2005/2006, il a été décidé que la méthode par composants n'était pas retenue.
- Le calcul des amortissements par composant aurait créé un résultat artificiel or, le District n'est pas une entreprise commerciale, l'immeuble a été enregistré au coût d'achat au moment de la construction, l'amortissement linéaire annuel est lié à la reprise de la subvention obtenue du Conseil Général pour cet investissement - la modification de ces postes ne présente pas d'intérêt direct pour le District.

Les aménagements faits a posteriori sont enregistrés dans un compte à part et amortis

- La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : en effet, le terrain appartient à la Ville de Lyon. Cette dernière a conclu en 1995 un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le district est associé à hauteur de 40%. La durée de ce bail est de 45 ans et le loyer annuel est de 0,15 €.

- Depuis l'exercice 2006/2007, les subventions étaient directement affectables aux frais de personnel et étaient comptabilisées en diminution du compte de charge du personnel.

A compter de l'exercice 2019/2020, ces subventions sont enregistrées dans un compte de produit : 740016 SUBVENTIONS SALARIES

Le montant des subventions perçues sur l'exercice s'élève à 165 221.24 € contre 173 043 € au 30/06/2019. Cela explique la forte variation du poste « rémunération du personnel » et du poste de produit « Subvention de fonctionnement ».

De même, les refacturations au club de mise à disposition de personnel sont comptabilisées dorénavant dans le compte 708000 « produits des activités annexes » et non plus au crédit des comptes de rémunérations. Elles s'élèvent pour l'exercice à 4 250 € contre 5 790 € sur l'exercice précédent.

Enfin, il a été décidé de cesser de comptabiliser les remboursements de formation et les indemnités service civique au crédit des comptes de charges. Ces sommes sont dorénavant enregistrées dans le compte 791000 « Reprise de provisions & transfert de charge ». Le montant des remboursements de formation et les indemnités service civique reçues s'élèvent sur l'exercice à 18 859.27 € contre 11 952 € sur l'exercice précédent.

Ces changements de méthodes comptables ont pour objectif de donner une meilleure information financière.

- Le poste fonds associatif avec droit de reprise a été repris dans le poste « projet associatif » sans notion de date d'utilisation.

Ce poste (754 201.77 €) comprend la reprise de provision pour charges de 236 296 € et la plus-value sur la vente du précédent local soit 114 512 € en 1997. Chaque année, le résultat de l'exercice est affecté à ce compte.



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Les demandes de déduction fiscale faites par les bénévoles par le canal du District se sont élevées à 68 380 € sur l'exercice 2019/2020.

### **REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN**

L'acquisition du siège a été faite en 1998. Ce dernier est amorti sur 40 ans soit 2.5% par an.

Pour la construction de ce siège, le District a reçu une subvention du Conseil Général de 152 449.02 €. Une reprise de 3811.23 € est faite chaque année pour que cette subvention soit amortie au même rythme que l'immeuble.

La subvention pour investissement reçue sur l'exercice 2017-2018 pour l'acquisition d'un minibus s'élevait à 18 200 €. Elle est rapportée au résultat au même rythme que l'amortissement du minibus. Au total, le poste « subvention d'investissement » s'élève à 73 361 € au 30/06/2020.

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. Ces acquisitions permettent de maintenir en état l'ensemble des biens nécessaires au bon fonctionnement du District.

Un amortissement régulier est pratiqué sur ces biens - pour cet exercice, il est de 48 366 €.

Les créances diverses comprennent les Clubs et les produits à recevoir. Certaines créances ont été dépréciées suivant leurs anciennetés. Pour l'exercice 2019-2020, il a été comptabilisé une provision pour dépréciation sur les clubs de 2 483 €.

La gestion de la trésorerie : le contrat avec l'organisme bancaire qui gère le solde du compte au jour le jour « en bon père de famille » a permis de générer 996 € de produits financiers.

La forte baisse par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'arrivée à terme d'un placement.

Les postes provision pour risque et charge présente un solde de 72 700 €. Il a été comptabilisé :

- Une provision de 16 700 € concernant les engagements de retraite vis-à-vis des salariés.

Pour la déterminer, il a été tenu compte des hypothèses suivantes : application de la convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation : 0.82 %, progression des salaires : +1 %, taux de charges sociales : 39 %. Calcul effectué de manière rétrospective prorata temporis (IAS 19).

Nous appliquons la comptabilisation des engagements de retraite conformément à la méthode préférentielle du plan comptable depuis l'exercice 2011-2012.

- Une provision de 6 000 € pour l'engagement des primes liées à l'éloignement.

- Une provision de 50 000 € pour des frais de réception liés aux 100 ans du DISTRICT et pour le 55 000ème licencié

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme qui, à ce jour, ont été réglées.

L'ensemble des créances et des dettes sont exigibles à moins d'un an.

Évaluation du volontariat (Direction+Bénévoles) : Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

L'effectif moyen du personnel est égal à 13.

### **NOTE SUR LES PROVISIONS POUR RISQUES EXCEPTIONNELS EXISTANTES À LA CLÔTURE**

**Dotations aux provisions ( Compte 681500 ) : 13 359 €**

- Provision anniversaire District 100 ans : 10 000 €

- Provision prime éloignement : 1 000 €

- Provision dépréciation créances clubs : 2 359 €

**Reprise de provisions ( Compte 781500 ) : 3 117 €**

- Engagement retraite : 3 117 €

### **NOTE SUR LES CHARGES A PAYER, LES PRODUITS A RECEVOIR ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Fournis.fact.non parvenue : 31 319 €

Fourni.avoir non parvenue : 0 €



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

Clubs.fact. à établir : 2 032 €  
Congés payés dus 29 215 €  
Personnel-autres charges à payer 21 778 €  
Org.soc.autr.ch. à payer 26 658 €  
État autres ch. à payer 8 441 €  
Etat produit à recevoir 7 834€  
Produits constatés d'avance 0 €  
Credi.debit.div.char.à payer 122 897 €  
Credi.debit.div.prod.à recevoir 119 429 €  
Charges constatées d'avance : 5 246 €

### **REMARQUE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 5.50 %.  
Parallèlement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 0.72 %.  
Ainsi le résultat de fonctionnement présente un bénéfice de 76 575 €.

Pour obtenir le résultat final de – 29 168 € (Déficit), il suffit d'ajouter au résultat de fonctionnement les produits financiers et le résultat exceptionnel.

Ce dernier se décompose de la manière suivante :

- Les produits exceptionnels sont constitués :
  - Reprise en comptabilité de la subvention du conseil général : 3 811 €
  - Reprise en comptabilité de la subvention du minibus : 3 640 €
  - Remboursement URSSAF : 9 164 €
- Les charges exceptionnelles sont constituées :
  - Perte sur les créances clubs irrécouvrables : 1 540 €
  - Valeur nette comptable des éléments d'actifs mis au rebut : 1 814 €
  - Versement au fonds de solidarité clubs (FDS) : 120 000 €

### **REMARQUE SUR LA FISCALITE DE L'ASSOCIATION**

Etant une entité sans but lucratif, elle n'est pas soumise aux impôts commerciaux.



# BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021

## BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021

CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
N°	INTITULE	MONTANT
641000	Salaires et autres frais personnel	460 000,00
	<b>Rémunération du Personnel</b>	<b>460 000,00</b>
631100	Taxes sur salaires	27 000,00
645100	URSSAF	146 000,00
645300	APICIL	43 000,00
645310	IONIS	1 200,00
645320	ALLIANZ	10 000,00
647000	Autres charges + prov. 13ème mois	18 500,00
	<b>Charges sociales et Fiscales</b>	<b>245 700,00</b>
649000	Cotisation OPCA	6 000,00
649005	Formation salariés	4 000,00
	<b>Autres Rémunérations</b>	<b>10 000,00</b>
606100	Fourn.non stockée (EDF-EAU)	11 000,00
606300	Fourniture stockée	8 000,00
	<b>Consommations</b>	<b>19 000,00</b>
610010	Groupement Beaujolais	2 000,00
610110	Groupement Brevenne	2 000,00
610210	Groupement Saône Métropole	2 000,00
610310	Groupement Lyon Métropole	2 000,00
610410	Groupement Vallée du Rhône	2 000,00
610500	Dépenses Groupements	2 000,00
	<b>Groupements</b>	<b>12 000,00</b>
613000	Locations divers (copieurs etc)	21 000,00
615000	Entretien Réparation	12 000,00
615050	Ménage Siège	13 000,00
615055	Ramassage Nicollin	5 500,00
615200	Dépenses copropriété	1 000,00
615410	Maintenance informatique	4 000,00
616000	Assurances	12 000,00
622600	Honoraires divers (com. Etc)	20 000,00
622700	Honoraires D. Dupont	25 000,00
626100	Affranchissements	13 000,00
626110	Téléphone	14 000,00
626120	Alarme	2 500,00
627000	Services bancaires	2 500,00
	<b>Services Extérieurs</b>	<b>145 500,00</b>
601500	Dépenses Diverses	5 000,00
601510	Subventions aux amicales	2 400,00
601600	Récompenses et Fanions	10 000,00
601650	Fair Play	4 000,00
601660	Dispositif Etoile	2 000,00
604210	Annuaire	11 000,00
623100	Dons	500,00
625000	Missions Com. Autres	7 000,00
625010	Déplacements Impôts	80 000,00
625105	Indemnités primes d'éloignement	-
625110	Remb. Frais convocation	500,00
625130	Réceptions	15 000,00
625145	Déplacements Jean Claude LEFRANC	1 500,00
625151	Déplacements T. PRESTITO	2 500,00
625153	Déplacements B. SUBRIN	3 200,00
625155	Déplacements J. HERNANDEZ	2 000,00
625158	Déplacements E. ELLOH	1 500,00
625161	Déplacements L. NDZANA	1 000,00
625162	Déplacements M. FOIS	1 500,00
625163	Déplacements R. MAJRI	1 500,00
625164	Déplacements autres	4 000,00
625165	AG LIGUE	500,00

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
N°	INTITULE	MONTANT
701100	Déplacements Impôts	80 000,00
702100	Cotisations clubs libres	20 000,00
702110	Cotisations foot entreprise	1 000,00
702120	Cotisations Comité Directeur	1 200,00
702130	Cotisations foot Loisirs	4 300,00
702140	Cotisations futsal	2 800,00
702150	Frais de gestion	23 000,00
702500	Amendes administratives	51 000,00
702505	Amendes foot loisirs	1 500,00
702550	Amendes s/réclamation	300,00
702560	Amendes Disciplines	250 000,00
702580	Amendes internet + FMI	17 000,00
702590	Amendes Forfait	25 000,00
702700	Frais de procéd. Disc. Ou appel	6 000,00
702710	Réclamations	10 000,00
703210	Annuaire	14 000,00
704000	Publicité et Mécénat	60 400,00
704105	Publicité et Mécénat féminin	6 000,00
706110	Stages CFF1	32 600,00
706120	Stages CFF2	28 300,00
706121	Stages CFF3	28 300,00
706122	Stages CFF4	6 100,00
706125	Stages Modules	21 400,00
706128	Stages UFRSTAPS	13 700,00
706180	Formation Prof.	2 000,00
706170	Formation Resp. Tech. Et Gardiens	3 000,00
706200	Com. Arbitres absences amendes	3 000,00
706210	Cotis. Arbitres jeunes et adultes	32 000,00
706230	Stages arbitres	7 000,00
707130	Commission Coupe Rhône/Séniors	1 200,00
	<b>Produits Prestations</b>	<b>752 100,00</b>
710020	Engagements Beaujolais	2 500,00
710030	Coupes Beaujolais	4 000,00
710040	Amendes Beaujolais	2 500,00
710120	Engagements Brevenne	3 000,00
710130	Coupes Brevenne	4 300,00
710140	Amendes Brevenne	3 000,00
710220	Engagements Saône Métropole	3 500,00
710230	Coupes Saône Métropole	2 700,00
710240	Amendes Saône Métropole	4 000,00
710320	Engagements Lyon Métropole	3 500,00
710330	Coupes Lyon Métropole	2 500,00
710340	Amendes Lyon Métropole	4 000,00
710420	Engagements Vallée du Rhône	3 500,00
710430	Coupes Vallée du Rhône	2 500,00
710440	Amendes Vallée du Rhône	3 500,00
	<b>Groupements</b>	<b>49 000,00</b>
740000	Subvention exceptionnelle LAURAFoot	-
740010	Subvention LAURA FOOT	127 000,00
740011	Mise à dispo LAURAFoot	-
740015	Subvention FFF	21 000,00
740020	Subvention CNDS ANS	34 000,00
740035	Subvention contrat d'objectif	120 000,00
740050	Subvention Conseil Général et Métropole	39 000,00
740070	Subvention Coupe de France	-
740085	Subvention pour salariés	172 000,00
	<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>513 000,00</b>
725025	Engts féminines	3 000,00
755030	Engts club libres	20 000,00
755035	Engts foot entreprise	400,00
755041	Engts coupes foot entreprise	400,00
755045	Engts coupe VIAL	1 000,00
755050	Engts Foot loisirs	4 500,00
755055	Engts coupe Foot Loisirs	4 200,00

625170	ANPDF AE2F	2 000,00
625180	Frais de délégations	6 000,00
625181	Désignation arbitre ou observateur	500,00
625210	CDIP	3 100,00
625310	Commission sportive et compétitions	1 000,00
625320	Commission féminine et féminisation	12 000,00
625327	Commission foot adapté	2 000,00
625330	Commission entreprise	200,00
625335	Commission FUTSAL	4 000,00
625340	Commission terrains	700,00
625350	Commission Foot Loisirs	1 000,00
625360	Commission Coupe Lyon/Rhône séniors	35 400,00
625370	Commission Coupe Lyon/Rhône jeunes	3 000,00
625400	Commission Arbitres	3 500,00
625410	Stages Arbitres	19 000,00
625430	Observateurs/Accompagnateurs	25 000,00
625700	Commission technique et des jeunes	12 500,00
625710	Rassemblement/Détections	13 000,00
625720	Stages CFF1	21 000,00
625721	Stages CFF2	17 500,00
625722	Stages Modules	11 000,00
625723	Stages CFF3	17 500,00
625724	Stages CFF4	3 350,00
625736	Formation professionnalisante	2 000,00
625726	Stages Gardien futsal et respons. Techn.	1 800,00
625728	Stages UFRSTAPS	3 500,00
625730	Journée Nationale des Débutants	-
625740	Sections sportives clubs	9 500,00
625741	Minimes + Branly	20 000,00
625742	PAC - Label - PEF	3 500,00
625746	USEP Foot à l'école	1 500,00
625750	Commission Médicale	3 500,00
	<b>Autres Services Extérieurs</b>	<b>416 150,00</b>
635100	Taxe Foncière	17 250,00
	<b>Impôts et Taxes</b>	<b>17 250,00</b>
671100	Charges exceptionnelles	
681110	Dot. Amort. Immo. Incorporel	
681120	Dot. Amort. Immo. Corporel	56 000,00
	<b>Dotation Amortissements et Provisions</b>	<b>56 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 381 600,00</b>

755060	Engts coupe Lyon Rhône Seniors	6 700,00
755073	Engts coupe Lyon Rhône Vétérans	1 800,00
755065	Engts coupe Lyon Rhône U20	1 300,00
755066	Engts coupe Lyon Rhône U17	2 000,00
755067	Engts coupe Lyon Rhône U15	1 800,00
755069	Engts Futsal	3 000,00
755070	Engts coupe Lyon Rhône Futsal	4 500,00
755074	Engts coupe de l'avenir	500,00
755080	Engts pratique futsal jeunes	1 400,00
755200	Tournois	2 000,00
	<b>Engagements</b>	<b>58 500,00</b>
787500	Rep. Prov. Risques et charges exp.	
791000	Transfert charges exc.	5 000,00
	<b>Reprise de Provisions</b>	<b>5 000,00</b>
764000	Intérêts Bancaires	4 000,00
	<b>Services Bancaires</b>	<b>4 000,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 381 600,00</b>



**TARIFS 2020/2021**

<b>TARIFS</b>		<b>2020/2021</b>
<b>CLUBS</b>		
<b>COTISATIONS</b>		
	<b>Club libre</b>	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs) bloquée sur 3 saisons	<b>800 + 200*</b>
	Cotisation Clubs moins de 250 licenciés	<b>90,00</b>
	Clubs plus de 250 licenciés	<b>130,00</b>
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	<b>70,00</b>
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	<b>95,00</b>
	<b>Club Foot Diversifié (Futsal - Foot Entreprise - Foot Loisirs)</b>	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs) bloquée sur 3 saisons	<b>400 + 100*</b>
	Cotisation	<b>90,00</b>
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	<b>70,00</b>
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	<b>95,00</b>
<b>ANNUAIRES</b>		
	Clubs libres (2 exempl. obligatoires)	<b>56,00</b>
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	<b>41,00</b>
	Annuaire supplémentaire	<b>25,00</b>
<b>ENGAGEMENTS</b>		
	<b>Championnats</b>	
	Seniors D1/D2	<b>47,00</b>
	Seniors Autres séries	<b>38,00</b>
	Jeunes D1/D2	<b>17,00</b>
	Jeunes Autres séries	<b>15,00</b>
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	<b>33,00</b>
	Féminines Jeunes à 11	<b>16,00</b>
	Féminines Jeunes à 8	<b>14,00</b>
	U13 et U13F	<b>12,00</b>
	U11 et U11F	<b>11,00</b>
	U7/U9	<b>7,00</b>
	Foot Loisirs à 11	<b>37,00</b>
	Foot Loisirs à 8	<b>18,00</b>
	Foot Entreprise à 11	<b>37,00</b>
	Foot Entreprise à 8	<b>18,00</b>
	Futsal D1/D2	<b>47,00</b>
	Futsal Autres séries	<b>38,00</b>
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	<b>15,00</b>
	Pratique Jeunes Futsal U13	<b>12,00</b>
	Pratique Jeunes Futsal U11	<b>11,00</b>
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	<b>7,00</b>
	<b>Coupes</b>	
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	<b>45,00</b>
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	<b>45,00</b>
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	<b>28,00</b>
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	<b>23,00</b>
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	<b>19,00</b>
	Coupe de Groupement U13	<b>15,00</b>
	Coupe VIAL (Féminine)	<b>35,00</b>
	Coupe Loisirs	<b>45,00</b>
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	<b>45,00</b>
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	<b>28,00</b>
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	<b>42,00</b>
	Coupe Foot Entreprise à 8	<b>28,00</b>

# TARIFS

2020/2021

FORFAITS		
	<b>Championnats</b>	
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €)	<b>47,00</b>
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €)	<b>82,00</b>
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	<b>165,00</b>
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	<b>335,00</b>
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	<b>165,00</b>
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	<b>335,00</b>
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	<b>500,00</b>
	Forfait général dans les 3 premières journées (sauf dernière catégorie) - Jeunes	<b>335,00</b>
	Forfait général dans les 3 premières journées - Seniors	<b>500,00</b>
	<b>Coupes (District et Groupement)</b>	
<b>1) Seniors/Vétérans/ U20/ Futsal Seniors</b>	16ème de finale et tours précédents	<b>47,00</b>
	8ème de finale	<b>56,00</b>
	1/4 de finale	<b>90,00</b>
	1/2 finale	<b>178,00</b>
	Finale	<b>390,00</b>
<b>2) U15/U17/U13</b>	8ème de finale et tours précédents	<b>47,00</b>
	1/4 de finale	<b>56,00</b>
	1/2 finale	<b>90,00</b>
	Finale	<b>206,00</b>
<b>3) Féminines Seniors</b>	1/4 de finale et tours précédents	<b>47,00</b>
	1/2 finale	<b>72,00</b>
	Finale	<b>206,00</b>
<b>4) Futsal Jeunes</b>	Forfait tournoi qualificatif	<b>47,00</b>
	Forfait 1/2 finale et finale	<b>90,00</b>
DISCIPLINE		
<b>a) Joueur</b>	<b>AVERTISSEMENTS</b>	
	Carton blanc	<b>GRATUIT</b>
	1er avertissement	<b>9,00</b>
	2ème avertissement	<b>13,00</b>
	3ème avertissement (match ferme)	<b>41,00</b>
	<b>EXPULSIONS (ou rapports après match)</b>	
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	<b>41,00</b>
	Récidive	<b>62,00</b>
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	<b>52,00</b>
	Récidive	<b>75,00</b>
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	<b>75,00</b>
	Récidive	<b>100,00</b>
	Hors match	<b>75,00</b>
	Récidive	<b>100,00</b>
<b>b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical</b>	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	<b>9,00</b>
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	<b>63,00</b>
	Récidive	<b>88,00</b>
<b>c) Foot à 11 et Futsal</b>	<b>CODE DISCIPLINAIRE</b>	
	1er incident	<b>258,00</b>
	2ème incident	<b>500,00</b>
	3ème incident	<b>865,00</b>
<b>d) Foot à effectif réduit</b>	1er incident	<b>86,00</b>

<b>TARIFS</b>		<b>2020/2021</b>
	2ème incident	<b>170,00</b>
	3ème incident	<b>300,00</b>
<b>ADMINISTRATIF</b>		
<b>AMENDES</b>		
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	<b>124,00</b>
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	<b>93,00</b>
	Non retour de documents administratifs	<b>82,00</b>
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	<b>180,00</b>
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs	1ère année <b>31,00</b>
		2ème année <b>62,00</b>
		3ème année <b>93,00</b>
		4ème année et plus <b>124,00</b>
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	<b>13,00</b>
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	<b>22,00</b>
	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	<b>45,00</b>
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	<b>51,00</b>
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	<b>70,00 (forfait)</b>
	Participation d'un joueur suspendu à un match	<b>72,00</b>
	Joueur non qualifié	<b>62,00</b>
	Mauvaise police de terrain, autres...	<b>115,00</b>
	Mauvaise tenue des supporters	<b>125,00</b>
	Match joué sur terrain non classé	<b>57,00</b>
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	<b>8,00</b>
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	<b>20,00</b>
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	<b>170,00</b>
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	<b>13,00</b>
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	<b>20,00</b>
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	<b>7,00</b>
	Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	<b>50,00</b>
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	<b>50,00</b>
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	<b>75,00</b>
	Fausse identité	<b>618,00</b>
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entre les deux Clubs fautifs	<b>464,00</b>
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	<b>60,00</b>
	Absence aux réunions Prévention / Sécurité	<b>20,00</b>
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	<b>20,00</b>
<b>AMENDES GROUPEMENTS</b>		
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er novembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	<b>4,00</b>
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	<b>21,00</b>
	Forfait général Foot d'Animation	<b>83,00</b>
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot d'Animation	<b>50,00</b>
	Mauvaise destination feuille de match	<b>13,00</b>
	Absence à AG de groupement	<b>93,00</b>

<b>TARIFS</b>		<b>2020/2021</b>
	Absence réunion Foot d'Animation	<b>38,00</b>
<b>INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF</b>		
	Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	<b>2,00</b>
	Traçage de terrain pour le Club d'accueil	<b>30,00</b>
<b>TOURNOIS</b>		
	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	<b>21,00</b>
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	<b>26,00</b>
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	<b>GRATUIT</b>
	Tournoi organisé sans homologation du District	<b>150,00</b>
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	<b>200,00</b>
<b>ARBITRES</b>		
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	<b>32,00</b>
	Non envoi rapport suite à carton rouge	<b>26,00</b>
	Amende pour trop perçu	<b>26,00</b>
	Amende pour trop perçu - Récidive	<b>41,00</b>
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	<b>93,00</b>
	Absence match avec observateur	<b>41,00</b>
	Ecole d'Arbitrage (cours du soir) - Gratuit pour les Féminines	<b>60,00</b>
	Ecole d'Arbitrage (en externat) - Gratuit pour les Féminines	<b>150,00</b>
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	<b>55,00</b>
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	<b>34,00</b>
<b>EDUCATEURS ET AUTRES FORMATIONS</b>		
	<b>CFF sans hébergement :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 85 € Total coût de la formation : 285 € <b>Participation du District de Lyon et du Rhône : 115 €</b> Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 170 €	<b>170,00</b>
	<b>CFF avec hébergement :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 160 € Frais pédagogique + Frais d'inscription certification : 40 € Total : 200 € Frais annexes : 210 € Total coût de la formation : 410 € <b>Participation du District de Lyon et du Rhône : 115 €</b> Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 295 €	<b>295,00</b>
	<b>Formations modulaires de 16 h (U9 / U9 Mineurs / U11 / U11 Mineurs / U13 / U15 / Gardiens de but / Futsal / Module associatif) :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 80 € Frais annexes : 34 € Total coût de la formation : 114 € <b>Participation du District de Lyon et du Rhône : 44 €</b> Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 70 €	<b>70,00</b>
	<b>Formations modulaires de 8 h (U7 / Animatrice Fédérale de Football) :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 5 € Total coût de la formation : 45 € <b>Participation du District de Lyon et du Rhône : 30 €</b> Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 15 €	<b>15,00</b>

<b>TARIFS</b>		<b>2020/2021</b>
	<b>Inscription certification :</b> Frais pédagogique + Frais d'inscription : 40 € Frais annexes : 17 € Total coût de la formation : 57 € <b>Participation du District de Lyon et du Rhône : 27 €</b> Montant à régler par stagiaire (ou prise en charge du Club) : 30 €	<b>30,00</b>
	Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"	<b>90,00</b>
	Formations CDIP	<b>GRATUIT</b>
	Formation juridique Club - 1 personne	<b>50,00</b>
	Formation juridique Club - 2 personnes	<b>80,00</b>
<b>BAREME KILOMETRIQUE</b>		
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	<b>0,400</b>
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	<b>0,400</b>
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	<b>0,400</b>

\* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.



## MODIFICATIONS DE TEXTES ET EXAMEN DES VŒUX

### Vœu n°1 - Commission Sportive et des Compétitions

En catégorie U17, la Commission Sportive et des Compétitions propose d'entériner dans les règlements les modifications adoptées au titre de la saison 2020/2021 par le Comité directeur du DLR du 06/05/20 :

**Ajout d'une poule supplémentaire en U17 D1 et d'une poule supplémentaire en U17 D2 soit passage à 2 poules au lieu de 1 en U17 D1 et 3 poules au lieu de 2 en U17 D2**

**U17 D1** : (24 clubs) – (2 poules de 12) :

En fin de saison le premier de chacune des 2 poules de D1 monte en ligue.

Les clubs montants peuvent garder leur place en D1

Les quatre derniers de chacune des 2 poules descendent en D2.

**U17 D2** : (36 clubs) – (3 poules de 12) :

En fin de saison le premier de chaque poule monte en U17 D1. Les deuxièmes de chaque poule peuvent monter en U17 D1 s'il n'y a pas plus de deux descentes du championnat U16 de ligue.

Dix équipes parmi les dernières de chaque poule descendent en U17 D3 avec application des règles du fair-play.

En catégorie U20, la Commission SPORTIVE et des COMPETITIONS propose d'entériner dans les règlements les modifications adoptées au titre de la saison 2020/2021 par le Comité directeur du DLR du 06/05/20 :

**Ajout d'une poule supplémentaire en U20 D1 et suppression du niveau U20 D3, soit passage à 2 poules au lieu de 1 en U20 D1 et pour les U20 D2, nombre de poules fixé en fonction des engagements**

**U20 D1** : (24 clubs) – (2 poules de 12)

En fin de saison le premier de chacune des 2 poules de D1 monte en ligue.

Les quatre derniers de chacune des 2 poules de D1 descendent en D2.

**U20 D2** : Les poules sont constituées en fonction des engagements.

### Vœu n°2 - Commission Sportive et des Compétitions

**LES ENTENTES ENTRE CLUBS** (page 79 de l'annuaire 2019/2020 du District de Lyon et du Rhône)

ARTICLE 39 BIS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFF ADAPTÉ AU DLR

Les ententes sont annuelles, renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité Directeur de Ligue/District concerné.

#### 1. ENTENTE DE JEUNES

Les Ligues régionales et les Districts peuvent permettre aux clubs de faire jouer ensemble leurs jeunes joueurs tout en gardant l'identité du club d'appartenance.

Dans toutes les catégories de jeunes, la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs est autorisée **et ceci est possible pour toutes les équipes de la catégorie.**

Ces ententes ne peuvent participer aux compétitions que dans le respect des Règlements Généraux.

Les joueurs de ces ententes conservent leur qualification à leur propre club et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition.

Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser le nombre minimum de licenciés des diverses



catégories de jeunes devant appartenir à chaque club de l'entente pour pouvoir satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes.

En D1, les ententes sont autorisées mais ne pourront accéder au niveau Ligue.

## 2. ENTENTE "SENIOR"

Les Assemblées Générales des Ligues/Districts peuvent décider d'accorder aux clubs la possibilité de constituer des équipes "Senior" en entente dans les compétitions de District, hormis les deux divisions supérieures (la dernière division de Ligue quand celle-ci n'a pas de District). Par exception à ce qui précède, les ententes Seniors féminines peuvent évoluer au plus haut niveau du District mais ne pourront pas accéder au niveau Ligue.

**En catégorie Seniors, il ne peut être autorisé qu'une seule équipe en entente entre 2 ou plusieurs clubs et celle-ci ne peut concerner que l'équipe de plus bas niveau réellement engagée.**

**En cas de forfait général de l'entente dans les trois premières journées de championnat, l'entente peut être reportée sur l'équipe immédiatement supérieure hormis pour les 2 premiers niveaux de district.**

3. Les ententes ne dispensent pas chacun des clubs constituants de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

4. Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser l'autorisation ou non pour ces ententes d'accéder à la division supérieure, ces ententes ne pouvant, en tout état de cause, pas accéder aux championnats régionaux et nationaux.

**5. En cas de non reconduction d'une entente à l'issue de la saison, seul le club gestionnaire, unique interlocuteur du district, conserve le niveau acquis pour la saison suivante.**

## Vœu n°3 - Commission Sportive et des Compétitions

### 4.00) GENERALITES : SENIORS ET JEUNES

#### IMPORTANT

**En matière d'ascensions et descentes, la priorité est d'accueillir en D1 toutes les équipes descendant de la Ligue, quel qu'en soit le motif. L'objectif est de tenter de ramener toutes les poules à 12 équipes, sauf en cas de situation exceptionnelle où ce chiffre pourra être dépassé, sans toutefois franchir la limite de 14 équipes.**

**Les descentes par poule vers le niveau inférieur sont limitées à 6 pour les poules de 14, à 5 pour les poules de 13 et à 4 pour les poules de 12. Si ceci ne permet pas de ramener toutes les poules d'un niveau donné à 12, nous serons amenés à limiter le nombre de montées du niveau inférieur, tout en respectant l'ascension impérative des premiers de chaque poule.**

#### SENIORS - U20 :

**D'une manière générale, ce qui est précisé ci-dessous est conforme à une égalité entre montées et descentes de ou vers la LIGUE.**

**Si nous avons moins de descentes de ligue que de montées, nous procéderons à un (ou des) repêchages des descendants.**

**Si nous avons plus de descentes de Ligue que de montées, nous procéderons à une régulation par niveau en partant de la D2, en diminuant le nombre de montées, jusqu'aux dernières divisions du District.**

#### U17 – U15 :

**Les équipes U15 qui montent en U16 ligue et les équipes U17 qui montent en U18 ligue peuvent conserver leur place en D1.**

**Ainsi, dès l'instant où nous avons une descente de U15 ligue ou une descente de U16 ligue, nous procéderons à une régulation par niveau en partant de la D2, en diminuant le nombre de montées, jusqu'aux dernières divisions du District.**

#### **Principe de cette régulation :**

Il est tout d'abord établi un classement conformément à l'article 9.

Ensuite, cette régulation se fera à partir des **troisièmes** aux classements voire des **seconds** qui ne pourront pas accéder à la division supérieure.

Pour départager les seconds ou troisièmes qui ne seront pas autorisés à monter en division supérieure ou pour déterminer le repêché, **ou le montant supplémentaire**, la règle suivante sera appliquée :



## PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 10/10/20

### 1er CRITÈRE

Le challenge du FAIR PLAY (sont concernées les catégories listées à l'article 3 du challenge du fair-play) et ce pour encourager la lutte contre la violence. En cas d'égalité au FAIR PLAY et pour les catégories non concernées par le FAIR PLAY, c'est le 2ème critère qui est appliqué c'est-à-dire le tirage au sort par lettre.

### 2ème CRITÈRE

Le tirage au sort des lettres à affecter aux poules, tirage qui se fera chaque année lors d'une Assemblée Générale ou d'un évènement public (remise des challenges FAIR PLAY etc...).

La première lettre sortie de ce tirage concernera la première poule qui ne pourra pas bénéficier de la montée, ou bénéficiera d'un repêchage dans le cas où nous aurions moins de descentes de Ligue et ainsi de suite.

Cette disposition s'applique tant en SENIORS qu'en JEUNES, et ce quel que soit le niveau à l'exception du niveau D1.

***A noter que ces mêmes critères sont pris en compte en cas de montées supplémentaires.***

***Dans le cas d'application du 2<sup>ème</sup> critère, La première lettre sortie de ce tirage concernera la première poule qui bénéficiera de cette montée supplémentaire.***

Le niveau D1 SENIORS ET JEUNES aura toujours le même nombre de montées et de descentes sauf cas tout à fait exceptionnel et rare à savoir :

En seniors, s'il y a plus de 9 descentes de LIGUE, ***en U20 en fonction du nombre de poules de D2, en U17 s'il y a plus de 3 descentes de U16 ligue et en U15 s'il y a plus de 3 descentes de U15 LIGUE.***

Dans ces cas certes rares, après épuisement des non-montées de second et troisième, il sera appliqué le principe des descentes supplémentaires appelé effet de cascade et ce dès le niveau D1.

### Vœu n°4 - Commission Futsal

Règlement du Championnat Départemental de Futsal - Page 174 de l'annuaire 2019/2020 du District de Lyon et du Rhône

#### Article 3 - Engagements

##### Article 3.4.1 : Obligation des Clubs

...

***Tous les Clubs engagés en D1 auront l'obligation de présenter un arbitre Futsal ou l'inscription d'un candidat Arbitre Futsal qui devra ensuite réussir la certification avant la date limite des inscriptions.***

#### Article 4 - Système de l'épreuve

4.1 - La compétition se déroule sous forme de championnat par match aller/retour avec ***3 niveaux (D1, D2, D3).***

4.4 - Les poules sont constituées de 12 Clubs, ***sauf la D3 (en fonction du nombre d'engagés)***

***D1 et D2 : tirage au sort intégral***

***D3 : zone géographique***

#### Article 13 - Montées et descentes

***D1 : Le premier de la poule D1 est susceptible de monter en Ligue. Les 4 derniers de la poule sont relégués en D2***

***D2 : Les deux premiers de chaque poule accèdent en D1. Les trois derniers de chaque poule sont relégués en D3***

***D3 : 6 équipes accéderont en D2***

### Vœu n°5 - Commission Féminine et de Féminisation

En catégorie seniors à 11, la Commission Féminine et de Féminisation propose d'entériner dans les Règlements les modifications adoptées au titre de la saison 2020/2021 par le Comité Directeur du 02/12/2019.

Création d'un Championnat avec deux niveaux

**Seniors D1F** (10 clubs) (1 poule de 10)

En fin de saison, une montée possible en R2 féminine de ligue.

Les deux derniers descendent en D2



### Seniors D2F

Selon le nombre d'équipes engagées, une formule de championnat (compétition en deux phases, brassage) sera proposée en début de saison

En fin de saison, les deux premiers de la poule accession montent.

### Vœu n°6 - Commission Féminine et de Féminisation

En catégorie U13F et U11F, la Commission Féminine et de Féminisation et la Commission Technique et des Jeunes proposent une pratique exclusivement féminine.

Création d'une pratique sur le même modèle que les garçons.

### Vœu n°7 - Commission des Règlements

Modification de l'article 10B5 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône

Afin d'harmoniser cet article avec l'article 10B3 des Règlements Sportifs il semble nécessaire de modifier le texte sur les rencontres officielles et non plus de championnats.

Proposition nouveau texte :

**2) Les joueurs d'une équipe supérieure, ayant participé à la dernière rencontre officielle, au sens de l'article 118 des règlements généraux de la FFF, ne pourront, si celle-ci ne joue pas, le même jour ou le lendemain compléter les équipes inférieures. pour le District de Lyon et du Rhône de Football, les matches disputés le week-end s'entendent du vendredi au dimanche soir + les lundis fériés y compris Pentecôte).**

### Vœu n°8 - Commission des Règlements

**Règlement Coupes de Lyon et du Rhône de Football :**

- Coupe de Lyon et du Rhône Seniors - Article 7 (page 203)
- Coupe de Lyon et du Rhône U20 - Article 4 (page 208)
- Coupe de Lyon et du Rhône U17 et U15 - Article 4 (page 210)

Suppression de la phrase « **les matches de coupe de Lyon et du Rhône ne comptent pas dans les calcul de la définition de l'équipier premier pour les rencontres de championnat qui suivent** » car en contradiction avec l'article 10B3 qui stipule que tous les matchs comptent.

### Vœu n°9 - Trésorerie

**Modification article 15, alinéa 7, §1 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône**

... 7. FRAIS DE PEREQUATION Pour les rencontres de championnat Seniors D1, Seniors D2 et U20 D1, les arbitres ne sont pas indemnisés par les clubs le jour du match mais par le District de Lyon et du Rhône après envoi de leur fiche de frais. Attention, cela ne concerne pas les Arbitres-Assistants en D2 dont les indemnités restent à la charge des deux clubs. ...	... 7. FRAIS DE PEREQUATION Pour les rencontres de championnat du District de Lyon et du Rhône, les arbitres ne sont pas indemnisés par les clubs, le jour du match, mais par le District après envoi de leur fiche de frais : - pour <b>l'arbitre du centre et les arbitres-assistants</b> en ce qui concerne les <b>Seniors D1</b> . - pour <b>l'arbitre du centre</b> seulement en ce qui concerne les <b>Seniors D2, Seniors D3, U20 D1 et U17 D1</b> . Dans ce cas les indemnités des arbitres-assistants sont à régler le jour du match. ...
---	---



## Vœu n°10 - HAUTS LYONNAIS

« Le Règlement ne permet pas à une équipe d'une entente d'accéder à la Ligue si celle-ci est classé 1ère du Championnat D1 à la fin de la saison sportive.

Notre vœu est qu'il soit possible de revoir ce règlement qui pénalise sportivement l'équipe engagée.

Une entente permet de solutionner le manque d'effectif dans une catégorie. »

## Vœu n°11 - HAUTS LYONNAIS

« Création d'un Club jeunes appelé Groupement. Le District de Lyon et du Rhône n'autorise pas la création d'un Club de ce type alors qu'elle est autorisée dans d'autres Districts avec pour objectif de regrouper les effectifs en zone rurale.

Notre vœu est une demande de réflexion sur ce règlement interne qui n'est pas en adéquation avec les autres Districts de la Ligue LAuRAFoot. »